

---

« Un Espion vaut un régiment. »

G. H.

---

## AVANT-PROPOS

---

*La Grande Guerre, comme déjà son souvenir s'estompe dans le passé! Comme s'efface déjà la vision des jours vécus durant l'occupation allemande! Comme on a oublié rapidement les vexations, les réquisitions, les exigences journalières de la soldatesque teutonne! Qui donc parle encore des angoisses, succédant à l'incendie de la rue des Jardins, faisant redouter aux Hutois le sort tragique d'Andenne et d'autres villes détruites par les bandits allemands?*

*Que s'écoulent encore quelques années et les récurrences de ces jours terribles, des nuits sans sommeil ou remplies de cauchemars sanglants, s'effaceront de plus en plus, pour disparaître enfin complètement.*

*Et pourtant, il importe qu'on n'oublie pas! Il importe que nous conservions le souvenir vivant de l'odieuse agression dont la Belgique a été victime. Il faut, surtout, que nos enfants sachent, à leur tour, ce que fut cette invasion, ce que le pays a souffert.*

*Voici un petit livre publié dans ce but.*

*M. Jean Schaefer, tout en rendant de signalés services à ses concitoyens, de 1914 à 1918, a eu l'heureuse idée de tenir note de tous les faits*

quotidiens qui se sont passés à Huy durant ces années néfastes.

*Déjà, sous le titre : Mémoires d'un interprète belge pendant l'occupation allemande de la ville de Huy, il a sauvé de l'oubli de nombreux événements locaux. Aujourd'hui, il présente au public un ouvrage plus considérable, dans lequel il expose ce qu'il a fait, ce qu'il a vu et entendu tandis qu'il servait d'intermédiaire entre les Hutois et l'autorité militaire allemande.*

*On prendra à la lecture de ces pages un vif intérêt : elles font revivre les jours sombres où l'on n'était pas sûr du lendemain, où l'on passait par des alternatives fréquentes d'espoir et de découragement, où beaucoup ne mangeaient pas à leur faim, quand les rutabagas indigestes remplaçaient — fort mal! — les pommes de terre à six francs le kilog.*

*Ce livre constituera, de plus, pour les enfants, une histoire locale de la guerre et leur sera un enseignement, car comme l'écrivait dernièrement la Revue Française : « On ne retardera la prochaine guerre que dans la mesure où l'on gardera vifs et continuels les souvenirs de la précédente ».*

R. D.

## LA VILLE DE HUY SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE

---

I.

### L'ultimatum allemand et la violation de notre territoire

---

A la fin de Juin 1914, la ville de Huy se trouvait dans une situation enviable ; l'industrie ne chômait pas ; le commerce était prospère ; les habitants étaient polis, affables envers les étrangers, leur compagnie amusante et gracieuse ; on trouvait beaucoup d'esprit dans les deux sexes ; ils n'avaient rien de gênant, tout était naturel ; la société était fort agréable.

C'est vers cette époque, exactement le 28 Juin, qu'un attentat était perpétré à Sarajevo, où l'Archiduc François Ferdinand d'Autriche et sa femme trouvèrent la mort, tués à coups de revolver. Cet attentat n'inquiétait pas les Hutois, mais intéressait beaucoup les Allemands, qui en profitèrent pour exciter l'Autriche contre la Serbie. A Huy, personne ne se doutait que c'était le début de la grande tragédie qui devait mettre à feu et à sang tant de villes et de villages et anéantir tant d'existences ; les habitants

s'occupaient plutôt des préparatifs de la grande fête septennale qui devait avoir lieu le 15 Août suivant.

\* \* \*

Le 27 Juillet, un mouvement étrange, inaccoutumé se produisait dans notre petite ville : un véritable avis de guerre annonçait que le Gouvernement belge ainsi que la Hollande et la Suisse avaient décrété une mobilisation partielle. Cette nouvelle donnait à la ville de Huy, d'ordinaire si tranquille, une animation peu ordinaire ; les soldats rappelés se pressaient vers la gare accompagnés des parents, des femmes et des amis ; avant de monter dans les trains spéciaux, ils criaient : « Dans quelques jours, nous serons revenus ! »

Les gares étaient bondées de monde pour voir partir les mobilisés ; beaucoup d'entre eux n'avaient pas un centime en poche ; des collectes se faisaient pour remettre quelques francs à ces futurs héros ; ils paraient joyeux, car personne encore ne pouvait prévoir le drame épouvantable qui allait se jouer quelques jours plus tard.

\* \* \*

Le dimanche 2 Août, vers la soirée, un ami me demande : Connais-tu la nouvelle ? — Quelle nouvelle ?

L'Allemagne vient d'envoyer un ultimatum à la Belgique qui a 12 heures pour y répondre. En voici le texte :

« Le Gouvernement allemand a reçu des nouvelles » sûres, d'après lesquelles des forces françaises » auraient l'intention de marcher sur la Meuse par

» Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun » doute sur l'intention de la France de marcher sur » l'Allemagne par le territoire belge.

» Le Gouvernement impérial allemand craint que, » si la Belgique ne reçoit pas de secours, elle ne soit » pas, malgré sa meilleure volonté, en mesure de » repousser avec succès une marche française com- » portant un plan aussi étendu, de façon à assurer » à l'Allemagne une sécurité suffisante.

» C'est un devoir impérieux de conservation pour » l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi.

» Le Gouvernement regretterait très vivement que » la Belgique regardât comme un acte d'hostilité » le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne » l'obligent à en violer aussi, de son côté le ter- » ritoire belge.

« Afin de dissiper tout malentendu, le Gouverne- » ment allemand déclare ce qui suit :

» 1. L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hosti- » lité contre la Belgique ; si la Belgique consent, » dans la guerre qui va commencer, à prendre une » attitude de neutralité bienveillante vis-à-vis de » l'Allemagne, le Gouvernement allemand de son » côté, s'engage à garantir, au moment de la paix, » l'intégrité et l'indépendance du Royaume dans » toute leur ampleur.

» 2. L'Allemagne s'engage, sous la condition » énoncée, à évacuer le territoire belge aussitôt la » paix conclue.

» 3. Si la Belgique observe une attitude amicale, » l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités » belges, à acheter contre argent comptant tout ce

» qui est nécessaire à ses troupes et à indemniser  
» pour tous les dommages quelconques causés par  
» les troupes allemandes.

» 4. Si la Belgique se comporte d'une façon  
» hostile contre les troupes allemandes, et parti-  
» culièrement, fait des difficultés à leur marche en  
» avant par la résistance des fortifications de la  
» Meuse ou par des destructions de routes, chemins  
» de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Alle-  
» magne sera obligée, à regret, de considérer la  
» Belgique en ennemie. Dans ce cas, l'Allemagne ne  
» pourrait prendre aucun engagement vis-à-vis du  
» Royaume, mais elle devrait laisser le règlement  
» ultérieur des deux Etats l'un vis-à-vis de l'autre à  
» la décision des armes.

» Le Gouvernement allemand a le ferme espoir  
» que cette éventualité ne se produira pas et que le  
» Gouvernement belge saura prendre les mesures ap-  
» propriées, pour empêcher que des faits comme ceux  
» qui viennent d'être mentionnés ne se produisent  
» pas. Dans ce cas, les relations d'amitié qui unissent  
» les deux Etats voisins seront maintenues de façon  
» durable. »

Quelle angoisse ce soir du 2 Août chez les Hutois  
et dans toute la Belgique! C'était une mise en demeure  
que les Allemands nous envoyaient; c'était à prendre  
ou à laisser ; si la Belgique n'acceptait pas les condi-  
tions de l'Allemagne, nous allions connaître toutes  
les horreurs de la guerre, notre territoire allait  
devenir le champ de bataille. Après une nuit de  
réflexions, le gouvernement belge répond à l'ulti-  
matum allemand par la note suivante :

« Bruxelles le 3 Août 1914. 7 heures du matin.

» Par sa note du 2 Août 1914, le Gouvernement  
» allemand a fait connaître que, d'après des nouvelles  
» sûres, des forces françaises auraient l'intention de  
» marcher sur la Meuse, par Givet et Namur, et que  
» la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne serait  
» pas en état de repousser sans secours une marche  
» en avant des troupes françaises. Le gouvernement  
» allemand se trouvait dans l'obligation de prévenir  
» cette attaque et de violer le territoire belge. Dans  
» ces conditions, l'Allemagne propose au gouverne-  
» ment du Roi de prendre vis-à-vis d'elle une attitude  
» amicale et s'engage, au moment de la paix, à garan-  
» tir l'intégrité du royaume et de ses possessions dans  
» toute leur étendue. La note ajoute que, si la Belgi-  
» que fait des difficultés à la marche en avant des  
» troupes allemandes, l'Allemagne sera obligée de la  
» considérer comme ennemie et de laisser le règle-  
» ment ultérieur des deux Etats l'un vis-à-vis de  
» l'autre à la décision des armes.

« Cette note a provoqué chez le gouvernement du  
» Roi un profond et douloureux étonnement. Les  
» intentions qu'elle attribue à la France sont en  
» contradiction avec les déclarations formelles qui  
» nous ont été faites le 1<sup>er</sup> Août au nom du gouver-  
» nement de la République. D'ailleurs, si, contraire-  
» ment à notre entente, une violation de la neutralité  
» belge venait à être commise par la France, la  
» Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux  
» et son armée opposerait à l'envahisseur la plus  
» vigoureuse résistance.

« Les traités de 1839, confirmés par les traités de

» 1870, consacrent l'indépendance et la neutralité de  
» la Belgique, sous la garantie des puissances et  
» notamment du Gouvernement de sa majesté le roi  
» de Prusse.

« La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales ; elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité ; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité. L'atteinte à son indépendance dont le menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du droit des gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit. Le gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

« Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de 80 ans dans la civilisation du monde, il se refuse de croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. Si cet espoir était déçu, le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. » —

C'était la guerre, la guerre européenne, l'orgueil contre l'honneur, le loup contre l'agneau : le 4 Août, l'armée allemande entrait en Belgique par Visé, Verviers, Francorchamps, Stavelot.

Sous le coup de l'invasion, la Belgique entière se réveilla ; les Belges n'avaient pas eu le temps de comprendre ce qui se passait que nous étions déjà sous les bottes allemandes.

## II.

### De la mobilisation à l'arrivée à Huy des premiers Uhlans

Depuis quelques jours, l'armée belge était sur le pied de paix renforcé.

A Huy, un détachement de la garde civique de Liège nous arrivait le 5 août et était cantonné rue de la Collégiale ; le 8<sup>e</sup> régiment de ligne était cantonné Outre-Meuse ; le pont était barricadé par des fils de fer barbelés, les habitants ne pouvaient plus passer le pont. La garde civique de Huy était cantonnée un peu partout en ville ; les habitants se baladaient en curieux en commentant les événements ; les magasins étaient fermés, ou à peu près ; un malaise général s'emparait de tous ; on était dans l'attente ! Mais quelle attente ! Que nous réservait-on ? Les nouvelles qui nous parvenaient des frontières allemandes n'étaient pas rassurantes ; les Allemands fusillaient hommes, femmes et enfants ; ils brûlaient maisons et villages.

En ville, les fausses nouvelles se colportaient avec rapidité ; les communications par chemins de fer étaient interrompues ; télégraphe et téléphone étaient fermés au public.

Le mardi 4 août, l'artillerie de campagne a passé la nuit sur l'île, les chevaux attachés près de l'Harmonie, les hommes couchaient sous des canons et des caissons.

Le matin, les soldats se promenèrent à travers les rues de la ville ; ils n'avaient pas l'air de se soucier du danger qui les attendait. Le matin également, nous apprenions que Verviers était occupée par les Allemands ; en ville, la police interdit de circuler sur les trottoirs. Les classes de milice 1899 et 1900 étaient rappelées.

Quelques artilleurs et quelques chasseurs enlevèrent un poteau sur lequel on coucha le pylône se trouvant au coin du pont ; la police prévint les habitants de la rue de Namur et du Quai Dautrebande du danger qui les menaçait dans le cas où l'on ferait sauter le pont.

Deux avions passent au dessus de la ville ; les gendarmes font entrer les passants dans les magasins.

Le commissaire de police informe le public qu'il ne peut plus stationner dans la rue ; on interdit le passage du pont sur lequel on répand une grosse couche de paille. Les troupes belges nous arrivent.

Le Mercredi 5 Août, les troupes belges reviennent du Condroz et se dirigent vers la Hesbaye ; une seule Compagnie reste sur la rive droite de la Meuse.

La police prévient que le pont sautera dans quelques heures, que les habitants doivent laisser portes et fenêtres ouvertes ; beaucoup d'habitants de la rue du Pont et du Quai Dautrebande ont abandonné leurs demeures. Des soldats aidés de Hutois mettent le

pylone en travers du pont ; la garde civique qui avait été licenciée le matin est rappelée au pas gymnastique ; beaucoup de jeunes gens quittent la ville pour s'engager dans l'armée.

On perçoit distinctement le bruit du canon du côté de Liège.

Le Commissaire de police fait de nouveau rentrer les habitants dans les maisons, parce que les Allemands sont signalés à Ben-Ahin ; ce jour nous arrive le premier prisonnier allemand conduit par le garde Burton de Ben-Ahin. Jeudi 6 août, le garde champêtre Burton arrive sur le cheval du soldat allemand arrêté, avec carabine et harnachement complet.

Grande joie à Huy, où l'on a appris que le Roi des Belges a pris le commandement de l'armée.

A 9 1/2 du soir, les soldats campés sur la rive gauche de la Meuse, dans les maisons Bernard et Delhaize, tirent sur les gens et les maisons de la rue du Pont et du Quai Dautrebande ; quelques minutes après, l'artillerie qui se trouvait Chaussée de Waremme tirait aussi ; nous n'avons jamais su pour quelle raison les soldats ont tiré ce soir ; personne n'a été atteint ; par contre, les maisons étaient criblées de balles, les carreaux cassés ; cette fusillade a duré jusque 2 heures du matin.

De nombreux témoignages permettent de croire qu'une reconnaissance doit avoir été faite par des soldats de l'avant-garde allemande qui étaient campés à la Sartre. Arrivés par la rue Grégoire-Bodart jusqu'à l'Avenue Delchambre, ils auraient tiré pour provoquer la riposte des soldats belges et se renseigner ainsi sur la façon dont était gardé le passage du pont.

Vendredi 7 août : Plus personne ne montre son nez à la porte ; des gens se tiennent dans les caves.

Samedi 8 août : Un avion Allemand passe ; l'infanterie tire dessus. Un détachement français arrive à Huy, il est reçu avec enthousiasme mais ne reste pas longtemps. Beaucoup de Hutois quittent la ville pour se mettre en sûreté.

Dimanche 9 août : On annonce le passage d'espions ; le 8<sup>e</sup> de ligne veille.

Lundi 10 août : Les allemands sont signalés à Tinlot, les gendarmes hutois tirent sur les Boches.

Trois phares électriques sont placés sur le pont pour éclairer la rive droite.

Mardi 11 août : Les fausses nouvelles nous arrivent par paquets ; les habitants s'inquiètent. Les Allemands sont sur la Sarte venant de Strée. Une compagnie du 8<sup>e</sup> de ligne de l'armée belge se trouve sur la plaine de la Sarte, un factionnaire est posté près d'une ferme, où il se tient caché ; les uhlands s'avancèrent jusque vers le milieu de la route qui descend de la Haute Sarte, puis rebroussèrent chemin. Le factionnaire sortit de sa cachette, tira et abattit un cheval. Les troupes belges furent retirées le jour même de la Sarte.

Mercredi 12 août : Les uhlands revinrent et s'engagèrent directement dans la cour de la ferme où travaillaient un maçon et son fils. Ils arrachèrent ces hommes de leur échafaudage et leur annoncèrent qu'ils allaient les fusiller. Ils étaient déjà collés au mur quand soudain le maçon, qui connaissait quelques mots de flamand, s'écria en cette langue : Monsieur

nous ne sommes que de pauvres ouvriers, et ne savons rien de ce qui s'est passé hier ; cela arrêta le geste, qui allait être fatal, des Allemands. Après beaucoup d'hésitation, ils firent grâce aux deux maçons et les firent sortir de la ferme ; quelques instants après, celle-ci brûlait.

Vers la soirée, me trouvant sur la Grand'Place, je vois arriver une procession d'habitants de la Sarte chargés de paquets et conduisant charrettes ou brouettes, sur lesquelles se trouvaient entassés des bagages de toutes espèces, des vêtements, des literies, des objets de ménage les plus divers. Interrogés, ces gens nous disent que les uhlands qui avaient mis le feu le matin à la ferme Dardenne étaient revenus, et avaient incendié la ferme Leboutte ; ils avaient déclaré que toute la Sarte allait brûler. Il n'en fut rien pourtant.

Jeudi 13 Août : Dans l'après-midi, il passe sur notre petite ville deux avions, un monoplane et un biplane ; l'artillerie tire sans résultat.

Vendredi 14 août : Vers 9 heures, l'artillerie tire sur un enterrement. Le cortège venait de quitter la mortuaire pour se rendre à l'Eglise de la Sarte, quand tout d'un coup deux coups de canon furent tirés de la chaussée de Waremme, où se trouvaient les artilleurs belges. La population n'avait pas respecté l'arrêté qui interdisait tout rassemblement et cela aurait pu lui coûter cher, car, de la route de Waremme, on avait pris cet attroupement pour des boches dont précisément on avait signalé la veille la présence dans ces parages. Personne ne fut atteint ; les deux bombes étaient heureusement

tombées à quelques mètres du cortège dans des terrains bordant la route. Une chose curieuse à ce propos, ce fut la fuite éperdue des pêcheurs qui se trouvaient au bord de la Meuse, du côté de l'écuse quand les deux coups de canon furent tirés ; ils se sauvèrent tous en abandonnant lignes, paniers, bref tout leur attirail. Ce n'est que vers la soirée que ces pêcheurs revinrent pour reprendre leurs engins ; mais le tout avait disparu.

Vers la soirée, l'infanterie belge, aidée de civils, fait tomber dans la Meuse le parapet qui longe le quai Dautrebande ; vers minuit, une détonation formidable ébranle toute la ville ; le pont vient de sauter, notre vieux " pontia " est coupé en deux ; une grêle de pierres de toutes dimensions se répandent jusqu'à la Grand'Place ; beaucoup de dégâts aux maisons, heureusement pas d'accident à personne.

Samedi 15 août : Le monde circule déjà à 4 heures du matin pour voir les dégâts causés : la rue du Pont est couverte de débris de pierres et de vitres cassées ; au Pont des Veaux, chez moi, deux grandes glaces sont en morceaux ; à l'intérieur de mon magasin de confections se trouvait une pierre d'une trentaine de kilogs qui avait traversé deux plafonds et brisé un comptoir. Les maisons dans les environs du pont ont aussi souffert ; les pierres du pont ont volé jusque la rue Entre-deux-Portes. Par suite de l'explosion, la ville sud est privée de gaz et Outre-Meuse d'eau alimentaire ; l'électricité fonctionne des deux côtés.

### III.

#### Les instructions gouvernementales

Le Bourgmestre reçoit, du Gouvernement, les instructions suivantes :

« L'armée allemande a pénétré dans le pays en violation des traités qui garantissent notre neutralité.

» Le gouvernement est décidé à remplir les obligations que, lui aussi, a contractées par ces traités. Dès à présent, il se prépare à user de tous les moyens dont il dispose.

» En accomplissant cette mission avec l'aide de l'armée, il a la certitude que tous les Belges, si profondément attachés à leur sol, à leur nationalité, à leur indépendance, à leur Roi, qui les personnifie, se serreront autour de lui et lui prêteront les concours les plus dévoués.

» Dans les circonstances actuelles, la tâche des autorités n'est pas assimilée aux fonctionnaires politiques que la présence des armées étrangères oblige le plus souvent à se retirer, Elles demeureront donc en place et continueront à exercer leurs fonctions dans l'intérêt des habitants. Elles ne cesseraient ces fonctions que si l'envahisseur prétendait leur imposer

des actes qui seraient directement contraires à leurs devoirs de fidélité au Roi et au pays.

» L'invasion étrangère jettera l'émoi et le trouble dans la population. Le premier soin des autorités communales sera d'instruire leurs administrés des devoirs de tous envers la patrie et de la conduite qu'ils auront à tenir vis-à-vis de l'armée envahissante. C'est ce qui fait l'objet de la présente circulaire. Aussi longtemps que les troupes étrangères n'auront pas pénétré sur le sol de la commune, le bourgmestre apportera le plus grand empressement à transmettre aux autorités civiles et militaires tous les renseignements qui lui parviendraient sur la marche et l'approche de l'envahisseur. Il exécutera ponctuellement et rapidement les ordres qu'il recevrait de ces autorités et il leur prêtera toute l'assistance qu'elles réclameront pour organiser la défense nationale.

» Le passage de militaires isolés ou de troupes de l'armée étrangère sera immédiatement signalé aux autorités militaires les plus proches.

» Il va de soi que les autorités locales, comme tous les habitants d'ailleurs refuseront catégoriquement de fournir à ces soldats étrangers les renseignements qu'ils demanderaient sur la situation et les mouvements des corps de l'armée belge.

#### ACTES D'HOSTILITÉ

» D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres ne sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de

l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires observant les lois militaires obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent. Ceux qui sont autorisés à faire des actes d'hostilité sont qualifiés belligérants; lorsqu'ils sont pris ou mettent bas les armes, ils ont droit au traitement des prisonniers de guerre.

» Si la population d'un territoire qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi prend spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement, elle sera considérée comme belligérante si elle arme ouvertement ou si elle se conforme aux lois de la guerre.

» L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories et qui commettrait un acte d'hostilité ne serait pas considéré comme belligérant, s'il était pris, il sera traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait même être mis à mort. A plus forte raison, les habitants du pays sont-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus même aux soldats; ces actes sont, notamment: employer du poison ou des armes empoisonnées, tirer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur; tirer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion.

#### PASSAGE DE L'ARMÉE ÉTRANGÈRE. — RÉQUISITIONS

» S'il y a passage de troupes étrangères dans des localités où ne se trouvent pas de détachements de l'armée belge, il est probable que les chefs s'abstiendront de tout acte d'hostilité et réclameront seule-

ment les vivres et le logement. Les lois de la guerre ne permettent les réquisitions de cette espèce et celles de service personnel des habitants que pour les besoins du moment des troupes et pour autant qu'elles soient en rapport avec les ressources de la localité et ne font pas participer la population aux opérations militaires; non payées au comptant elles devront être constatées par des reçus.

» Si les habitants refusaient d'obéir à ces réquisitions il faut prévoir qu'on les exécuterait par la force. La population aurait à en souffrir davantage. Les commandants de troupes s'adresseront le plus souvent aux autorités communales et celles-ci prêteront leur concours afin d'obtenir une juste répartition entre les habitants, ce qui allégera les charges.

» Si, dans les réquisitions, les conditions ci-dessus n'étaient pas observées, les autorités communales réclameraient auprès des chefs militaires et n'agiraient que sous l'empire de la contrainte. En dehors de ces réquisitions les habitants ont droit au respect absolu de leur propriété privée, de l'honneur et de la personne des membres de leur famille. Si des chefs ou des soldats étrangers y portaient atteinte, les autorités communales protesteraient énergiquement.

» L'envahisseur mettra la main sur les moyens de transport, les voies ferrées, les télégraphes, les téléphones, sans que les autorités locales puissent l'empêcher.

» Le règlement concernant les lois de la guerre adopté par les puissances à la Haye en 1907, interdit au belligérant de forcer la population à donner des renseignements sur l'armée de son pays et sur ses

moyens de défense. Les habitants devront savoir qu'ils sont en droit de refuser de faire rien connaître à ce sujet à l'envahisseur et que ce refus leur est imposé dans l'intérêt de la patrie. Toutefois certaines puissances ayant fait des réserves sur l'application de cette règle, il est possible qu'elle ne reçoive pas son exécution en ce qui concerne les " guides ", que d'après les anciens usages de la guerre, les troupes prennent parmi les habitants dans leur marche à travers un pays étranger. Les habitants de la commune ne serviront de guides que s'ils y sont contraints par la force.

#### ESPIONS ET AGENTS ÉTRANGERS

» Les autorités communales mettront leurs administrés en garde contre les espions et les agents étrangers qui viendraient dans le pays soit pour recueillir des renseignements sur l'armée nationale, soit pour provoquer des démonstrations dans un sens quelconque, chez les habitants peut-être même en faveur de l'étranger. Il est évident que de semblables démonstrations devront être empêchées et sévèrement interdites. La population s'abstiendra rigoureusement de toute manifestation qui ne serait pas une manifestation de loyalisme envers le Roi et la Patrie. La présence d'agents de cette espèce serait immédiatement signalée aux chefs militaires belges et aux autorités civiles les plus proches et les agents eux-mêmes arrêtés et livrés à ces autorités si on parvient à les saisir avant l'arrivée des troupes étrangères.

COMBAT DANS LA COMMUNE

» S'il y a rencontre sur le territoire de la commune entre les troupes étrangères et les troupes belges, les autorités communales et les habitants prêteront à l'armée nationale leur assistance, mais s'abstiendront de toute intervention individuelle et directe dans la lutte par les armes qui les exposerait à être traités avec plus de rigueur que les soldats.

» Les opérations militaires comportant des combats causeront à la propriété privée, aux habitants, aux cultures des dommages qu'on ne pourra empêcher. Il faudra donc les subir comme une conséquence inévitable de l'invasion. Mais en dehors de ce que commandent les nécessités de l'attaque ou de la défense, la propriété privée ne peut-être ni détruite, ni saisie. Si des excès de ce genre se produisaient, les autorités communales seraient en droit de protester nettement et fermement auprès des chefs militaires qui auraient ordonné ou toléré le pillage ou la dévastation.

» Les habitants rempliront un devoir de patriotisme et d'humanité en portant autant que possible secours aux blessés pendant et après les combats. Les autorités communales s'appliqueront à organiser cette assistance de concert avec les médecins et les agents de l'œuvre de la Croix Rouge; on ne pourra s'opposer à ce que les édifices publics, si cela est indispensable, servent d'ambulance. Les locaux occupés par les blessés doivent être respectés par tous les combattants, mais l'abus des insignes distinctifs de la Croix Rouge est strictement interdit. Ces insignes consistent en une croix rouge sur un drapeau ou un brassard blanc.

OCCUPATION PERMANENTE

» L'armée étrangère occupera probablement d'une manière permanente les localités qui sont situées sur ces lignes de communications et elle étendra cette occupation selon les exigences de ses occupations militaires.

» Un territoire n'est considéré comme occupé que s'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée étrangère : elle doit y être établie et en mesure de s'exercer par suite de l'absence de l'armée nationale. Les fonctionnaires de l'Etat belge ne pourront remplir leur mission que pour autant que l'autorité étrangère ne les en empêche pas. Mais les autorités communales doivent rester en place et continuer à administrer la commune ; elles ne cesseront de le faire que si l'occupant exige d'elles un serment à la puissance ennemie ou une participation aux hostilités ou un concours qui ne serait pas compatible avec la fidélité due au Roi et au Gouvernement belge qui demeure toujours le seul gouvernement légitime.

» Les autorités communales seront ainsi nécessairement en rapports quotidiens avec les autorités étrangères ; celles-ci étant en possession du pouvoir, seront tenues de prendre toutes les mesures qui dépendent d'elles pour assurer l'ordre et la vie publiques. Les lois en vigueur dans le pays seront appliquées ; elles ne pourront être modifiées ou abrogées qu'en cas d'empêchement absolu de les maintenir.

» Si des atteintes étaient portées par les troupes cantonnées ou de passage dans la commune, à l'honneur et au droit de la famille, à la vie des indi-

vidus, à la propriété privée, aux conditions religieuses à l'exercice du culte, les autorités locales s'adresseraient aux autorités étrangères pour qu'il y soit mis fin immédiatement. Le bourgmestre veillera avec un soin particulier au maintien de l'ordre et de la sécurité dans sa commune; s'il était nécessaire, il demanderait aux autorités étrangères de lui prêter main forte. Si des actes répréhensibles étaient commis contre les étrangers, les autorités communales ne pouvant en être tenues pour solidairement responsables, des peines collectives, amendes ou autres, ne pourront être infligées à tous les habitants.

» Le collège des bourgmestre et échevins continuera à percevoir les taxes communales et il les emploiera à payer les frais d'administration de la commune.

» L'armée occupante ne pourra saisir que l'argent, les fonds et valeurs exigibles, les armes et propriétés de l'Etat, de nature à servir aux opérations de la guerre; le bien des communes et des établissements consacrés au culte, à la charité, à la bienfaisance, à l'instruction doivent être traités comme la propriété privée et par conséquent être protégés contre toute confiscation ou dégradation.

» Si l'occupant prélève les impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat, il devra le faire en observant autant que possible les règles en vigueur et appliquer le produit aux frais d'administration qui étaient à la charge du gouvernement belge.

» Il ne pourrait prélever d'autres contributions en argent qu'en les appliquant aux besoins de l'armée et de l'administration du territoire, et seulement sur l'ordre écrit du général en chef.

» Les réquisitions en nature pour les besoins des troupes ou les réquisitions de services permises d'après les règles indiquées ci-dessus pour le cas de passage des troupes, ne pourront être réclamées qu'avec l'autorisation du commandant de la troupe. Elles ne pourront dépasser les ressources de la localité ni entraîner pour les habitants l'obligation de prendre part aux opérations militaires contre son propre pays. Tel serait le cas de la réquisition d'ouvriers pour élever des travaux de fortification ou faciliter les opérations de l'armée étrangère.

» Si des routes ou des ponts avaient été détruits avant l'invasion pour retarder les mouvements de l'armée étrangère, les habitants ne se prêteront à leur rétablissement que sous l'empire de la contrainte.

» Les fournitures requises devront être autant que possible payées au comptant, sinon elles seront à la diligence des bourgmestres, constatées par des reçus qui devront également être soldés aussitôt que possible.

» Pendant l'occupation, les voies ferrées, les télégraphes et téléphones demeureront probablement sous le contrôle exclusif des autorités étrangères qui se réserveront dans ce cas de déterminer l'usage que les particuliers en pourront faire. Les autorités locales ne seront pas admises à intervenir.

» Les bourgmestres des localités occupées resteront, dans la mesure où l'occupant ne s'y opposera pas, en relations avec les autorités les plus proches du gouvernement national. Dans leurs rapports officiels ils ne traiteront que des actes administratifs et s'abstiendront d'y faire aucune mention des mouve-

ments de troupes étrangères, ni d'aucun fait concernant les opérations militaires. En cas d'occupation, les autorités étrangères se montreront très sévères pour la répression de l'espionnage. On qualifie d'espion, celui qui clandestinement ou sous de faux prétextes, cherche à recueillir des informations dans la zone d'opération d'un belligérant avec l'intention de les communiquer à son adversaire. La répression de l'espionnage est particulièrement rigoureuse. Les autorités communales dans leur conduite, éviteront de se prêter à cette accusation, mais elle doivent aussi savoir que le traitement infligé aux espions ne peut être appliqué que s'il y a clandestinité. Les militaires et non militaires qui recueillent ou portent des renseignements ne peuvent être considérés comme espions, même dans la zone des opérations militaires, s'ils accomplissent leur mission sans déguiser leur qualité.

Si l'occupation venait à cesser par le fait du départ des autorités étrangères, les autorités communales en avertiraient immédiatement les autorités militaires belges les plus proches. Pendant l'occupation les autorités communales ne négligeront aucune occasion de rappeler à leurs administrés que les règles de conduite, exposées ci-dessus, ont pour but unique d'adoucir les charges et les maux, conséquences inévitables de la guerre et de l'invasion mais qu'elles ne sauraient être interprétées comme impliquant une approbation de cette invasion ou comme déliant du devoir de fidélité au gouvernement légitime qui reste entier pendant la guerre.

» Le Ministre de l'intérieur. »

#### IV.

#### Les premiers Uhlans

Ce samedi 15 août 1914, jour de la grande fête septennale (cruelle ironie) notre ville reçut la visite des premiers uhlands.

Vers 10 heures du matin, dévalant des hauteurs de Saint-Léonard à travers les jardins et escaladant les murs, six soldats se présentèrent au passage à niveau de la gare du sud. Ils parlementèrent quelques instants avec les habitants et annoncèrent que l'armée allemande allait faire son entrée à Huy et qu'ils exigeaient des vivres. Ils disparurent peu après dans la direction de Saint-Léonard.

Vers la même heure, venant de Tihange, deux uhlands se hasardèrent à emprunter le chemin longeant la Meuse sur la rive droite et s'aventurèrent par le port Lebeau, jusqu'au quai Dautrebande.

Un détachement de fantassins belges, arrière-garde de l'armée de défense de Liège, descendait la route de Waremme se repliant sur Namur. Nos soldats tirèrent sur les deux éclaireurs allemands qui firent demi-tour et détalèrent de toute la vitesse de leur monture. L'un des deux fut blessé au delà de l'écluse,

à peu de distance de l'hospice des vieillards ; néanmoins il se traîna encore 500 mètres et vint tomber dans un champ. Il fut transporté à l'hôpital civil où il expira.

Vers 2 heures de l'après midi, affolement général dans la rue Mounie ; les gens se précipitent vers la rue Sous-le-Château ; quelques cris retentissent : les Allemands sont là ! Le premier moment d'émotion passé, une cinquantaine de Hutois se dirigèrent du côté des uhans ; ils étaient 18 cavaliers. A quinze mètres de la Collégiale, Monsieur Coune, notre sympathique commissaire de police, ceint de son écharpe, se porta au devant des cavaliers allemands. Il dut conduire ceux-ci au pont de fer et à notre antique « Chestia », puis les ramener place du Tilleul où une quinzaine de uhans avaient mis pied à terre. Je n'ai pas eu connaissance de la conversation engagée durant le trajet entre les uhans et notre commissaire, mais arrivé place du Tilleul, l'officier, dans un accent très tudesque, dit au commissaire : « Tonnez-ça fite » ! il désirait son écharpe. Le commissaire voulut protester, mais l'officier répéta une seconde fois ! « Tonnez-ça » puis comme brutalement il braquait son revolver, criant l'ordre pour la troisième fois, il fallut lui remettre le trophée ; car ces braves cavaliers faisaient trophée de tout ; sur la ligne de chemin de fer, n'avaient-ils pas enlevé des képis de chefs, d'agréés, de facteurs, brisé les appareils, forcé des coffre-forts ? Ne s'étaient-ils pas emparés de quantité d'objets qui ne pouvaient que les embarasser ?

Il est vrai que, souvent, ils abandonnaient ces

objets dans la campagne. Tous les cavaliers se dirigèrent vers S<sup>t</sup>-Léonard ; à peine avaient-ils franchi le passage à niveau, qu'une formidable explosion déchirait l'air ; c'est le pont de fer qui subissait une troisième fois l'effet de la dynamite et s'effondrait définitivement dans la Meuse. Les envahisseurs crurent à une attaque d'artillerie, sans doute, car ce fut dans une course folle que les uhans gravirent la montée de S<sup>t</sup>-Léonard. A partir de ce moment, nous n'avions plus de doute, nous étions investis, le moment était arrivé pour nous, de nous tenir tranquilles. A en juger par les atrocités commises par la soldatesque allemande depuis la frontière jusque chez nous, nous pouvons dire que ce fut peut-être un bonheur pour notre cité qu'un des Uhlans du matin était sorti indemne. Il dut narrer les événements et l'envahisseur ne put saisir le prétexte à incendies et à fusillades en soutenant que les Hutois étaient des francs-tireurs.

La soirée du 15 août se passa comme à l'ordinaire : mais on se demandait ce qui allait arriver les jours suivants.

— A quelle heure ?

— Vers 3 heures.

— 3 heures allemandes ou 3 heures belges ?  
(L'heure allemande avance d'une heure sur l'heure belge, fit remarquer un petit officier, espèce de pompier).

— C'est bien de l'heure belge qu'il s'agit, répondis-je.

L'officier supérieur demanda ce que je savais sur le fort. Je lui dis que cette forteresse avait été bâtie en 202 par Sylvestre, détruite plusieurs fois par les Allemands et les Autrichiens et rasée en 1814 par Napoléon. L'Église majestueusement assise à l'ombre du fort, fut bâtie en 427, détruite en partie en 852, rebâtie en 1070, à l'époque des croisades, par Pierre l'Ermite dont on pouvait voir le tombeau et la statue à quelques pas d'ici. Je riais sous cape de ces hableries que les Teutons acceptaient sans sourciller. Je vois que vous avez une bonne mémoire, me dit l'officier supérieur, et je sais que cette forteresse ainsi que l'Église de Huy ont beaucoup souffert dans les années de guerre passées.

Je lui déclarai, qu'en 1906, on avait découvert une autre église située en dessous de la grande ; que pour visiter cette église, il suffisait de demander la permission à M. le Doyen, qui en homme aimable ne lui refuserait pas cette faveur. « Nous n'avons pas le temps aujourd'hui ; ce sera chose remise pour après la guerre ». Nous quittons le Pont des Veaux et nous voilà devant le Pont de Huy. Le sourire des officiers fit place à une très vilaine grimace en voyant le pont ouvert au milieu. Un officier dit : « Quelle

bêtise d'avoir fait sauter cette arche ; dans quelques heures, nos pionniers auront rétabli le passage, et le retard ne nous causera aucun préjudice, puisque nous devons faire halte quelques heures à Huy. »

La halte forcée des troupes allemandes, par suite de la destruction du pont, leur a bel et bien causé un grand préjudice, car il a fallu 33 heures au génie allemand pour reconstruire l'arche sautée.

L'officier supérieur me remercia des renseignements et me dit d'un ton de commandement : « Vous êtes libre ». Il se dirigea par la rue de Namur, toujours suivi d'un groupe d'officiers et de son auto : je ne l'ai plu revu. Les troupes allemandes étaient arrêtées rue du Pont et la partie du pont du côté droit de la Meuse était dégagée de la paille et des fils de fer barbelés que les soldats belges avaient placés. Les Allemands avaient tiré le pylône sur le trottoir de la maison Dandois.

A ce moment, je regardai ma montre, elle marquait 7 1/2 h. belge et j'allais retourner chez moi pour déjeuner, lorsqu'un sous-officier allemand se planta devant moi et me dit dans sa langue germanique : « Le général désire vous parler. Mais, Monsieur, je ne le connais pas, votre général. N'importe ! venez quand même. Et je suivis le sous-officier jusqu'à la Grand'Place, où il me présenta à un homme de taille moyenne, caché dans une pélerine gris-bleu, monocle à l'œil droit et qui n'avait pas un air rassurant. Vous parlez allemand, me dit celui-ci en allemand. Oui, monsieur. Bon, mettez-vous droit et enlevez votre casquette. Je lui fis un salut ordinaire en levant un peu ma casquette et je la remis tout de suite sur ma

V.

### L'arrivée des troupes allemandes

Dimanche 16 août 1914. Vers 3 heures du matin, je fus réveillé par un bruit insolite. Devinant la triste réalité, je sautai de mon lit et, de ma fenêtre, je vis passer un groupe de soldats allemands munis de lampes électriques. Ce n'était, paraît-il qu'une avant garde qui avait pour mission de s'emparer de notre forteresse. Pour accomplir ce coup d'éclat, elle s'était fait accompagner de nos bons gardes-civiques.

M'étant remis au lit, j'en fus arraché de nouveau vers 6 heures, par des coups frappés sur ma porte ; je me levai en hâte et j'aperçus des soldats allemands qui cherchaient, me dirent-ils, un interprète. Je descendis et je dus les suivre. Baïonnette au canon, ils me conduisirent auprès d'un officier supérieur qui se tenait près de son auto arrêtée en face de l'hôtel de ville : sa tenue et ses décorations me révélèrent sa qualité. Avec une raideur germanique, un soldat me présenta comme interprète à cet officier. « Bonjour, me dit-il en faisant en même temps le salut militaire, vous parlez allemand et français ? Sur ma réponse affirmative, il me pria

de l'accompagner. Je lui fis observer que la direction de plusieurs maisons de commerce attendait ma présence ; il me donna l'assurance qu'après une heure il me rendrait la liberté et que je n'avais pas à craindre d'être enrôlé. Lui montrer le fort et le pont de Huy était tout ce qu'il attendait de moi. Je l'accompagnai et m'engageai, avec lui par la rue Mounie. Là je remarquai, non sans dépit, que nous étions suivis d'un groupe d'officiers et de soldats en armes ; l'allure de ces gaillards m'avertissait assez que j'avais à filer doux. Mais le désir de les mystifier l'emporta. Je méditais déjà un astucieux projet. Un officier de la suite m'interpella montrant les glaces brisées de mon magasin de confections :

« Que signifient, dit-il, ces vitrines brisées, cette enseigne abimée ? Il y a donc eu des combats à Huy ? » Ça, ce sont nos propres soldats, lui dis-je, qui ont accompli ces hauts faits. Possédant un stock inépuisable de munitions, ils ont brûlé aux moineaux leurs plus anciennes cartouches, qu'ils croyaient à bon droit moins efficaces. Des balles se sont égarées et... voilà ; même un boulet, tombé sur cette enseigne, réussit à peine à la briser « Vraiment, fit observer l'officier supérieur, si celles de Liège n'avaient pas mieux porté nous ne serions pas passés à Huy. » Je fus satisfait de constater que mon artifice, lui aussi, avait porté. Cette satisfaction fit place à la colère, quand, arrivé sur le Pont des Veaux, je vis arboré, au fort de Huy, le drapeau allemand.

C'est bien cette forteresse qui a été prise par nos soldats ? demande l'officier supérieur.

— En effet.

tête en lui disant à ce sans gêne : « Monsieur, je vous ai dit le bonjour en arrivant. — Oui, mais prenez votre casquette en main pour me parler. » A ce moment, la colère s'empara de moi et sans tenir compte des observations du général, je lui dis : « Monsieur, je ne suis pas soldat allemand. » — « C'est vrai, me dit-il, faites comme il vous plaît, et dites à votre bourgmestre que je lui donne 3 heures pour mettre au pont le nécessaire pour reconstruire la partie sautée. »

Je me dirige vers l'hôtel de ville pour rendre compte de l'ordre que j'avais reçu, mais je m'aperçois que le général me suit, avec une vingtaine d'hommes armés. Voyant cela, je lui fis monter le premier les escaliers de l'hôtel de ville. Il le fit de bonne grâce, suivi par toute cette petite armée. Quand j'arrivai à l'intérieur de l'hôtel de ville, le général parlementait déjà avec le bourgmestre ; je vis un ouvrier de la ville qui servait d'interprète. Ma présence n'était plus nécessaire. Il était en ce moment 9 heures, je m'empressai d'aller déjeuner.

Arrivé près de mon habitation, je suis saisi par le bras par la servante de M. le Doyen ; la pauvre femme tout hors d'haleine, me raconte que 10 soldats se trouvent chez elle et me prie de l'accompagner, car elle ne parvient pas à comprendre ce qu'ils disent.

Nous courons au presbytère : je vois, en effet, 10 soldats armés jusqu'aux dents attendant devant la porte. Je demande ce qu'ils veulent. Ils répondent qu'ils ont ordre d'enlever les drapeaux belges qui se trouvent arborés au dessus de l'église. Ces drapeaux y

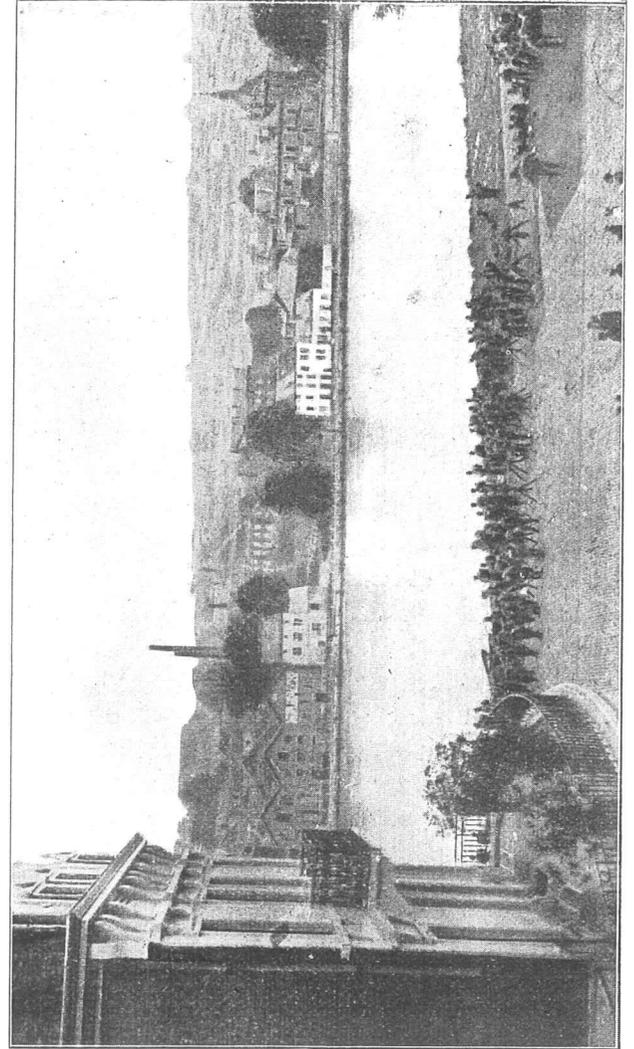
avaient été placés en vue de la « belle fête » du 15 août. Nous nous rendons devant la grande porte de la collégiale ; avant d'entrer, je leur fis remarquer qu'avec 3 hommes, la besogne pouvait se faire. Les soldats se consultent et 3 d'entre eux me suivent à l'intérieur de l'église ; en ce moment, avant de monter les escaliers de la tour, je pensais qu'ils pouvaient mettre le feu à l'église ; j'enlève ma casquette et je vois que les soldats enlèvent leur casque. Cette attitude de respect dans le temple était pour moi un bon signe. Je m'engageai dans l'escalier suivi par les 3 Allemands. Arrivés dans la tour, nous y rencontrâmes les ardoisiers déjà occupés à descendre les drapeaux. Les soldats voulurent pousser plus loin et s'engagèrent au dessus de l'église. Ils me firent signe de les suivre. Je prétendis que tout était pourri, que les voûtes ne supportaient aucun poids, et qu'il y avait danger de mort à s'aventurer là. Ils ne se le firent pas répéter une deuxième fois et revinrent près de moi à l'entrée de l'escalier. Ma peur du feu était passée, en voyant que j'avais à faire à de plus peureux que moi. Les soldats tenaient toujours leur coiffure en main : ils étaient domptés. La sortie de l'église se fit tranquillement ; il ne m'est pas même venu à l'esprit de leur montrer la crypte. J'étais heureux d'en être quitte comme ça.

\* \* \*

A la sortie de l'église, plus de 15 personnes m'attendaient. Toutes avaient des militaires chez elles et ne les comprenaient pas. « Venez vite, Jean, j'ai peur pour ma mère ! Une autre craignait qu'on ne la volât ; une troisième prétendait qu'on allait

briser son mobilier. Je me rends donc chez les plus pressés et, chose incompréhensible, les soldats demandaient ce qu'ils ne pouvaient pas obtenir dans les maisons où ils se trouvaient. Ainsi, par exemple, chez le pharmacien, les soldats exigeaient de la saucisse, chez le maréchal-ferrant, du pain : dans un magasin d'aunages, il leur fallait du lard, et chez les bouchers, ils réclamaient du chocolat. Après avoir apaisé les craintes des gens de la maison, je fis sortir les soldats en prétendant qu'il y avait un malade dans la maison : ici, c'était un enfant atteint du croup ; là, un jeune homme atteint du typhus ; les Allemands détalèrent au plus vite. Il était 11 heures, je n'avais pas encore déjeuné. Je courus chez moi. Le magasin de confiserie était rempli de militaires. En passant parmi eux pour arriver à la cuisine, je remarquai que deux de ces soldats se servaient eux-mêmes et fourraient dans leurs poches tout ce qui tombait sous leurs mains. Je m'adressai tout de suite à ces gailards ; ils m'avancèrent 2 marks et se sauvèrent. Comme ils ne m'ont pas montré ce qu'ils ont fourré dans leurs poches et qu'ils n'ont pas attendu le reste de leurs 2 marks, j'ai pensé qu'ils m'avaient payé le compte exact.

Beaucoup de maisons n'avaient pas ouvert leur porte, précaution bien sage, car parmi tant d'acheteurs, il s'en trouvait beaucoup qui étaient mauvais, et surtout voleurs. J'avais à peine pris une tasse de café, que les voisins m'arrachèrent de table pour les aider chez eux. Leurs magasins étaient remplis d'Allemands et les mêmes scènes se reproduisaient partout. Vers midi, je passe Grand'Place ; quelques



Les troupes allemandes attendent la réfection du pont

soldats sont assis sur le kiosque ; je m'adresse à l'un d'eux et lui demande : « Que signifie la tête de mort qui se trouve sur votre casque ? » J'étais bien tombé : un bavard, une vraie femme. — « Cela date de 1814, me répondit-il, et tous ceux qui portent cet insigne ne peuvent jamais battre en retraite. »

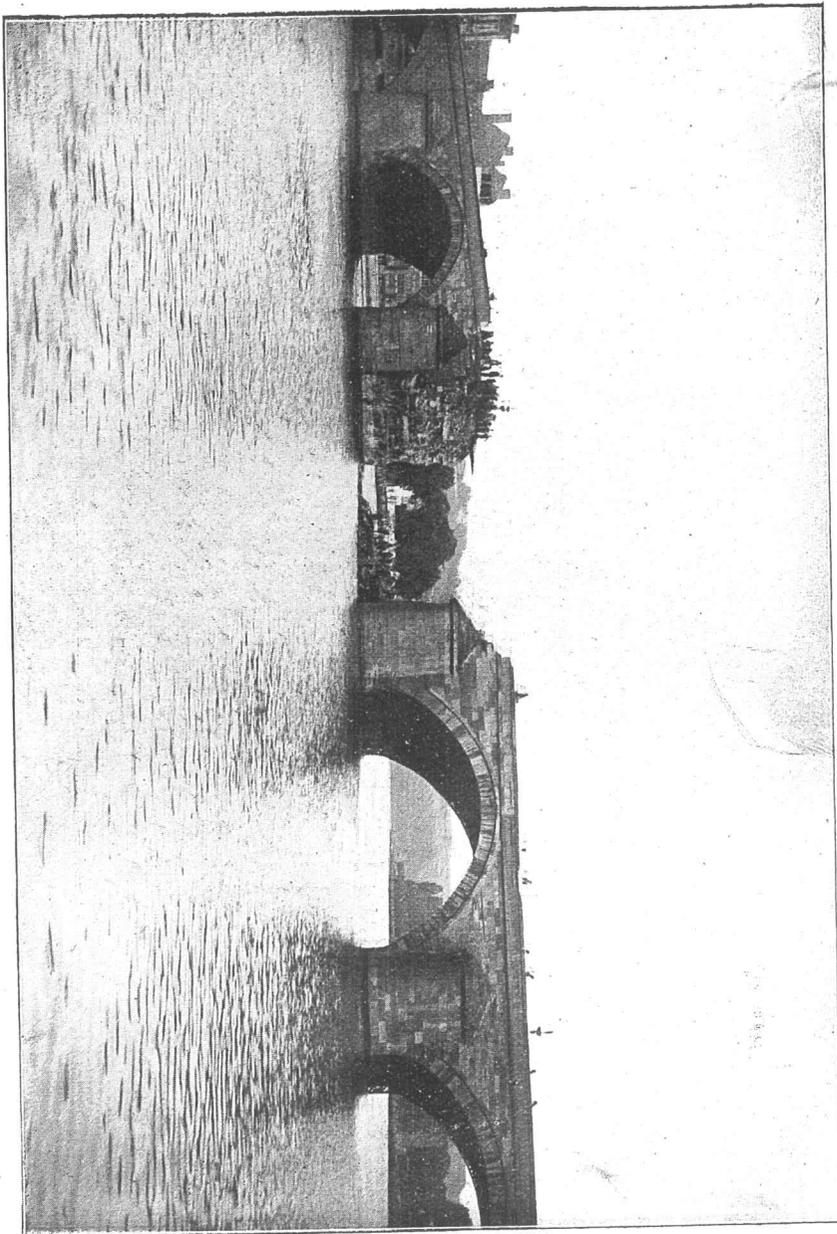
C'était un hussard de la mort.

En arrivant en notre ville, les Allemands avaient pris possession de l'hôtel de ville, et le personnel belge était licencié. Dans les bureaux, les Allemands fouillaient partout et prenaient tout ce qui leur convenait, surtout l'argent. De cette façon, ils ont vidé la poste du centre et d'autres lieux où se trouvaient des bureaux du gouvernement.

Durant la matinée, des soldats accompagnés de quelques civils se sont introduits dans plusieurs magasins abandonnés de la rue du Pont, et ont fait main-basse sur tout ce qui s'y trouvait comme objets de valeur : ces vols ont été très importants.

Vers midi, descendait, par la rue Griange, une compagnie de soldats avec quelques canons. Un officier me demande du feu, je lui donne mon briquet ; en me le rendant, il m'offre une cigarette que je refuse, en disant que je ne fume que la pipe. A la même heure, se tenait sur sa porte un commerçant auquel un autre gradé s'adressa pour avoir du feu : le commerçant, qui fumait une cigarette, veut la passer à l'officier. Celui-ci prend la cigarette et la jette par terre, et s'éloigne sans prendre du feu. Il n'avait pas bien dormi, l'officier, pour être de si mauvaise humeur. Un peu plus loin, au coin de la rue Fouarge, un homme fumait aussi la cigarette,

L'Arche du vieux Pont démolie



lorsqu'un officier lui demande : Hôtel de ville ? L'homme à la cigarette crut bon de montrer de la main gauche l'hôtel de ville.

L'officier avait remarqué que l'homme n'avait pas bougé sa cigarette des lèvres : de la main, il lui donne une gifle sur la bouche et fait tomber la cigarette qu'il écrase sous les pieds. Je ris de cet incident et je remarque un soldat qui haussait les épaules. Il me dit en bon français : cet officier mérite que je lui torde le cou. Et il ajoute : cet homme se venge sur les civils, parce qu'il craint la rencontre des Français. Je lui demande : vous avez habité la France ? Non, réplique-t-il, je suis alsacien et je suis plus français que boche ; je vous assure, Monsieur, que dès que j'aperçois les Français, je quitte les Allemands pour me ranger contre eux. Je ne dis rien à cette réponse car il fallait écouter et ne pas donner de conseils ; ce n'était pas le moment.

L'après midi se passa à peu près comme la matinée ; de tous côtés, on me réclamait, et j'ai pu remarquer que c'étaient toujours ces mêmes soldats que j'avais fait sortir des maisons pendant la matinée qui se trouvaient aux prises avec d'autres personnes.

Le pont n'étant pas encore rétabli, ces gaillards ont dû loger cette nuit à Huy.

Lundi 17 août. Dès la première heure du matin, plusieurs personnes réclamaient ma présence comme interprète et comme on s'habitue à tout, le métier m'allait ; je prenais plus d'autorité que la veille. Au lieu de prier les soldats de laisser les gens tranquilles, je leur intimais l'ordre d'avoir à déguerpir au plus vite ; les gens de Huy ne connaissaient pas la

langue allemande et les Allemands ne connaissaient ni le français ni le wallon. Il était dans ces conditions difficile de se comprendre, surtout que les Hutois avaient souvent à faire aux mêmes brutes que la veille, réclamant de la moutarde chez un chapelier, dans le but évident de voler plutôt que d'acheter.

Dès que j'apparaissais et qu'ils entendaient parler le plat allemand, ils devenaient doux comme des moutons. En rentrant chez moi, vers midi, à l'entrée du magasin de confiserie, je vois deux soldats sortir précipitamment avec un coup de pied dans le... bas du dos ; c'était ma femme qui, se voyant volée par ces soldats, les attrapait par la peau du dos et les flanquait à la porte en leur administrant ce qu'ils méritaient. L'un d'eux prend son fusil et la met en joue ; ma femme lui crie : Je me moque de toi et de ton fusil. Je crie au soldat de mettre bas son arme et tous deux partent tout honteux.

Vers une heure, je me trouvais coin des rues Pont-des-Chânes et du Pont, quand j'aperçus débouchant de la rue de la Collégiale, le général auquel j'avais brûlé la politesse ; il se dirigeait de mon côté ; je n'ai pas attendu qu'il fut près de moi, j'ai décampé pour éviter une rencontre désagréable.

En ce moment arrivent des troupes par la rue Sous-le-Château : des fantassins suivis par des chariots probablement remplis de munitions ; je ne dirai pas de vivres, car les allemands ne devaient avoir rien apporté comme vivres : ils réquisitionnaient les viandes, les farines, et payaient avec des bons ; déjà ce jour, les vivres commençaient à manquer en ville. Les Allemands s'avancent jusqu'à l'entrée du pont et

comme le passage n'est pas possible, il leur faut bien se résigner à s'arrêter à Huy.

Dans les cafés, les soldats allemands buvaient beaucoup de bière et se tenaient généralement tranquilles. Les uns payaient leurs consommations, les autres remettaient des bons. Appelé par le patron, j'entre dans un café où se trouvaient beaucoup de soldats ; le cafetier me montre un bon de paiement que 15 soldats venaient de lui remettre pour solder leurs consommations. Sur le papier était inscrit : Bon pour un baiser. Je prends le bon en main et je m'adresse aux soldats : Qui a fait ce bon ? Il n'est pas signé. Un soldat se lève, m'arrache le bon et paye les consommations avec des marks. Puis la bande sort en maugréant.

Vers 7 heures du soir, le bruit se répandit en ville que les Allemands réquisitionnaient le public pour faire des tranchées sur l'île. Chacun s'empresse de rentrer chez soi. On ne vit plus que des soldats dans les rues.

La soirée fut calme.

## VI.

### Les Otages et les premières mesures allemandes

Mardi 18 Août 1914 est marqué par l'arrivée de nouvelles troupes et, cette fois, de la cavalerie et de l'artillerie. Elles descendent des Longs-Thiers par la rue du Tribunal et chantent : « O Vaterland mag ruhig sein. » J'arrive au coin de la rue des Rôtisseurs juste à temps pour voir tomber une dizaine de cavaliers.

Le pont venait d'être réparé et le passage se faisait lentement, d'où beaucoup d'arrêts de troupes dans les rues, ce qui permettait aux petits vendeurs hutois de débiter cigarettes, cigares, chocolat, couques, etc.

Le passage des troupes a duré toute la journée et les colonnes qui étaient arrivées les premiers jours s'en allèrent également vers d'autres destinations.

Dans les rues non encombrées par le passage des troupes, le calme était revenu.

Les officiers ont fait savoir que toutes les portes des maisons doivent rester ouvertes ; les portes trouvées fermées seront enfoncées. M. Savat, qui tient un magasin d'épicerie au coin du quai Dautrebande, doit remettre les clefs de sa maison et déguerpir

séance tenante. Dans le passage des troupes rue du Pont, on remarque un soldat noir et deux prisonniers français.

Vers la soirée, j'entends le tintement d'une sonnette ; c'est un agent de police qui, sur le Pont des Veaux, l'agite avec force. Dès que le monde a fait cercle autour de lui, il dit de se rendre Grand'Place pour entendre une communication de Monsieur le Bourgmestre. Nous courons tous. M. le Bourgmestre Chainaye et notre premier échevin Boulanger se tiennent sur le perron de l'hôtel de ville, encadrés par un officier allemand et quatre soldats armés.

Le Bourgmestre nous lit la déclaration suivante :

« Aux Habitants :

» L'autorité allemande retient comme ôtages  
» M. Chainaye, bourgmestre et M. Boulanger  
» échevin. Ils ne courent aucun danger pour autant  
» que la population hutoise maintienne l'attitude  
» pacifique et correcte qu'elle n'a cessé d'avoir jus-  
» que maintenant à l'égard des troupes étrangères.  
» Au moindre acte d'hostilité de la population à  
» l'égard des soldats étrangers, nos mandataires et  
» la population elle-même d'ailleurs, courraient les  
» plus grands dangers. Pas d'hostilité, de la correc-  
» tion donc, envers les troupes.

» Huy, le 18 Août 1914.

» (Signé) Les Echevins et Conseillers  
en fonctions. »

Après cette lecture, je me retourne. Un soldat me fit signe et haussait les épaules. Rien compris, fait-il.

Je lui explique le texte de l'affiche. Oui, dit-il, cela a été fait sur tout notre parcours, depuis la frontière jusqu'ici. Nous devons nous faire craindre des Belges, parce que, dans plusieurs localités, les civils tiraient sur nous et les femmes nous arrosaient avec de l'eau bouillante. Aussi, nous avons brûlé les maisons et fusillé les habitants. Je n'avais encore rien à répondre ; je ne croyais pas pourtant que les civils aient pu faire ce que le soldat me racontait avec assurance et qui n'était qu'odieux mensonge, ainsi que nous l'avons su plus tard.

Mercredi 19 Août 1914. A 5 heures du matin, on tambourinait à ma porte :

« Venez vite, les Allemands sont chez nous ; nous ne les comprenons pas ; aidez-nous, M. Jean, descendez vite ; nous n'osons plus retourner. » Je m'habillai à la hâte et j'accompagnai tous ces gens l'un après l'autre chez eux. Après explication, il y avait toujours plus de peur que de mal. Les soldats demandaient à manger ; je parvenais à arranger toutes les affaires et surtout à calmer les gens qui se voyaient déjà fusillés. Il est vrai que, dans beaucoup de maisons, les soldats menaçaient les gens en les mettant en joue ; il y avait certainement là matière à avoir peur. Je dois même avouer qu'à certains moments en voyant les soldats mettre les civils en joue, je n'étais pas plus rassuré que les habitants menacés. Dès que j'avais lancé une parole en allemand, ces brutes se calmaient ; ce qui me fit toujours plus courageux ; insensiblement, je m'habituai ainsi à leurs menaces.

Pendant la nuit, beaucoup de troupes ont passé en ville et ce passage continua toute la journée.

Jeudi 20 Août 1914. Le passage des troupes continue, surtout par la rue Sous-le-Château venant de Modave ; des soldats chantent mais sont pourtant fatigués ; ils ont faim. Au moindre arrêt, ils s'élancent vers les marchands pour acheter des vivres ; de temps en temps sortent des rangs quelques paroles françaises. « Ils ne chanteront plus longtemps ». Ou « Donnez-moi votre petite main, mon enfant ». Ce sont des Alsaciens. Au passage de l'artillerie, nous avons remarqué quelques canons autrichiens.

Les soldats placent le téléphone de campagne. Un avis est aussitôt affiché informant que quiconque aura détruit le fil sera fusillé et si le coupable n'est pas connu, la ville sera châtiée.

Vers 10 heures, un arrêt était provoqué par la chute d'un cheval ; un soldat s'adresse à moi : Vous savez parler l'allemand ? demande-t-il. Sur ma réponse affirmative, il demande s'il y a encore 6 kilomètres jusque Paris. Je répons : vous faites erreur, c'est 336 kilomètres jusque Paris. Il haussa les épaules et allait répliquer lorsque les troupes se remirent en marche.

A ce moment, j'entends des cris venant du pont. Je m'avance rue du Pont jusqu'en face de la rue de Namur, les cris continuaient. Les soldats criaient : Hourra ! Hourra ! Ce n'est que deux heures après que je connus le motif de cette allégresse. Il était écrit sur le pont à droite : « Grenze-Frontière » et à gauche : Frankreich-France ». C'était marqué en gros caractères à la craie blanche. Je compris l'enthousiasme des soldats..., si bien bernés par leurs chefs.

Je descendis jusqu'à la rue de la Collégiale ; une

affiche venait d'être placardée : elle disait :

« Par ordre de l'autorité allemande, les habitants  
» qui possèdent des armes et des munitions quelles  
» qu'elles soient, sont requis de les déposer chez  
» M. Savat (Maison Dandois) coin du pont,  
» aujourd'hui jeudi avant 7 heures du soir, heure  
» belge, sous peine d'être fusillés.

« 20 Août 1914. — Le commandant,  
» VON BASSEWITZ »

Comme je ne possédais aucune arme, l'avis ne m'intéressait pas trop.

Je revins au Pont des Veaux où je vois un soldat appuyé contre les barres du Hoyoux. Il m'appelle. Il me connaissait déjà, depuis deux jours qu'il se trouvait à Huy. Il me montre une carte qu'il adressait à ses parents, elle contenait à peu près ceci :

« Mes chers Parents,

» Nous sommes arrivés à Huy. En atteignant les  
» hauteurs environnantes, l'officier nous montra le  
» drapeau allemand sur la forteresse de la ville, que  
» les hussards de la mort avaient prise en anéantis-  
» sant toute l'armée belge qui s'y trouvait. Des  
» 150,000 habitants de la ville de Huy, il en reste  
» 14,000. »

Je lui demande ce que cela pouvait bien me faire ? Il me dit : « Je suis fort sceptique et je ne crois pas toujours les officiers. Je ne vois aucune trace de lutte en ville, et je désire savoir si c'est bien vrai que les Allemands ont tué tant de monde à Huy. » Je répons : « Tout ça n'est que mensonge. » Mais aussitôt dit, je regrettai mes paroles, car on ne

sait pas toujours avec qui on a affaire. Cependant en voyant le soldat déchirer la carte et en jeter les quatre morceaux dans le Hoyoux, j'étais rassuré. Il me quitta ; j'ai pu remarquer qu'il essuyait une larme.

Tout l'après-midi se passa comme les jours précédents. A chaque instant, j'étais appelé comme traducteur par les habitants qui étaient comme des perdus.

A l'hôtel de ville arrive un ordre, avec menaces habituelles, pour le rétablissement immédiat de l'eau alimentaire sur la rive gauche de la Meuse, un lazaret allemand venant d'être installé au Collège Saint-Quirin.

L'installation de cette conduite d'eau, quoique très difficile, a marché rondement ; les ouvriers de la ville sous la conduite du chef fontainier Thomson, ont eu fini le travail en 8 heures. Le travail terminé, le chef fontainier passe sur le pont et est saisi à l'épaule par un officier lui demandant le chemin pour aller à Perwez-Brabant. M. Thomson lui indique Perwez-Condroz, lui montre la rue Sous-le-Château et lui dit de continuer tout droit ; il y a 12 km., ajouta M. Thomson. L'officier partit dans la direction indiquée suivi par un régiment d'artillerie. Les difficultés que ces soldats ont rencontrées pour monter la côte de St-Léonard (22 %) avec leur lourd charroi n'étaient pas ordinaires.

## VII.

### Comment je devins Interprète

Vendredi 21 Août 1914. On demande l'interprète un peu de tous côtés et presque toujours pour traduire : Il nous faut à manger.

Vers 10 h<sup>res</sup> arrivent quatre cavaliers qui se casent au Moulin Cambron au Pont des Veaux. La propriétaire, une vieille demoiselle accourt, près de moi, et dit : « Allez vite au moulin, les Allemands sont là ; je ne rentre plus, j'ai peur. » Je la prends avec moi et je questionne les soldats ; ils réquisitionnaient les écuries ; ils étaient tranquilles et la propriétaire était rassurée. En sortant du moulin, je rencontre un soldat qui m'arrête et fait mine de me mettre en joue. J'arrête de la main son geste et lui demande ce qu'il veut. Il était accompagné de M. Decourty. « Il me faut un cheval. » Donnez-vous la peine d'entrer monsieur, dis-je, nous en avons justement quatre beaux dans l'écurie ; vous pourrez choisir. Il fait le tour de l'écurie et parle au soldat ; il revient près de moi et me dit qu'il lui faut un cheval du meunier. Je lui dit que le meunier n'a plus de chevaux ; il insiste et veut absolument un cheval. Cela

allait s'éterniser si je ne l'avais pas envoyé à l'hôtel de ville.

Je me dirige vers la Grand'Place, où stationnait une foule nombreuse.

J'aperçois notre Maieur encadré par quatre soldats et un officier allemand. J'arrive au bon moment, ils cherchaient un interprète. Le commandant se plaint des rassemblements ; il dit qu'il ne veut plus voir ces attroupements sur la place et dans les rues.

Le bourgmestre répond qu'il va prendre les mesures nécessaires.

M. Emile Colart, directeur de l'Ecole industrielle et professeur à l'Athénée royal, avec un dévouement dont on ne saurait assez le remercier, avait bien voulu remplir intérimairement les fonctions de secrétaire communal, M. Dubois ne pouvant, par suite de la destruction de l'arche du pont, se rendre de ce côté de la Meuse ; il me fait demander à l'officier de vouloir s'occuper de nous procurer de la levure et du charbon, la ville allant être sans ces produits. Le commandant promet de s'en occuper. Je lui dis ensuite que la population est très tranquille, qu'il devrait avoir l'obligeance de remettre en liberté notre bourgmestre. Il me répond qu'à Liège et ailleurs encore les civils avaient tiré sur les soldats et même qu'avant l'arrivée des Allemands à Liège, on y avait maltraité les civils allemands. Certes, répliquai-je, nous ne savons pas ce qui s'est passé ailleurs, mais en ce qui concerne notre ville, je puis certifier que personne n'a eu à se plaindre de la correction des habitants. Il me déclare alors qu'il n'est pas seul maître et qu'il parlera au major afin que le maieur

soit laissé en liberté. Je fis remarquer que le bourgmestre pouvait aider davantage au maintien de l'ordre en étant libre.

M. Emile Colart qui, comme je l'ai dit, avait bien voulu assumer les fonctions de secrétaire, vient me chercher chez moi vers 5 heures du soir, me demandant de l'accompagner à l'hôtel de l'Aigle Noir, où s'est installé le Bureau des Etapes. Voici de quoi il s'agit : Les boulangers sont sans levure ; il en faut absolument, et ce sont les Allemands qui doivent nous en procurer ou nous donner les moyens de nous en fournir.

Arrivés à l'Aigle Noir, nous demandons à parler au major, qui arrive près de nous dans le corridor, demande l'objet de notre visite et en prend note ; il montre son contentement d'avoir trouvé un interprète et me dit : Je ne connais pas un mot de français, tâchez de venir chaque fois avec les employés de l'hôtel-de-ville, les affaires s'arrangeront mieux. Voyant le major si content, j'en profite pour lui demander un laisser-passer pour pouvoir circuler librement dans les rues de la ville ; il ne fait aucune difficulté et griffonne sur un morceau de papier en langue allemande :

» Monsieur Jean Schaefer a, comme interprète,  
» libre chemin en ville pendant le jour et la nuit  
» jusque nouvel ordre.

» Huy, le 21-8-14 »

(signé) Le commandant

« Von Bassewitz, major. »

En me remettant le papier, le major me recommande

bien de ne pas faire un usage abusif de ce laisser-passer.

A partir de ce jour, les cafés doivent fermer à 7 heures du soir et la circulation dans les rues est défendue à partir de la même heure.

Retournant chez moi, j'entends de nouveau tinter une sonnette. L'agent de police Richel nous communique un avis important.

» Par ordre de l'autorité allemande, la circulation  
» des véhicules est interdite aujourd'hui vendredi  
» depuis la rue Cherave jusque Wanze, c'est-à-dire :  
» place du Tilleul, rue Sous-le-Château, rue du  
» Pont, rue Neuve, rue Entre-deux-Portes, chaussée  
» de Statte et rue de Statte. Les piétons ne peuvent  
» circuler que sur les trottoirs sans y séjourner.

» Le passage du Pont est absolument interdit.

« Les contrevenants aux ordres ci-dessus seront  
» arrêtés et emprisonnés à l'église Collégiale.

» Huy, 21 Août 1914.

Par ordre.

« Le Bourgmestre, CHAINAYE »

C'est qu'en ce moment les troupes qui avaient été envoyées à Perwez-Condroz par M. Thomson, reviennent par la rue Cherave et suivent l'itinéraire ci-dessus ; elles étaient 24 heures en retard, à cause de la fausse manœuvre provoquée par le chef fontainier.

Pris d'un côté par la curiosité, de l'autre par le désir de passer où c'était interdit, je me dirige vers le pont. Aussitôt, je suis arrêté par une sentinelle.

J'exhibe mon passe-port et j'obtiens libre passage.

A peine suis-je arrivé de l'autre côté de la Meuse, que les gens viennent au devant de moi pour obtenir des nouvelles. « Comment cela va-t-il de l'autre côté de la Meuse ? Et patati et patata. » C'est qu'il y avait 15 jours que les Hutois n'étaient plus allés d'une rive à l'autre ; car, avant l'arrivée des Allemands, l'armée belge, cantonnée Outre-Meuse, avait aussi bloqué le passage.

Samedi 22 Août 1914. En arrivant quai Dautrebande et après avoir servi d'interprète à plusieurs habitants de la rue du Pont, je suis arrêté soudain par un sous-officier, qui se dresse devant moi et me dit : « Venez avec moi pour porter de la paille. » — « Non », dis-je, et je lui montre mon permis de circulation. « Pourtant, dit-il, j'ai besoin d'hommes pour porter de la paille à l'Harmonie. » Je lui conseille de prendre des soldats ; il me regarde en riant et s'éloigne.

Sur la Grand'Place, je vois arrêtée une auto avec six officiers en costume bleu et casquette bleue. Je m'adresse à un soldat et lui demande : « Qu'est-ce que c'est pour des soldats ? » Il me répond : « ce sont des officiers autrichiens. » Je lui dis : « mais l'Autriche n'a pas déclaré la guerre à la Belgique ! » — « Non, dit-il, ces officiers suivent en curieux les opérations militaires !!! »

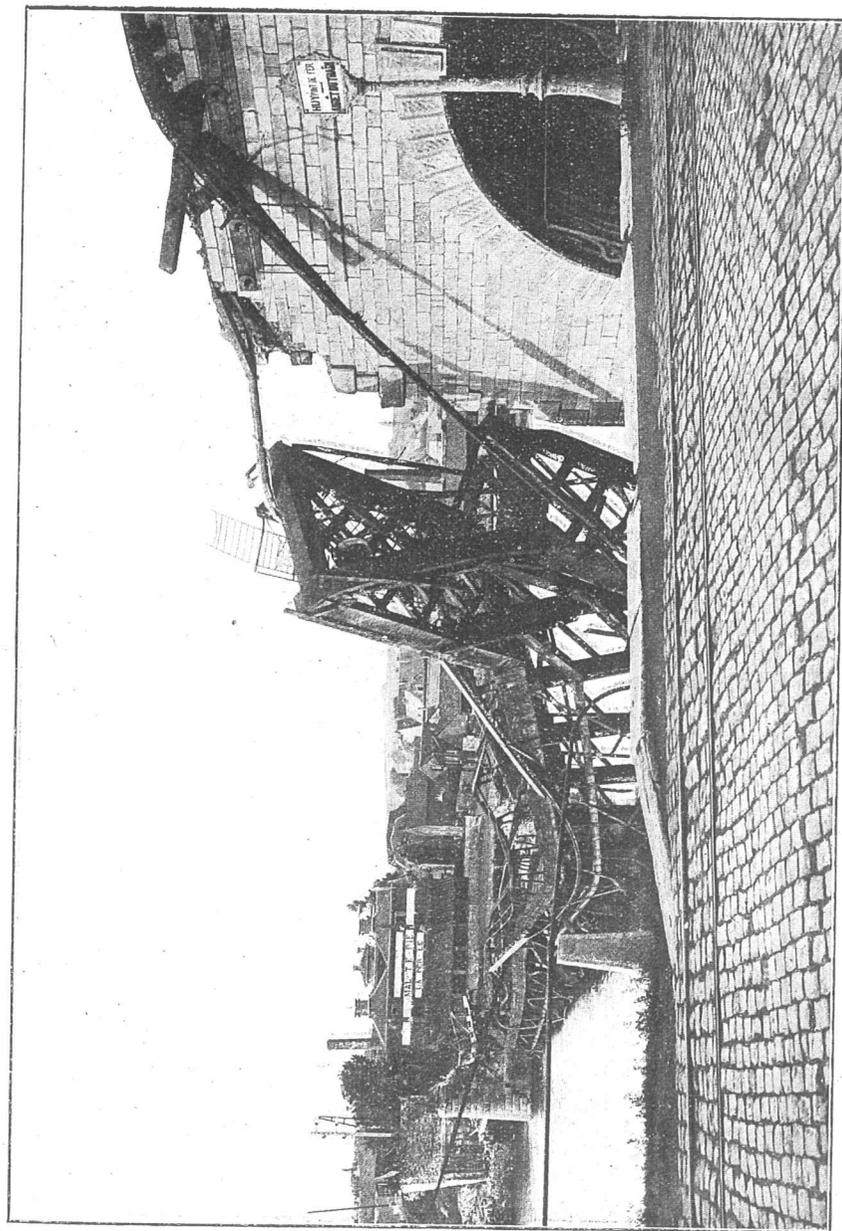
Par la rue Sous-le-Château passent de nombreux blessés, qui sont transportés à l'hôpital de Huy.

Ce jour, j'apprends, par des soldats, les atrocités d'Andenne, où avaient été fusillés près de 500 civils ; un de ces soldats me dit qu'il avait assisté au massacre et avait mis 110 cadavres sur le même tas.

Un de nos amis à qui j'en parlais, en avait été informé par un des officiers qui logeaient chez lui. Cet homme, un professeur agrégé d'Université, qui avait travaillé à l'Ecole de Chartes, à Paris, lui avait déclaré qu'après des horreurs comme celles auxquelles il venait d'assister, les Allemands, s'ils n'étaient pas par hasard victorieux, seraient les parias de l'Europe et pendant 20 ans n'oseraient plus sortir de chez eux ! « Paroles prophétiques d'un des rares hommes dont la conscience n'était pas complètement obnubilée par l'odieux virus pangermaniste.

A Huy, les Allemands se sont casés dans différents quartiers. Ils ont établi en cette ville, la commandanture de la place, l'inspection des étapes, les étapes pour munitions, les lazarets, commandanture de la gare, tribunal de campagne, docteurs, vétérinaires, pasteurs, dépôts pour autos et camions automobiles, etc., etc.

La journée pour moi se passa, partie à l'Hôtel de Ville, et partie à l'hôtel de l'Aigle Noir avec le faisant-fonctions de secrétaire communal, qui profitait aussi très volontiers de l'interprète. C'était d'ailleurs le devoir de tout bon citoyen de l'aider, puisqu'il agissait pour le bien de toute la population.



La Destruction du Pont de fer

## VIII.

### Un Homme pendu

---

Dimanche 23 Août 1914. C'est aujourd'hui dimanche et depuis 8 jours, je n'ai pas eu beaucoup de repos. Vers 8 heures du matin, je me rends au pont. La rue du Pont était déserte ; pas une personne ni même un soldat depuis chez moi jusque rue de Namur. Arrivé en face de la rue de Namur, je vois déboucher, venant du Quai Dautrebande, le major flanqué de son capitaine ; il arrive directement sur moi et me dit : « Je suis content de vous voir ; je viens de faire pendre un homme et je désire que vous communiquiez cela à la population ». — « Pourquoi avez vous pendu cet homme ? ». — « Il était en possession d'un fusil ». Il paraît que cet homme, appelé Loxhay, avait démonté un vieux fusil dont il avait déjà la veille caché une partie à l'endroit appelé « Aux Trois Arbres », près de l'étang Godin. Ce dimanche, il était allé pour cacher le reste, mais la crosse dépassait son vêtement ; des soldats l'aperçurent, se saisirent de Loxhay et le conduisirent près du major qui le fit pendre immédiatement.

A ce moment arrive une jeune fille criant à diverses reprises : « On a pendu mon papa » Elle s'arrête en face de moi. Les gens, en l'entendant, sortaient des maisons, constituant tout de suite un rassemblement. Le major me dit qu'il avait pendu l'homme pour faire un exemple à Huy. Et comme la jeune fille continuait à crier, il me demande ce que ça signifie. C'est dis-je, la fille de l'homme que vous avez pendu. En entendant ces mots, le major et le capitaine sont devenus blêmes ; le major tremblait ; il me fixe quelques instants et me dit. « Je me retire sur le quai ; faites circuler le monde où je fais tirer dans le tas. » Le major suivi du capitaine alla se cacher derrière l'épicerie Dandois. Moi, je criai aux gens de se sauver parce qu'on allait tirer. En un clin d'œil, tout le monde s'éclipsa. Quand j'arrive au coin du Quai Dautrebande pour avertir le major que les gens étaient partis, je ne vois plus personne non plus ; le major et le capitaine étaient disparus aussi, de peur des représailles de la foule ; on a beau être officier allemand, on n'en a pas moins peur de sa peau.

Je quitte rue du Pont et je viens Grand'Place. Le canon tonnait très fort. On estimait que l'on devait tirer en ce moment, à environ 15 kilomètres de Huy, du côté de Warêt-l'Evêque. Je rencontre M. le Doyen de la Collégiale qui me charge de demander au major de laisser confesser les gens avant de les pendre ou les fusiller. J'ai fait la commission ; la réponse fut favorable. M. le Doyen me dit que les Allemands lui avaient défendu de sonner les cloches ; cela pouvait être favorable aux avions français !

Vers midi arrive un groupe de prisonniers civils ; parmi eux se trouvent deux curés ; ils sont conduits à la commandanture. Les Hutois disent qu'on va les fusiller sur l'Île. Je cours à l'Aigle Noir et je demande au major : « Que signifie cette mauvaise nouvelle ? En ville, les gens disent que vous allez faire fusiller ces prisonniers. » — « Non, non, dit-il, rassurez-vous, ce sont des otages des environs de Hautbois, que nous allons conduire à Liège, pour rester quelques jours ».

IX.

Une Nuit tragique

L'Incendie de la rue des Jardins

M. le Bourgmestre Chainaye emmené pour être fusillé

Tandis que je me dirige sur la Grand'Place, je vois sortir de la rue des Brasseurs sept soldats en état d'ivresse ; ils discutaient très haut et disaient entre eux que les Hutois allaient avoir chaud. Ils traversèrent la Grand'Place et se dirigèrent par la rue Fouarge. Dès qu'ils voyaient quelqu'un, soit dans la rue, soit sur le seuil d'une porte, ils répétaient : Vous aurez bien vite chaud ; cela se continua jusque dans la rue des Rôtisseurs où je les abandonnai, sans toutefois oublier de prendre le numéro ; c'étaient des soldats du 13<sup>e</sup> régiment cantonnés Outre-Meuse. Je pensais que leurs réflexions étaient des propos d'ivrognes. Cependant malgré cela, je n'étais pas tranquille. Je communiquai mes impressions à plusieurs personnes et je leur dis que ces soldats étaient capables de commettre un crime ou de brûler quelque

part. Révenant par la rue Mounie, je m'arrête près d'un groupe d'amis ; on discutait sur la guerre, quand arrive un télégraphiste allemand qui était campé au moulin Cambron. Namur est pris, dit-il, voici la dépêche. 1800 soldats allemands sont entrés dans un fort et seulement 120 sont ressortis. Et les autres ? demandai-je. Ils sont capout, dit le télégraphiste. A ce moment arrive près de moi M. Colart, qui me dit : Il faut absolument venir avec moi à l'hôtel de l'Aigle Noir. Voici ce qui se passe : un soldat ivre vient de frapper de sa baïonnette un hutois et menace de mettre le feu à la rue des Augustins. Nous courons ensemble à l'hôtel et les sentinelles nous disent qu'il ne s'y trouve pas un seul officier ! Or, au même moment descendent des escaliers de l'hôtel, une demi-douzaine d'officiers. Et comme Monsieur le faisant fonction répétait en les interpellant : « Il n'y a pas d'officiers ici ? » des officiers sortaient de l'Aigle Noir sans prêter attention à la question. Cependant le dernier se retourna et nous dit en allemand : « Parfaitement il y a des officiers ici ; qui vous dit le contraire ? » « Ce sont les sentinelles ». L'officier demanda alors de quoi il s'agissait. Je lui raconte l'affaire et je lui montre deux soldats témoins de l'attaque. Cet officier fit signe à ses collègues sortis de l'hôtel et nous voilà en route pour la rue des Augustins. Mais le soldat ivre avait disparu. C'est alors que l'officier qui était venu avec nous se fit conduire auprès du Bourgmestre pour demander l'apposition immédiate d'une affiche défendant la vente de l'alcool dans les cafés. La mesure était excellente, mais pas suffisante, car il aurait fallu défendre aux soldats de pénétrer dans les maisons

fermées et d'y enlever le vin. En effet, plus de 50 soldats vidèrent successivement des caves, rue Entre-deux-Portes, rue des Jardins et à Statte. Les officiers étaient impuissants à défendre ces scandales. Les soldats ivres déambulaient par les rues ayant chacun deux ou trois bouteilles dans leurs mains.

Nous devions bientôt payer les conséquences de ces orgies. Fatigué d'avoir trotté toute la journée, je m'étais couché vers 7 heures. Vers 10 heures, je suis réveillé par une fusillade qui se prolonge assez longtemps dans la nuit.

Lundi 24 Août 1914. Vers 6 heures du matin, étant encore au lit, j'apprends que la rue des Jardins est en feu et que le Bourgmestre est prisonnier des Allemands depuis 11 heures du soir. Je m'habille en toute hâte, je cours à l'Aigle Noir pour voir le major et tâcher de faire relâcher le Bourgmestre. Le major était parti rue des Jardins depuis quelque temps. Je cours pour le rejoindre et en passant sur le Pont, je rencontre le Bourgmestre, qui venait d'être libéré. Il me raconte qu'il était libre depuis 7 heures du matin mais que la rue des Jardins était incendiée.

Ce n'était guère le moment de questionner M. le Maireur, mais je ne pus m'empêcher de lui demander des détails. Voici ce que j'appris :

« Dès les premiers coups de feu du dimanche soir, coups de feu qui marquèrent le début de la tragédie de la rue des Jardins, des soldats envahirent la demeure de M. le Bourgmestre restée ouverte la nuit par ordre, se précipitèrent dans les escaliers et frappèrent à la porte de sa chambre à coucher. M. le Bourgmestre, qui était au lit, se leva aussitôt et

alla ouvrir, à peine vêtu. On lui annonça qu'il allait être fusillé et on lui donna quelques minutes pour s'habiller. Comme il n'allait pas assez vite, sans doute, au gré des Allemands, un officier s'introduisit dans sa chambre. On fit descendre M. le Bourgmestre, on lui lia les mains et, d'un pas rapide, on le fit marcher vers la gare, où se dessinaient les lueurs des incendies. Gêné par les entraves, M. le Bourgmestre avait peine à suivre le pas accéléré des soldats : il était alors invectivé et bousculé.

On le fit marcher ainsi jusqu'à la place Zénobe Gramme, où se trouvait réuni un conseil d'officiers et on commença à l'interroger.

Un officier supérieur lui mit le canon de son revolver sur le front, lui disant qu'il était responsable du complot. Cet homme, bien que paraissant d'un grade très élevé, était bien tout ce qu'on peut trouver de plus brute. Sans perdre son sang-froid, M. le Maireur lui répondit qu'il ignorait de quel complot il s'agissait, qu'il avait conscience d'avoir fait tout son devoir ; que bien avant l'arrivée des troupes à Huy, il avait fait afficher des proclamations portant que seuls les soldats revêtus d'uniformes, obéissant à des chefs responsables, avaient le droit de tirer sur les ennemis ; que la population s'était montrée calme et correcte, qu'il avait confiance en elle et qu'il était persuadé qu'elle s'était bien conduite. Tout cela n'était pas dit d'une seule traite, mais entrecoupé de ricanements, de grossièretés et de menaces de la part de l'officier ; à tout bout de champ, il revenait placer le canon de son revolver sur le front de M. Chainaye. Il prétendit que les civils avaient tiré sur un sous-officier qui

avait été atteint. M. le Bourgmestre soutint que ce n'était pas possible et réclama l'examen de la blessure pour qu'il fût démontré par quelle balle le sous-officier avait été touché. En fin de compte, on déclara M. le Bourgmestre prisonnier et on le conduisit aux usines Nestor Martin où on l'enferma dans un bureau. Dans les salles voisines et dans la rue, il entendait des cris, des pas, des allées et venues. De temps à autre, un soldat pénétrait auprès de lui et lui faisait comprendre qu'il allait être fusillé. Cela dura jusque vers 7 heures du matin, heure à laquelle on vint, sans donner d'explications, lui dire qu'il était libre, qu'il pouvait retourner chez lui tout en se tenant à la disposition de l'autorité. Pas n'est besoin de dire, après cette nuit d'angoisses terribles quelle détente produisit chez notre Maieur, cette soudaine décision. Je salue le Bourgmestre et je me dirige vers la rue incendiée. Rue St-Pierre, je rencontre le major en automobile. Il me voit, fait arrêter la voiture et me dit : Allez voir le feu et venez me retrouver à l'hôtel, je dois vous dire quelque chose. Je descends la rue Saint-Pierre et j'entre dans la rue des Jardins. Une sentinelle m'arrête et me dit : Il y a du danger, les murs s'écroulent, n'allez pas. Je me dirige vers le Boulevard du Nord, lorsque subitement, je suis entouré par une bande de Hutois, qui avaient été retenus prisonniers à la gare du Nord, parce qu'ils avaient poussé le nez trop loin, pour voir le feu. Parmi ceux-ci se trouvait un jeune homme, qui avait été trouvé porteur d'une douille ; on le menaça de le fusiller comme franc-tireur. Un des arrêtés me raconta que depuis 2 heures, il priait Notre-Dame de

la Sarte pour qu'elle envoie le petit Jean, les tirer de leur position critique.

Enfin on les lâcha et je ne dus pas intervenir. En tout cas, ces curieux ont eu une belle frousse. Aussi ont-ils juré qu'ils n'iraient plus si près des Allemands.

Mais ces incidents ne satisfaisaient pas ma curiosité qui cherchait à savoir ce qui avait motivé, provoqué l'incendie de la rue des Jardins.

A ce moment impossible de rien savoir de précis : car ceux qui auraient pu parler, ou bien on ne pouvait les approcher, ou bien ils étaient sous l'impression d'une terreur telle qu'ils n'auraient pas osé raconter ce qu'ils savaient. Cependant je fus un peu plus heureux plus tard et voici ce que M. Vincent me narra :

« Il avait en logement chez lui 3 officiers et 3 ordonnances, dans la remise 5 soldats et dans l'écurie 4 chevaux. Vers 10 heures du soir, il se trouvait dans une place de sa maison avec son fils, un officier et un soldat, ce dernier parlait un peu le français ; ils causaient de choses insignifiantes ; à ce moment deux coups de fusil partirent de la cour de la maison Bollinne. C'était le signal de la tragédie qu'avaient annoncée les soldats se promenant en ville durant la journée et qui allait se jouer dans le quartier de la gare et rue des Jardins. A peine les coups de fusil avaient-ils éclaté que l'officier et le soldat se levèrent précipitamment, prirent leurs armes et sortirent les laissant seuls. Une fusillade intense éclata immédiatement dans les environs de la maison de M. Vincent. Le fils monta à l'étage, fit lever sa femme, sa petite fille et la demoiselle de magasin,

qui étaient couchées et les fit descendre dans le but de se réfugier dans la cave. Au moment où ils se trouvaient tous les quatre sur l'escalier, qui aboutit au corridor du rez-de-chaussée, deux coups de fusil partirent et les balles traversèrent la glace du dessus de la porte pour venir éclater dans le corridor en dégageant une épaisse vapeur bleuâtre ; c'étaient des balles explosives. La demoiselle de magasin était gravement blessée aux deux jambes par les enveloppes des balles. Pendant que la famille Vincent et la blessée se trouvaient dans la cave, ils entendaient pousser de véritables hurlements et éclater une vive pétarade.

Ils étaient dans la cave depuis une demi-heure quand ils aperçurent à travers la porte vitrée du jardin des lueurs d'incendie qui devenaient de plus en plus intenses. Craignant d'être brûlés ou étouffés, ils se mirent à l'abri dans une place du rez-de-chaussée ; à peine y étaient-ils installés, qu'arrivent sur eux, une douzaine de soldats baïonnette au canon qui les entourent et leur crient de ne plus bouger. Les soldats ne leur firent aucun mal. Un des officiers logeant dans la maison en ce moment leur recommanda de rester tranquilles et ne pas se montrer ajoutant qu'ils ne risquaient rien. Un docteur allemand est venu et a fait transporter la blessée au Lazaret, qui se trouvait à l'hôtel Terminus.

Le chef de gare étant venu avec des soldats pour reprendre dans les magasins qui commençaient à brûler, une malle avec des vêtements, M. Vincent sortit par la cour pour se diriger vers la porte du magasin et retirer la malle, à peine était-il à moitié

chemin, qu'une trentaine de soldats le mirent en joue, en criant halte ; un seul des soldats s'est avancé avec sa baïonnette et si M. Vincent n'avait pas sauté sur le côté, il était transpercé. M. Vincent est rentré subitement à la maison.

L'incendie prenait d'énormes proportions et les officiers ont fait sortir la famille Vincent de chez elle, pour la conduire à la gare où elle put se mettre hors d'atteinte chez M. le chef de gare Somal.

Vers 5 heures du matin, deux voisins sont allés appeler M. Vincent pour éteindre l'incendie de ses magasins et aidés de son fils Alfred, ils ont pu circonscrire le feu. Sur le Boulevard se trouvaient beaucoup de soldats qui ont refusé d'aider parce que M. Vincent ne leur donnait pas de vin. Pendant la nuit, après avoir abandonné la maison, celle-ci a été pillée par les soldats et le mobilier a été transporté de l'autre côté du boulevard. D'après M. Vincent, pendant que sévissait l'incendie, beaucoup de chariots allemands se trouvaient dans la rue des Jardins, destinés à recevoir les dépouilles des victimes.

J'appris encore que, dans le courant de la journée de dimanche, le capitaine Bauer qui commandait les troupes et qui logeait à la gare, avait demandé à Madame Somal, femme du chef de gare, où se trouvait la maison de sa fille, mariée à M. Vincent fils. Après qu'on lui eut montré la maison, le commandant l'assura que leur fille ne risquait rien, que le soir les Allemands auraient une petite bataille, mais qu'ils n'avaient pas de crainte à avoir pour leur fille et sa famille, là où elle habitait. Ceci est donc

la preuve évidente que l'incendie de la rue des Jardins était organisé et que les maisons du Boulevard du Nord devaient être épargnées, naturellement à cause du dépôt de munitions qui se trouvait à proximité. C'est ce qui ressort des déclarations faites par l'officier Rees de Neufbourg, à M. Vincent, à savoir que l'ordre avait été donné de brûler tous les immeubles du Boulevard du Nord, mais que l'exécution de cette décision avait été empêchée, vu l'énorme dépôt de munitions qui se trouvait dans le grand terrain vague situé en face des maisons.

Au sujet de l'incendie de la rue des Jardins, voici un autre récit que me fit l'un des sinistrés, M. Serre, dont les magasins et l'habitation, superbe construction récente, sise rue des Jardins, furent complètement détruits par l'incendie :

« Dès les premières heures de l'après-midi du 23 Août, les soldats boches avaient rendu de nombreuses visites aux caves de feu M. Minsart, négociant en vins, visites qui s'étaient continuées tout l'après-midi et qui, comme on le pense bien, les avaient fortement « émêchés ».

Conformément aux arrêtés, nous étions rentrés à 8 heures et las de voir ces hordes de bandits, nous étions montés nous coucher pour trouver l'oubli dans le sommeil, sommeil qui, hélas ! cette nuit, ne devait pas venir.

Soudain, vers 10 heures (entre 10 heures et 10 1/2 heures) un coup de sifflet, suivi immédiatement de coups de feu. C'était le signal et le début de la tragédie horrible, commandée, préparée, qui allait se dérouler toute la nuit.

Réveillés en sursaut dès les premiers coups de feu, sans le moindre soupçon de ce qui allait se passer, nous descendons, « tels quels » dans la cave; dans l'effarement du moment, nous ne pensons pas à prendre le peu d'argent que nous avons mis sur la table de nuit. Cette descente, subite et rapide, a été notre salut; quelques minutes plus tard, les volets étaient brisés, les portes enfoncées ; les bandits teutons envahissaient l'immeuble et allumaient le feu.

Nous étions blottis dans la cave, nous assistions à une pétarade nourrie : les balles sifflaient, on tirait sur nous. Plus morts que vivants, nous allions voir, entendre et sentir brûler notre immeuble et nos magasins, impuissants à porter aucun secours; peut-être, nous-mêmes allions être victimes de ces brutes incendiaires.

Déjà tout flambait ! Des flammèches nombreuses tombaient par les soupiraux ; à tout instant, nous pouvions être la proie des flammes... La fumée nous asphyxiait presque, la chaleur torride de la fournaise avait surchauffé les voûtes, nos têtes étaient presque dans le feu.

Que faire ? Une idée géniale surgit qui nous sauva d'une mort presque certaine : ouvrant le robinet de la distribution d'eau, nous laissâmes inonder la cave. Et ce fut dans cette eau qui avait lavé le charbon, les poussières, les papiers, etc., que nous sommes restés plongés et que nous avons passé la nuit. Grâce à cette eau, nous avons pu nous rafraîchir les lèvres, nous avons pu éviter l'asphyxie, nous avons pu éteindre les flammes qui tombaient à nos pieds.

Enfin le jour vint ! Avec de nombreuses précau-

tions, nous sommes sortis de cet enfer, dans des habits plus que rudimentaires. Qu'allions-nous devenir ? Notre supplice était-il enfin fini ? Non. Nous avons été cueillis à la sortie des ruines de notre maison et baïonnette au canon, nous avons été conduits à la gare, pour être exposés à la « risée » des boches.

Après trois heures d'attente, les pieds nus et glacés, heures pendant lesquelles on ne cessait de nous dire que nous allions être passés par les armes, on nous a mis en liberté.

En quelques mots, voilà le récit absolument exact de cette fameuse nuit, de cette nuit qui a englouti, en quelques heures, le travail, le dur labeur de nombreuses années ».

Peu après, l'horreur des faits m'était encore confirmée par un voisin de M. Serre. Seul chez lui avec sa fillette et une servante, il allait se mettre au lit quand éclatèrent les premiers coups de feu. Presque en même temps, on sonnait violemment et l'on frappait sur sa porte à coups redoublés. A peine vêtu, il courut ouvrir tout en recommandant à la servante de se sauver à la cave avec l'enfant. La porte ouverte, il fut appréhendé brutalement par les soldats et conduit avec d'autres voisins à la gare, proche de chez lui. A peine y était-il qu'il vit opérer les incendiaires qui se rendaient d'une maison à l'autre, brisant un carreau des fenêtres et y lançant des pastilles inflammables spéciales. Voyant mettre le feu à sa demeure, il essaya de se dégager en expliquant, en allemand, que son enfant était dans la cave ; mais il avait beau demander qu'on aille la délivrer ou qu'on lui per-

mit d'y aller, plus il suppliait, plus on le ligotait. Il s'adressa successivement à 5 officiers, tous répondirent par un « Nein », brutal. Heureusement, aux premiers crépitements du feu, la servante était sortie de la cave avec l'enfant, et s'était cachée dans le jardin. Il ne faut pas demander par quelles tranches horribles dû passer le père, qui ignorait ce détail et quel fut son martyre jusqu'au moment où il vit son enfant sauvée !

Pendant que les maisons brûlaient, les soldats s'amusaient à tirer dans les rues. Un homme fut tué net ; une pauvre vieille eut l'épine dorsale brisée et vint mourir le lendemain à l'hôpital.

Les pauvres incendiés étaient donc placés dans l'alternative d'être brûlés vifs ou d'essayer le feu de ces brutes. La plupart, risquant les balles, purent se réfugier dans les jardins en pente allant de la rue des Jardins jusqu'aux hauteurs de la rue Entre-deux-portes. Ils se cachaient dans les arbustes, les replis du terrain, mais chaque recrudescence du feu de telle ou telle maison les mettait en pleine lumière et ils s'attendaient alors à servir de cible. Quand, au contraire, l'obscurité revenait et que d'autres malheureux en profitaient pour venir chercher refuge auprès d'eux, ils pensaient voir arriver leurs bourreaux venant les appréhender.

Ceux qui, par crainte des balles, restèrent dans leurs caves, ne passèrent pas par des angoisses moins cruelles. J'ai signalé plus haut le cas de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Serre. M. le contrôleur des contributions et M<sup>me</sup> W. restèrent 40 heures dans leur cave, sous les ruines fumantes de leur maison.

Un vieillard de 80 ans ne voulait pas quitter sa demeure ; les Allemands y pénétrèrent et l'accusent d'être franc-tireur. Le pauvre vieux ne répond pas ; ils menacent de le fusiller, le vieux ne bronche pas. Un officier jette son regard sur le mur où, il aperçoit un tableau représentant la bataille de Waterloo. La scène change immédiatement. Vous êtes un bon camarade, soyez tranquille, restez bien chez vous. On ne vous fera aucun mal. Voilà comment un tableau sauva la vie du vieillard.

Plusieurs femmes et jeunes filles furent tirées hors de leur demeure, à peine vêtues; elles furent traînées dans la rue, où elles subirent les pires violences. Tels sont les détails recueillis sur cette nuit rouge. Il y en aurait encore bien à dire ; car rue des Jardins, 26 maisons ont été détruites par le feu allumé par les boches.

Tandis que ces faits se passaient dans le quartier de la gare du Nord, des scènes de sauvagerie non moins graves avaient lieu place St-Germain. Les soldats ivres par le vin dérobé dans la cave de M. G. à ce moment à la campagne, commencèrent la pétarade au signal donné, mais, d'après les informations recueillies, c'est surtout les maisons où logeaient les officiers qui furent visées. Il paraîtrait même qu'à un moment donné, les officiers seraient venus à un balcon et auraient déchargé leurs armes sur les soldats.

Quoi qu'il en soit, certaines chambres de l'hôtel du Mouton Bleu, où logeaient des officiers supérieurs, furent spécialement visées et la façade fut criblée de trous.

Dans la maison voisine, chez M<sup>r</sup> D. agent de change, la soldatesque ne pouvant forcer la porte en fer forgé, pénétra, sous prétexte qu'on avait tiré, dans l'habitation en brisant volets, fenêtres et portes intérieures. M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> D. et leurs enfants, surpris dans leur sommeil, s'étaient, en costume de nuit, précipités à la cave. Bien leur en prit car, par suite du tir à travers les fenêtres et les plafonds, le lit de M<sup>r</sup> D. fut percé de dix-neuf balles. Tandis qu'ils s'étaient réfugiés à la cave, la soldatesque qui avait fait irruption dans leur demeure, voulut les extraire pour les fusiller. Il a fallu l'intervention d'une bonne allemande et les supplications des enfants agenouillés pour fléchir un sous-officier qui fit alors retirer les hommes peu satisfaits de ce qu'ils ne pouvaient pousser à bout leurs horreurs.

Ce qui confirme le fait que les soldats semblent avoir visé les officiers, c'est que chez un entrepreneur de l'Avenue des Fossés, où logeaient des officiers allemands, ceux-ci allèrent avec les habitants du logis, se réfugier dans la cave, dès que la pétarade commença, et ce, non sans avoir en mains leurs revolvers chargés.

Je revenais vers le Pont, où un rassemblement s'était formé pour assister, de là, aux péripéties de l'incendie, lorsqu'on vient de chez moi me rappeler tout de suite. Le major m'attendait pour faire circuler les personnes qui se trouvaient sur le Pont. Je retourne et prévient les gens qui s'éclipsent rapidement.

En ce moment passent sur le Pont 34 prisonniers

civils et une soixantaine de soldats belges prisonniers dont 3 officiers.

Comme le major m'avait dit d'aller le trouver, je me présente. Il me raconta la scène du feu. Les soldats, dit-il, étaient ivres ; ce sont eux qui ont tiré toute la nuit ; d'après mes constatations, ils visaient principalement les officiers, car je peux vous assurer qu'aucun civil n'a tiré cette nuit. Les soldats ont commencé hier soir sur le boulevard du Nord et cela s'est continué toute la nuit, jusqu'au moment où ils n'en pouvaient plus. Ils ont tué 2 bourgeois et quelques officiers (il n'a pas dit le nombre exact) ; quelques soldats ont aussi souffert de cette fusillade. L'autopsie qui a été faite par des médecins allemands nous donne comme résultats : tués par balle allemande. Je demande au major si l'officier commandant le régiment n'était pas intervenu pour faire cesser le tir. Le major me dit : « Au contraire, c'est lui qui a fait brûler la rue des Jardins. » Ainsi donc, comme je le supposais depuis la veille, c'était bien prémédité.

Nous nous trouvions dans le corridor de l'Aigle Noir et c'est en allant de la porte de l'hôtel à la cour intérieure qu'il me racontait ces faits. Il allait continuer, quand un autre officier vint me dire qu'il fallait aller tout de suite chez le bourgmestre pour faire afficher que, lors des dernières nuits, des signaux de lumière avaient été faits des maisons situées derrière la gare du Nord, que ces signaux avaient pour but de fournir aux troupes ennemies des renseignements importants ; que si ces faits se représentaient, les maisons incriminées seraient incen-

diées par ordre de l'autorité allemande.

Cet officier profitait du prétexte de cette affiche pour me faire partir. Il voyait que le major m'en disait trop. A-t-il fait un signe au major ? Je ne l'ai pas remarqué. En tous cas, le major ne m'a plus rien dit.

Je quitte l'hôtel. Arrivé à 20 mètres, le major me rappelle encore pour me faire disperser un rassemblement sur le Quai Dautrebande.

Le major Von Bassewitz n'avait pas des intentions criminelles ; son ordre du jour du 25 Août le prouve.

En voici le texte :

« 25 Août 1914 — Dans la dernière nuit, une » fusillade a eu lieu. Il n'a pas été prouvé que les » habitants de la ville avaient encore des armes chez » eux. Il n'est pas prouvé, non plus, que la population » ait pris part au tir ; au contraire, selon toute appa- » rence, les soldats ont été sous l'influence de » l'alcool et ont ouvert le tir dans la peur incompré- » hensible d'une attaque ennemie. La conduite des » soldats pendant la nuit fait une impression hon- » teuse, à peu d'exceptions près. La triste conduite » des troupes a eu pour suite qu'un sous-officier et » un soldat ont été gravement blessés par de la muni- » tion allemande.

« Le commandant : Von Bassewitz, major.

Ce document ne laisse aucun doute sur la bonne foi du major, mais celui-ci a exagéré quand il m'a dit, que plusieurs officiers ont été tués, alors que dans son ordre du jour, il ne mentionne qu'un sous-officier et un soldat.

C'est à l'imprimerie coopérative que cet ordre du jour a été fait par les allemands en langue allemande et le gérant M. Simon Limage a pu retenir l'épreuve, qui a été cachée jalousement pendant quelques semaines.

En ville, on était consterné ; les racontars allaient leur train. On allait brûler la ville, on allait fusiller les habitants : partout, la frayeur se répandait. Je rassurais le monde comme je pouvais ; mais personne ne peut se faire une idée de ce que c'est pénible de répéter la même chose à chaque porte pour ramener le calme.

Dans les cafés, des soldats ivres parlaient très haut mais ne menaçaient pas. Il est à noter que chaque soldat avait son fusil avec lui, aussi bien dans les cafés que dans la rue.

X.

### Les incidents de la Chaussée de Waremme

L'après-midi, la rumeur publique m'apprit que des faits fort graves venaient de se passer chaussée de Waremme.

Au cours de la nuit déjà, un officier et des soldats s'étaient rendus dans une série de maisons sous prétexte de perquisitionner afin de s'assurer s'il n'y avait pas d'armes ni de munitions cachées. Ils ne trouvèrent rien, mais ils enlevèrent, comme otages, de nombreuses personnes, parfois même, homme, femme et enfants de la même famille — comme ce fut le cas chez M. L. et chez M. R., — les conduisirent aux usines Martin et les retinrent prisonniers jusqu'au lendemain matin.

Vers la fin de la matinée, une bande de 50 à 60 soldats, conduits par des officiers, alla sur les thiers de Statte perquisitionner dans diverses maisons. Ils ramenèrent comme prisonniers les deux frères Clément, qu'ils obligèrent à transporter deux grands récipients remplis de benzine.

Vers midi, ils redescendirent aux maisons du dessous de la chaussée de Waremme.

La plupart des habitants, en présence des événements et surtout après les incidents de la nuit, avaient abandonné leur demeure ; il n'en était pas ainsi chez M. Rac. comptable aux bureaux de la Gazette. Mal lui en prit ; car faisant sauter la porte avec leur baïonnette, tout en jurant abominablement, des soldats boches accompagnés de deux officiers pénétrèrent chez lui. Ils se saisirent de M. Rac. qui justement se mettait à table avec sa famille et, dans leur jargon barbare, l'accusèrent des plus noirs forfaits ; à les entendre, il avait fait des signaux lumineux et avait tiré de chez lui sur les officiers boches qui se trouvaient à la gare du Nord. M. Rac. eut beau se défendre ; ils ne voulurent rien entendre et lui déclarèrent qu'il allait être mis à mort lui et sa famille et que son habitation allait être incendiée. Et, de fait, passant des paroles à l'action, ils se mirent à répandre des copeaux de bois dans les places et à verser de la benzine sur le plancher, tandis que les soldats expliquaient par leurs gestes que l'on allait mettre le feu et que quand les flammes jailliraient, on tuerait à coups de fusil M. Rac. et sa famille.

Cependant M. Rac. discutait toujours avec les officiers et leur proposait d'aller chercher un voisin Monsieur E., chimiste à la société Austro-Belge qui, très au courant de la langue allemande, pourrait les convaincre de la fausseté des accusations portées contre lui. Ils finirent par accepter et l'intervention énergique de M. E., ses protestations véhémentes, furent assez heureuses pour arrêter les mesures contre M. Rac. et empêcher l'incendie de son habitation.

M. E. fut lui-même considéré comme ôtage ; mais après de nouvelles investigations qui furent pour les soldats l'occasion d'un pillage en règle, ceux-ci et leurs officiers quittèrent la maison et se rendirent chez d'autres habitants.

Profitant de cela, M. Rac. et sa famille sortirent précipitamment de leur demeure. Tandis que les enfants se sauvaient chez des parents. M. et M<sup>me</sup> Rac. pénétrèrent dans un vignoble voisin dont on leur avait ouvert la porte et s'enfuirent éperdus à travers les terrains. M<sup>me</sup> Rac. eut une syncope et fut recueillie par une personne du voisinage, tandis que son mari poursuivait sa course pour tâcher de se mettre hors vue des soldats boches, que l'on voyait deci, delà, disséminés dans les jardins.

A un moment donné, M. Rac. se trouva sans le savoir au bord de l'ancienne carrière Maréchal et, dans son trouble, alla faire une chute formidable au fond de la carrière, à 22 mètres en contrebas. Le hasard voulut qu'il tomba sur un buisson qui amortit le choc. Un jeune garçon vit la chute, alla prévenir son père qui, avec des voisins, vinrent au secours de M. Rac. Celui-ci dont la tête était tuméfiée, gisait sans connaissance ; on le transporta au local de la Croix Rouge de Statte, au couvent des Carmélites, où il reçut les soins du docteur Melin, appelé en hâte. Celui-ci, outre les contusions à la tête, constata une fracture du bras gauche ; il ordonna le plus grand repos. M. Rac. resta longtemps dans le coma ; ce ne fut qu'après 24 heures qu'il revint à lui. Il fut alors transporté chez un ami et de là chez des parents.

Chez M. Georges D., route de Waremme, se présente une patrouille allemande, sous prétexte de voir s'il n'avait pas d'armes ni de munitions, le menaçant d'être fusillé dans l'affirmative. Trois quarts d'heure après, une deuxième patrouille ouvre la porte à coups de crosses de fusils, et, revolver au poing, menace M. D. disant qu'il fait des signaux lumineux. Peu après, éclatè la fusillade de la rue des Jardins et l'incendie des maisons.

Voyant cela, M. D. décide de fuir et réunit ce qu'il a de plus précieux, bijoux et argent ; une somme de 1151 francs est placée dans un portefeuille en cuir, lequel est mis dans une sacoche en argent valant 250 francs, cadeau de mariage.

M. D. et sa femme allaient abandonner leur demeure lorsqu'une nouvelle patrouille tente d'enfoncer la porte de la cave, donnant sur le jardin ; M. D. va ouvrir, est saisi à la gorge et maintenu au mur ; sa femme accourt et est également empoignée, puis les autres soldats visitent la maison et s'en vont rapidement avec la sacoche préparée par M. D. A 5 heures du matin, M. D. se réfugia chez ses parents rue Entre-deux-Portes, où se trouvaient plusieurs personnes de la rue des Jardins qui avaient fui l'incendie.

M. D. est venu me trouver après ces incidents et nous sommes allés porter plainte à la commandanture ; on autorisa M. D. à aller à Namur pour reconnaître les soldats voleurs, mais quand il voulut prendre le train, on lui refusa l'autorisation de partir.

Le lendemain, les soldats achevèrent le pillage et

enlevèrent les provisions faites en vue des événements, lard, vin, œufs, huile, le tout évalué à 170 francs.

Quant aux frères Clément, ils furent obligés de reporter à la gare les récipients de benzine et ce ne fut qu'assez tard qu'ils furent relâchés.

Vers la soirée, deux soldats ivres, brandissant leur fusil et menaçant les passants, déambulaient rue des Rôtisseurs ; je fis appeler un officier qui se trouvait chez M. Mignolet, mais il n'osa pas venir pour faire cesser ces bandits. J'aperçus deux soldats dans la rue Mounie ; je les appelai et nous avons arrêté les soulards, nous les avons conduits à l'Aigle Noir, d'où le commandant les fit diriger vers la gare.

XI.

**Interprète.... mais en faveur des Belges**

Mardi 25 Août 1914. La canalisation du gaz est rétablie mais il est défendu d'éclairer les appartements. Les portes et les fenêtres doivent rester ouvertes, nuit et jour, ordre de la commandanture. Ce matin, je reçus l'ordre de me tenir à la disposition de la commandanture où j'avais à me présenter à 9 heures du matin. Je vais trouver M. le Bourgmestre, à qui je demande ce que j'avais à faire. Il me dit : « Restez avec eux, faites cela pour moi et pour la population ; aidez-nous, vous nous rendrez un grand service ». Pendant que je cause avec le Bourgmestre, un sous-officier vient réclamer auprès de celui-ci, un interprète, parce qu'il y a trop de civils qui veulent parler au commandant et il ne les comprend pas. Le maître me désigne et me dit : « Je compte sur vous, tâchez que tout s'arrange comme il faut ». Il s'agissait donc de travailler pour la population hutoise et des environs et non pour les Allemands. J'ai été soldat à l'armée belge pendant 3 ans ; ce n'était donc pas en servant d'interprète, que j'allais renier mon patriotisme ; tout ce que j'allais faire avec les

Allemands était uniquement pour aider les gens à sortir plus facilement des griffes teutoniques, et avoir, à l'occasion, quelques renseignements qui pouvaient m'être utiles pour l'espionnage à faire en faveur des Alliés. Ma position n'était pas brillante : elle était plutôt critique, voire même dangereuse.

M. le Bourgmestre me disait : « Je ne peux pas mettre chez eux, un interprète allemand : or vous êtes tout désigné pour remplir le poste ».

A 9 heures, je me présente à l'Aigle Noir et aussitôt arrivé, le major me fit chercher le Bourgmestre pour chasser les gens qui se promenaient par centaines sur le Quai Dautrebande. Je dis au major que le Bourgmestre m'avait désigné comme interprète et que je devais le remplacer. Je vais me charger, dis-je, de faire déguerpir les gens. Le major me répliqua que j'avais plein pouvoir : « Faites circuler et nous serons des camarades ! ». — Je dis : local ! — Oui, oui, dit-il, camarade local ! Je me suis déjà aperçu que vous n'aimiez pas les Allemands. A part cela, ajouta-il, j'aime bien les Belges, mais pas ces badauds qui se promènent les mains en poche. De ceux-là j'ai peur, je ne comprends pas comment le Gouvernement Belge nous a laissé tant de jeunes gens dans les jambes ».

Je lui dis ; « c'est heureux, pour les Allemands que tous ces jeunes gens ne soient pas soldats ; je crois que vous ne seriez jamais arrivés jusque Huy. » — « C'est bien possible, dit-il, mais l'armée allemande est forte ».

Je fis circuler le monde et tout alla pour un mieux. Vers midi, quelqu'un vient me dire qu'il se trouve

des Belges près du Théâtre et jusque la rue des Crépalles. Je vais voir ; c'étaient des campagnards de la Gleize, Trois-Ponts, Stavelot, Malmedy ; ils avaient été forcés de suivre avec leurs chariots les troupes allemandes. Je les questionne, ils étaient en route les uns depuis 6 jours, les autres depuis 8 jours. Je retourne près du major et lui demande si je ne puis renvoyer ces campagnards avec leurs chariots. Il me dit que ce n'est pas lui qui les a fait suivre, et il s'en va causer avec l'officier commandant le peloton de soldats qui gardaient les campagnards « Ils sont libres et peuvent retourner chez eux », me dit alors le major. Inutile de dire la joie de ces braves gens quand je leur appris la nouvelle. L'officier, sur ma demande, leur remit un sauf-conduit, et une heure après ils avaient tous disparu.

Ah ! les pauvres diables ! il y en avait même un qui boitait très fort et son cheval était aveugle ; il travaillait dans les champs de Basse-Bodeux quand les soldats l'avaient réquisitionné et obligé de suivre l'armée ; il n'avait même pas pu retourner chez lui pour avertir les siens ; il pleurait ! « Ma femme croit certainement que je suis mort », disait-il.

En revenant vers l'Aigle Noir, je rencontrai un Monsieur, qui me pria de l'accompagner chez lui ; les soldats campés à l'Ecole Moyenne des filles étaient entrés dans sa demeure en sautant le mur du jardin, sa vieille mère était malade au lit et il avait peur pour elle. Nous allons ensemble auprès des soldats qui nous promettent que cela ne se présentera plus.

Dès ma rentrée chez moi, j'étais harcelé de tous côtés par des gens qui me réclamaient pour chasser

les soldats, qui prenaient beaucoup trop de liberté ; tout finissait par s'arranger, surtout quand je leur disais : « Je suis interprète à la commandanture » : ils avaient plus peur de moi que de leurs officiers.

Chez moi, attendait un jeune homme de Huy, qui me dit : je suis soldat belge au 14<sup>e</sup> de ligne, j'ai été séparé de mon régiment à Liège. Que dois-je faire ? Comme c'était le premier cas de ce genre qui se présentait à moi, je cours chez le Bourgmestre qui me dit : « Ce gaillard doit rejoindre tout de suite l'armée belge ; ici, il risque fort de se faire coffrer par les Allemands. » Je reviens chez moi et, chemin faisant, je questionne un sous-officier allemand sur la marche des leurs ; par lui, j'ai su qu'en se dirigeant vers Gembloux, Ottignies, il y avait encore moyen d'arriver à rejoindre l'armée belge. Je communiqué le résultat de mes entretiens avec le maître et le sous-officier, au jeune homme qui se trouvait encore chez moi ; le soir même, celui-ci est parti dans la direction de Gembloux. (Il a bien réussi, je l'ai revu à l'armistice, couvert de décorations).

Ce qui est extraordinaire, c'est la quantité de fausses nouvelles qui circulent à Huy. C'est ainsi qu'il est des gens qui s'attendaient à voir arriver les Alliés en notre ville !!!

Mercredi 26 Août 1914. Le matin, je me rends au quai Dautrebande. Le commandant des étapes m'attendait sur le quai ; il me dit : « La population de Huy doit reprendre la vie normale, vaquer à ses affaires comme en temps de paix ; on doit éclairer le soir toutes les maisons donnant sur la rue ; les rues resteront éclairées toute la nuit, mais la circulation

est défendue après 7 heures (heure belge). (Il fallait encore une affiche, il y en avait déjà pas mal sur les murs de la ville). Je crois qu'avec ces ordres nous parviendrons à supprimer les rassemblements. Je ne sais vraiment pas pourquoi on nous a laissé tout ce monde ici ».

## XII.

### Fonctions délicates

C'est aujourd'hui que commence la grande besogne : Huy se trouve dans les étapes et il faut désormais un passe-port pour quitter la ville ou pour sortir après 7 heures du soir. Ce sont d'abord les médecins qui se présentent pour obtenir le « Passierschein » en question ; puis les sages femmes ; ensuite les gens qui ont un malade ; enfin ceux qui voulaient aller chercher des vivres à Liège ou... à Mouland, près de la frontière hollandaise. C'est surtout à ceux-ci, que j'aimais bien à faire obtenir leur passe-port ; ils ne revenaient plus ; ils passaient la frontière et filaient en Angleterre. Malgré les tas de demandes de passe-port pour Mouland, le commandant n'a jamais eu l'idée de demander où ce village se trouvait. Je n'avais garde de le lui dire non plus.

Vers 2 heures, un grand rassemblement se fit en face de la rue de Namur ; nous allons voir : c'étaient des prisonniers belges pris à Namur qui passaient par notre ville. Ils étaient suivis par des régiments d'Allemands, qui me disaient que la guerre était finie

avec les Français, qu'il ne restait plus que les Russes et ils allaient attaquer ces derniers. (Comme ils avaient bien dit la vérité !)

Vers 3 heures, plusieurs personnes de la ville viennent me dire qu'un soldat allemand se trouvait en bas de la rue du Tribunal et visait avec son fusil toutes les personnes qu'il voyait. J'appelle un officier et nous courons par la rue l'Appelée. Arrivés rue des Augustins, je vois le soldat qui visait justement sur nous, je me tiens derrière la maison de M<sup>r</sup> le notaire Grégoire. L'officier s'avançait malgré le fusil braqué sur lui. Quand j'ai vu que l'officier était près du soldat, je m'avançai aussi. Et voici le dialogue que j'ai entendu : « Qui vous a mis en faction ? — C'est l'officier du tribunal. — Il vous a bien recommandé de viser les gens ? » Le soldat ne répond pas ; il tenait son fusil dans la main gauche, par le milieu. L'officier s'aperçoit que le soldat était ivre et il avance sur le fusil qu'il touche de son ventre. A ce moment, l'officier se mit à invectiver le soldat avec une telle violence, que je pensais qu'il allait l'avaler ; il le maltraitait de tous les noms d'animaux. Cinq minutes après, le soldat était dirigé vers la gare pour suivre ses camarades au front.

La circulation étant complètement rétablie sur le Pont, les gens pour le passer doivent tenir la droite ; la circulation y est d'autant plus grande que depuis longtemps les habitants ne pouvaient plus aller d'une rive à l'autre ni s'informer de ce qui s'était passé depuis le début des événements.

Le soir, un ordre allemand continue à interdire au public de circuler en ville après 7 heures ; mais

avertit que les étalages peuvent rester éclairés jusque 9 heures.

A 7 heures, je quitte le Pont. Un officier me demande mon nom et la rue où j'habite, il me dit : « Demain matin à 5 heures, vous devez vous trouver à la gare du Nord. — Pourquoi faire ? — Pour faire des tranchées : s vous manquez, vous serez fusillé ! » Rien que cela ! Il était 7 heures et demie, donc plus personne sur la rue que moi ! Je ne suis pas allé au rendez-vous de l'officier, et il n'est pas venu non plus me fusiller. Je ne sais pas pourquoi.

Jeudi 27 Août 1914. Dans la matinée, j'apprends que des prisonniers belges étaient signalés venant d'Andenne ; quand j'arrive au Pont, les prisonniers étaient passés. L'officier qui les accompagnait ne permit pas aux Hutois de leur donner ni à manger, ni à boire. Cela m'avait peiné beaucoup ; si j'avais été là, j'aurais pu dire un mot à ce soudard. Je brûlais d'en parler au commandant, mais je ne savais pas comment m'y prendre. Le hasard me servit à souhait ; j'étais en train de fumer une pipe dans le petit salon de l'Aigle Noir ; un officier entre et demande le commandant. Celui-ci entre au même instant et le nouvel officier dit : « Les prisonniers sont en route pour l'Allemagne ». Au moment où il disait cela, un Hutois arrive pour demander un laissez-passer pour se rendre à Liège avec un camion. Le commandant fit le papier, tandis que l'officier qui avait entendu que je parlais l'allemand me questionna : Etes-vous Allemand ? — Non, je suis Belge. — Ah ! je viens de conduire des prisonniers belges à la gare ; ils sont en route pour l'Allemagne

et ils seront bien traités chez nous ; ils n'auront pas à se plaindre ». Je lui dis : « Pourvu qu'ils le soient mieux en Allemagne, qu'ils ne l'ont été ce matin, en ville, car la population était indignée de la façon dure dont vous les avez traités ; vous n'avez pas même voulu leur laisser prendre les tartines que les habitants leur présentaient ; il y en avait qui demandaient de l'eau, vous n'avez pas voulu permettre qu'on leur donne quoi que ce soit ! »

En ce moment, le commandant qui écrivait toujours mais qui écoutait, se dressa comme un ressort et demanda à l'officier si c'était bien la vérité. En effet, dit l'officier, je croyais avoir du retard et j'ai pressé la marche pour arriver à la gare, mais là, les prisonniers ont eu tout ce qu'ils demandaient ». — « Je m'en informerai, dit le commandant et je veux que, dorénavant, tous les prisonniers belges de passage en ville soient libres d'accepter tout ce que les gens veulent bien leur donner en fait de nourriture ou de vêtements ».

Le commandant me pria de l'accompagner à la gare du Nord pour obtenir des renseignements.

Le boulevard du Nord était désert et nous n'avons pu nous renseigner. J'étais néanmoins content d'avoir pu dire au commandant ce qui se passait au sujet des prisonniers.

En revenant de la gare, je fus arrêté plus de dix fois pour servir d'intermédiaire entre Hutois et soldats, toujours question de « boustifaille ».

A l'hôpital de Huy, les Allemands se sont emparés de tout. Ils ont renvoyé les médecins et infirmières

belges, pour les remplacer par des médecins et infirmières allemands.

Vendredi 28 Août 1914. Quand j'arrivai le matin à l'hôtel, je fut envoyé à la distillerie Springuel pour faire une distribution de viande de cheval aux pauvres de la ville.

Peu après, le commandant me fit chercher pour me dire qu'un convoi de prisonniers allait passer par notre ville et que je devais lui renseigner immédiatement les infractions qui seraient commises de la part des Allemands. Je suis allé me poster au coin de la rue de Namur. Les prisonniers sont arrivés et ont pu être restaurés avec des tartines, de la couque, des cigares, cigarettes, etc. A un moment donné, un soldat allemand repoussait un négociant qui distribuait des « plaques » de couques ; un officier vit le manège, saisit le soldat par le collet et l'obligea à distribuer lui-même la couque ; le soldat s'exécuta et servit nos prisonniers qui en riaient.

Pendant tout l'après-midi, on ne faisait que des passeports ; tout le monde en voulait : c'était même parfois curieux et bizarre ; il y en avait pour tous les goûts et de toutes les couleurs ; pour peu on en aurait demandé pour aller... voir sa belle-mère.

Et c'est, pendant cet après-midi, que j'ai remarqué qu'un des officiers de la commandanture me fixait souvent et, dès que je le regardais, il détournait les yeux. Celui-ci comprenait un peu de français. Avait-il remarqué que j'avais traduit de façon inexacte, ce qui arrivait parfois ? Car des gens venant accuser leurs voisins pour des bêtises, je traduisais autre

chose et ils étaient renvoyés ; or, je suppose que cet officier avait remarqué cela. En tous cas, il fallait se défier de ce gaillard ; il n'avait pas l'air trop comode ; ce qui m'inquiétait le plus, c'est qu'il ne disait rien. Enfin, c'était le moment d'ouvrir l'œil et le bon !

Samedi 29 Août 1914, vers 10 heures du matin, arrive sur le Pont des Veaux, un petit camion attelé d'un cheval. Dans le camion se trouvaient cinq soldats ; ils parlaient avec les gens et personne ne les comprenait ; je suis appelé et l'un des soldats descendant du camion, me demande, « pour voir les veaux ». Je ris : il se fâche. — « Nous voulons voir les veaux. » — Il n'y a pas de veaux ici ! — Si, il y a des veaux, les gens m'ont dit de m'adresser ici pour avoir des veaux. » Je comprends ; ils devaient acheter des veaux et comme ils demandaient aux Hutois : « Veaux ? », ne connaissant que ce mot ; les gens croyaient que les soldats demandaient le Pont des Veaux. Je les ai envoyés... à Huccorgne !

Quatre des soldats sont partis, le cinquième est resté près du camion. A ce moment, un soldat téléphoniste sort du moulin Cambron et reconnaît le nouveau venu : « Tiens, dit-il, tu n'es pas avec ton régiment » ? — « Mon régiment, fit l'autre, il est capout ! » — « Comment ça ? » — Le nouveau venu raconta : « Nous arrivons à Herve dans les premiers jours de la guerre, et je me trouve en tête de la compagnie près du capitaine et du colonel : un paysan s'avance vers nous. Le colonel lui demande le chemin le plus court pour arriver au premier fort. Le paysan montre au colonel un chemin à droite qui

longe un bois et dit : Venez avec moi, je vous y conduirai, et nous voilà en route pour le fort, nous semble-t-il. A un moment donné, le paysan s'arrête et laisse passer les soldats ; nous marchions toujours vers la droite et voilà, tout à coup : Boum ! boum !! des éclats formidables, et presque tout mon régiment y passa. Ce paysan n'était autre qu'un officier du génie belge, qui, semble-t-il, après nous avoir laissé passer, a allumé la mèche d'une mine qui a éclaté ; nous restons cinq camarades du régiment, tous blessés aux jambes, et nous avons été versés dans l'intendance en attendant d'être rétablis. Je dois te dire que notre régiment n'était pas seul ; plusieurs régiments suivaient le même chemin indiqué par le paysan, et d'après les infirmiers qui transportèrent les morts et les blessés il y en avait au moins 1500 hors de combat. » Le soldat se retourne vers moi et me dit : « Les Belges sont des gens faux. » Je lui répliquai : « Il aurait fallu que le paysan vous eût dit qu'il se trouvait là une mine et qu'il vous eût engagés à ne pas y aller ? »

Tout l'après-midi a été occupé en distribution de passeports surtout pour aller chercher des levures à Mouland, mais il n'y a guère longtemps que hommes et levures sont revenus.

Ce jour se présentent chez moi sept individus, mal habillés, les costumes frippés, la figure basanée, et me demandent, s'ils étaient en lieu sûr, qu'ils sont français, échappés des convois de prisonniers allemands ; ils venaient d'Ohéy, et me demandaient des passeports pour la Hollande. Je les restaure et je cours à l'Aigle Noir, où je demande sept passe-

ports pour Mouland. Je dis au commandant, ce sont des amis qui désirent aller chercher des vivres. Le commandant ne fit aucune difficulté ; il me donna les sept passeports et une heure après, je souhaitais bon voyage aux Français. Ils avaient été pris près de Fosses et étaient en route depuis six jours, se cachant dans les bois du Condroz d'où ils ne sortaient que la nuit.

Aujourd'hui les Allemands annoncent le passage en notre ville de 6000 hommes ; toutes les maisons doivent rester ouvertes pour recevoir les soldats, qui arrivent à 11 heures et se logent dans les environs de la Collégiale. Ils étaient à peine 800. Dans la rue du Pont, ils ont laissé quelques souvenirs... dans les maisons qui les hébergeaient.

Dimanche 30 Août 1914. J'arrive quai Dautrebande ; un Hutois me prie de demander au commandant s'il y avait moyen d'acheter le camion automobile qui se trouvait à l'entrée de l'Ile ; c'était un camion hors service ; on rencontrait un peu partout des véhicules abandonnés et, en ce moment, il s'en trouvait un à la Neuville, un autre en Cherave. un sur la route de Héron. Nous cheminons donc ensemble jusque l'Aigle Noir. Là, devant la porte, se tenait l'officier de l'intendance ; je présente donc la demande formulée par le Hutois. On se mit à discuter le prix. En ce moment se formait un rassemblement autour de nous devant l'hôtel. Le commandant était en train de boire son café ; soudain, il sort de l'hôtel sans sa casquette et comme un éclair, saute au milieu des gens rassemblés, fait signe aux soldats d'entourer le tas, attrape un homme par le bras, le

tire hors des autres et crie : Nous allons faire un exemple à Huy ; sentinelles, chargez vos armes ! » — Quel moment pour ces pauvres gens ! Ils allaient être fusillés : ils étaient juste vingt-six, il y avait des commerçants de la ville, des professeurs en redingote, des ouvriers et un enfant. Ils protestaient, ils n'avaient rien fait, ils étaient blêmes, comme s'ils allaient tomber en défaillance. Je m'approche près d'un autre commandant et lui dit que son camarade allait faire des choses regrettables ; celui-ci s'approche du groupe et dit à son collègue : « Attention, camarade, pas de bêtise ! » Et le tirant par le bras, il lui cause à l'oreille. Le premier commandant, lâche l'homme qu'il tenait. Une minute se passe : un siècle pour les gens arrêtés, car la fureur de l'officier ne laissait aucun doute sur ce qu'il allait faire. Soudain, il cria aux sentinelles : « Remettez les cartouches et allez chercher des balais. » Les soldats exécutèrent l'ordre et revinrent avec six balais et deux arrosoirs ; Le commandant remit lui-même les balais en mains des six premiers et leur dit qu'il fallait balayer tout le quai et qu'on devait se relayer toutes les heures. Un des Hutois auquel le commandant avait remis un balai protestait, il n'avait rien fait. Bon, dit le commandant, remettez votre balai au suivant et prenez un arrosoir et vous arroserez le quai pour que les balayeurs ne fassent pas trop de poussière ». Je ne fis que traduire, je n'osais pas placer un mot tellement la fureur du commandant était grande ; puis le commandant désigna quelques soldats pour surveiller le balayage et la partie commença ; et l'on pouvait, un dimanche matin, voir des notables de la ville faire la valse de la poussière. La crainte fit

place à la gaité ; rien de plus drôle à voir que ces balayeurs dernier genre gardés par les baïonnettes ! néanmoins le quai fut désormais débarrassé de ses curieux. Finis les rassemblements ! Après une heure de ce travail forcé, je suis allé à l'hôtel pour voir si la fureur du commandant était calmée ; quand il m'aperçut, il dit : « La leçon sera bonne ; j'espère qu'à partir de maintenant, s'il nous fallait encore quelqu'un sur le quai, on pourrait bien aller le chercher en ville ». Je dis au commandant que le quai était propre assez et qu'on devrait renvoyer ces gens. « Oui, dit-il, dites-leur qu'ils retournent chez eux et qu'ils profitent de la leçon ; dites-leur bien que le premier que je verrai encore sur le quai balayera toute la journée ». Le commandant avait bien raison, la leçon était bonne ; pendant le reste du jour, le quai Dautrebande fut complètement désert. Même les gens venant de Tihange, pour se rendre de l'autre côté de la Meuse, en apprenant la chose, faisaient le tour par la rue Grégoire-Bodart et la rue des Augustins.

Dans l'après-midi, je suis resté à la maison, où les gens m'avaient apporté à traduire des lettres de soldats allemands qui, lors du passage, avaient logé une nuit à Huy, et écrivaient aux jeunes filles qu'ils avaient connues quelques heures. Ces lettres venaient de Charleroi et les soldats promettaient de revenir bientôt pour se marier à Huy ; il y en avait une qui commençait par : « Chère future belle mère ». Un soldat écrivit même à la mère et à la fille. Plusieurs militaires faisaient remarquer dans leur lettre qu'ils avaient bon cœur, malgré qu'ils étaient Allemands.

Ce soir m'arrivent encore quatre Français pour

passer la frontière ; ils étaient accompagnés par deux hommes de Marchin. Les six hommes ont quitté la ville le soir même.

Lundi 31 Août 1914. A 10 heures, conférence sur les affaires locales entre le Bourgmestre et le commandant des étapes Hahn. (C'était déjà le troisième chef des étapes depuis 15 jours d'occupation. Le premier s'appelait Dur, le second, Von Bassewitz et nous avons aujourd'hui Hahn, un député conservateur du Reichstag). Après l'entretien, le commandant pria le bourgmestre de l'accompagner à la citadelle, où depuis la veille se trouvaient 64 prisonniers civils. Nous partons pour la forteresse, le commandant des étapes, le président du conseil de guerre de campagne, quelques officiers, le bourgmestre, un échevin, un habitant de Statte et moi.

Dans la citadelle se trouvait un peloton de soldats pour surveiller ces détenus. Nous entrons dans les casemates où nous trouvons des gaillards à peine vêtus ; il y en avait sans veston, n'ayant qu'une chemise et un pantalon.

Les Allemands les avaient surpris au travail et ne leur avaient même pas laissé le temps de remettre leur paletot.

En nous voyant arriver, ils se disaient : c'est fini ! nous allons être fusillés ! Le commandant me les fit placer par village ; il y en avait de sept localités. Quand ils furent bien alignés, il les fit numéroter ; puis fit faire le cercle et se mit au milieu avec moi. Et il commença : « Qui de vous a tiré sur les Allemands ? » Il y avait parmi ces prisonniers des gamins de 14 ans ; je ne pouvais pas traduire la

phrase telle que le commandant la disait. J'aurais eu trop peur de voir un de ces gamins accuser l'un ou l'autre pour se tirer de là. Aussi leur dis-je en wallon : Il n'y a aucun de vous autres, n'est-ce pas, qui a tiré sur les Allemands ? C'était ainsi indiquer la question et la réponse en même temps. Tous répondirent : « Non, Monsieur ! » Je dis : « Vous voyez, commandant, aucun de tous ces gens n'a tiré sur les vôtres ! » Le commandant demanda ensuite combien de maisons on avait brûlées dans leur village et combien d'hommes on avait tués. Ces campagnards ne savaient rien, puisqu'ils avaient été arrêtés au premier passage des troupes ; ils n'avaient même pas pu retourner dans le village. Il y avait parmi eux le bourgmestre d'une de ces localités. Le commandant lui demanda combien d'habitants il y avait dans la commune. Le pauvre homme, vaincu par l'émotion, n'aurait pas su le dire. Comme tous ces gens n'étaient pas fautifs, le commandant dit qu'ils étaient libres, mais avant de partir, il leur dit que c'était, par la grâce et la bonté de l'Empereur d'Allemagne » (sic !) qu'il leur pardonnait et qu'il fallait crier : « Vive l'Empereur ! » Ce à quoi ces pauvres gens durent se résoudre, trop contents, d'ailleurs, après toutes les émotions par lesquelles ils avaient passé, d'en être quittes de cette façon.

Le commandant me dit de les renvoyer, de leur recommander de ne pas s'arrêter en ville, mais de retourner immédiatement chez eux ; car, sinon, ils risqueraient d'être fusillés.

Mais quand le premier homme voulut sortir, pas moyen, les issues étaient barrées avec des sacs de

sable, que les soldats avaient placés pendant l'enquête à l'intérieur.

Il a fallu une demi-heure pour déblayer toutes les ouvertures. Mais la descente de la citadelle fut rapide ; je n'ai jamais vu des gens plus heureux que ces pauvres campagnards. Il n'en fut pas de même pour l'habitant de Statte, M. Arthur Stasse, qui fut obligé de jurer qu'il se portait garant des sept localités. M. Stasse fit remarquer au commandant que cela lui était difficile, que la distance de Statte aux différentes localités était d'une vingtaine de kilomètres et qu'il ne pouvait pas surveiller lui-même chaque prisonnier. Le commandant le menaçait de le mettre en Allemagne avec tous les prisonniers s'il ne jurait pas immédiatement. M. Stasse s'exécuta et le commandant lui dit qu'il le considérait comme ôtage. En sortant du fort, le commandant frappa sur l'épaule de Stasse, et lui dit : « Vous êtes franc comme un Allemand ».

M. Stasse me raconta qu'il était allé à Hingeon, pour avoir des nouvelles de ses parents. Là, il apprit que dans la ferme Bodart se trouvaient enfermés depuis 13 jours, cent dix-sept prisonniers civils. Il y en avait de Hingeon, Gelbressée, Franc-Warêt, Pontillas, Warêt-l'Evêque, Sart d'Avril et Novilleles-Bois. Parmi ces prisonniers se trouvaient cinq membres de la famille Stasse ; trois autres avaient été fusillés le 20 Août. M. Stasse fit des démarches pour faire libérer les prisonniers. Il parvint à obtenir une lettre de recommandation et arriva à 5 heures du soir auprès du commandant à Huy. Celui-ci le retint à l'hôtel de l'Aigle Noir jusque 10 heures du soir,

puis le fit conduire en auto à Hingeon. Quelques officiers l'accompagnaient.

Le lendemain le commandant se rendait également à Hingeon. Arrivé dans le village, il se fit montrer la ferme Bodart par deux cyclistes. Elle se trouvait un peu à l'écart, les cyclistes restèrent sur la route pendant que l'auto s'engageait dans le chemin de la ferme. Le commandant s'étant aperçu que les deux hommes ne suivaient plus, les rappela et les obligea à le saluer avant de le quitter. Arrivé à la ferme, le commandant entra dans la place où se trouvaient les prisonniers. Il y en avait trois ou quatre qui ne s'étaient pas levés tout de suite à l'approche de l'officier allemand; il entra dans une rage à faire trembler la ferme, il parla de conseil de guerre, d'exportation en Allemagne, de fusiller tout le monde; puis un peu plus calme, il dit que tous devaient se trouver à la citadelle de Huy pour être jugés le lendemain. Les prisonniers furent entassés dans un compartiment du tram, et arrivèrent à Statte vers quatre heures mourant de faim. M. Stasse prévint quelques habitants que les prisonniers avaient faim et, malgré les menaces des Allemands, il fut autorisé par un officier de ravitailler ces gens, car ils étaient réellement épuisés. Outre ces cent dix-sept prisonniers, une vingtaine de gens avaient déjà été fusillés dans ces communes le 20 Août.

Des cent dix-sept prisonniers de Hingeon, soixante-quatre seulement se rendirent à la citadelle de Huy. Donc cinquante-trois de ces hommes avaient réussi à s'échapper des griffes des boches.

Vers midi, m'arrive un homme d'Antheit, qui vient

me dire que deux chevaux d'allemand se trouvent cachés à Antheit et un à Bas-Oha; le commandant n'était pas sur le devant de l'hôtel et j'ai renvoyé l'homme en lui disant qu'il serait préférable de s'occuper d'autre chose: il partit. Puis un autre vint m'informer que le garde-champêtre d'Ahin avait fait des prisonniers allemands et qu'il désirerait le dire au commandant. Je lui dis de revenir après la guerre, pour en reparler; il s'en alla en maugréant et promit de revenir avec un interprète pour le dire au commandant.

J'étais bien interprète, mais pour donner des conseils ou pour aider les gens et non pour traduire des accusations aussi bêtement méchantes.

A l'intérieur de l'hôtel de l'Aigle Noir, se trouvait une garde composée de vingt-cinq soldats et un sous-officier. Cette garde était relevée tous les midis. Devant la porte de l'hôtel, se tenaient 2 sentinelles. Et c'est ce jour que le sous-officier d'une de ces gardes vint causer avec moi, et après avoir regardé la breloque qui pendait à ma chaîne de montre, tira son porte-monnaie, et me montra une pièce de cinq marks en disant: Ça, c'est pour faire une belle broche! Je regarde la pièce et, en effet, c'était une pièce comme je n'en avais jamais vue. D'un côté, l'effigie de l'empereur Guillaume II, avec le casque à pointe sur la tête et la jugulaire sous le menton et entourée de cette légende: Guillaume II, empereur d'Europe. De l'autre côté, cette inscription: Empire allemand 1914. J'aurais désiré avoir cette pièce, mais le sous-officier ne voulait pas me la céder. J'offris dix francs. Non, dit-il, dans quelques jours vous en

verrez dans le commerce. Je n'ai plus insisté, mais je n'en ai plus vu nulle part. J'en eus grand regret, mais, hélas ! c'était trop tard. Ce n'est d'ailleurs que quelques jours plus tard, après en avoir parlé à différentes personnes, que je compris seulement le sens de la pièce. Guillaume avouait par là, aspirer à la conquête de l'Europe ; les pièces de cinq marks étaient déjà fabriquées et on les avait données aux soldats pour bien montrer le but de la guerre et leur donner du courage. Mais à la suite de la défaite de la Marne, quelques jours après, les soldats ou sous-officiers qui en avaient en leur possession, ne pouvaient plus les montrer que quand ils seraient à Paris.

Un nouvel arrêté vient de paraître en ville : Les bières et les vins sont comprises dans les boissons alcooliques.

Nous avons terminé la distribution des passeports vers quatre heures, et le commandant me dit : Le premier qui viendra encore aujourd'hui en solliciter un, vous me ferez le plaisir de le flanquer dans la Meuse. Puis il passa dans la salle à manger. J'allais partir aussi, quand deux grosses dames, deux « cents kilos » au moins, se présentèrent pour obtenir un passeport pour se rendre à Liège. Je me rappelai l'ordre du commandant, mais elles étaient trop lourdes pour pouvoir mettre l'ordre à exécution, je frappe quelques coups à la porte et je dis au commandant : Vous m'avez dit, que le premier qui viendrait pour un passeport, je devais le flanquer dans la Meuse ; il m'arrive deux grosses dames ; je ne me sens pas fort assez

pour faire la besogne, si vous voulez me donner un coup de main, nous arriverons peut-être à leur faire faire le plongeon. Le commandant vient dans le corridor et en voyant les femmes se mit à rire. Pour ne pas les gêner, très poliment il se présente aux dames et demande le but de leur voyage. Et tout en se pinçant les lèvres, il fit les passeports demandés. Arrivé sur le quai Dautrebande, j'ai raconté aux deux dames ce qui s'était passé et elles se mirent à rire aussi.

Le soir, la nouvelle arrive à la commandanture de la mort du major Von Bassewitz, tué à la frontière française par un shrapnel.

Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 1914. Pour les commerçants, d'habitude le 1<sup>er</sup> Septembre était un bon jour de vente : C'est la Saint-Gilles, jour où les mamans viennent en ville avec leurs bébés. Mais cette année, personne ne s'était hasardé. Le commandant arrive à ma rencontre et me dit : Vous viendrez avec moi, nous allons faire ouvrir les magasins, les gens doivent reprendre leurs habitudes ; les commerçants n'aimaient pas d'ouvrir leurs boutiques : chez les uns, il n'y avait plus guère de marchandises ; chez d'autres, les vitrines étaient cassées ou on avait volé. Puis la clientèle ne venait pas en ville, il fallait un passeport pour entrer à Huy.

Un nouvel arrêté autorise la vente de la bière. Les attroupements sont défendus ; pas plus de trois personnes ne peuvent marcher ensemble.

La police locale a repris son service en uniforme.

Le passage de troupes allemandes devient de plus

en plus rare. En ville, il ne reste plus qu'environ cinq cents soldats.

Tous les soirs après 7 heures, je me postais au pont pour aider les gens non munis de passeports à le passer, ou pour faire remettre en liberté ceux que la patrouille emmenait à la garde ; c'est moi qui décidais du sort de tous ces gens et, bien entendu, ils étaient vite remis en liberté ; le commandant m'avait donné pleins pouvoirs. J'en usais toujours en faveur des gens ; le sous-officier de garde me posait toujours la même phrase : Vous connaissez tous ces gens ? Oui, je les connais tous, ce ne sont pas des espions, ils peuvent retourner chez eux. Parmi ces hommes de garde, se trouvait un soldat, professeur à l'Université de Berlin. Je lui demande s'il pensait encore aller au front. Mais, dites-moi, pensez-vous peut-être que la guerre est presque finie ? me dit-il.

Je lui répliquai : « Et vous, que pensez-vous de la guerre ? — Voici, dit-il. La guerre durera cinq ans et avant de la finir, l'Allemagne se battra avec son alliée ». Je lui demandai sur quoi il se basait pour croire que la guerre durerait cinq ans. Eh bien ! L'Allemagne et l'Autriche sont pour le moment deux alliées et ont mis jusque maintenant douze à quinze millions d'hommes en ligne ; si nous n'avions à faire qu'aux Belges, Français et Serbes, la guerre durerait trois mois, mais il y a la Russie, une puissance inépuisable et comme vous avez pu le remarquer, il y a quelques jours, nos troupes qui ont combattu à Namur et qui sont pourtant encore nécessaires de ce côté, ont dû rebrousser chemin et courir vers l'Est

pour aider nos armées là-bas. Les Russes ont déjà pénétré chez nous et vous verrez que le mouvement des troupes, tel que vous l'avez vu, se répétera pendant les cinq ans. Ils reviendront au front français et retourneront au front russe et vice-versa ». Je ne croyais pas cet homme, car il me faisait la guerre trop longue. Le soir même, je demande au commandant combien de temps la guerre durera. Au mois de novembre, ce sera fini, dit-il. Je lui raconte l'histoire du soldat. Il déclare que c'est un fou. Nous verrons lequel des deux avait le jugement le plus sain.

Mercredi 2 Septembre 1914. Depuis 8 heures du matin jusque midi, travail des passeports ; et comme quelqu'un m'en demande un pour vélo pour aller à Andenne, je profite du mot Andenne pour raconter au commandant les atrocités commises par le 83<sup>e</sup> régiment ; il me dit : « Si les gens d'Andenne avaient été sages, cela ne serait pas arrivé. Je lui dis que je n'avais pas été à Andenne quand cela s'est produit, mais que j'étais certain que jamais aucun civil n'avait tiré sur les soldats. Il soutenait le contraire. A un moment, je lui dis : « Je crois, commandant, que si j'avais été là, j'en aurais sauvé beaucoup ! » — Peut-être, me dit-il. Les officiers ne sont pas tous si dociles que moi ! »

L'après-midi, j'ai passé mon temps à faire la navette entre l'hôtel de ville et la commandanture ; les Allemands avaient toujours besoin de quelque chose et la ville devait leur fournir tout. Pour un porte-plume, pour n'importe quoi, il fallait courir près du bourgmestre. Or, des objets de bureau, des

objets de ménage, du charbon, des literies, etc., étaient constamment réclamés.

Vers midi, je vois le premier dirigeable, Z XII, qui passe au dessus de la Meuse.

Le soir, au pont, il m'arrive un soulard ; il lui fallait toute la rue. Le sous-officier l'arrête, le soulard dit : « Que vous faut-il ? Une cigarette ! voilà ! » Mais le sous-officier ne l'entendait pas comme ça. « Ah, tu ne veux pas de cigarette ! » et le pochard en donna à chaque sentinelle. Je dis au sous-officier que je le connais, qu'il passe le pont avec lui ; et le chef de poste attrape le soulard et bras dessus bras dessous, il le conduit de l'autre côté du pont. Il fallait s'entendre et se comprendre.

Jeudi 3 Septembre 1914. Il fallait des lits, des couvertures, des matelas. « Et tout de suite, où je me fâche » m'avait dit le commandant. Je devais donc procurer tout ça.

Au bureau, pendant un moment d'inattention du sous officier, je fourre en poche un cachet qui avait l'inscription suivante : « Conseil de guerre de campagne — Empire allemand. » Il y avait longtemps que je tachaïs de me procurer un cachet pour m'en servir pour faire des passeports moi-même et le soir même deux hommes se présentent chez moi, pour avoir un passeport et j'ai fait les deux passeports, en me servant du cachet escamoté. Ces hommes n'ont été inquiétés nulle part, et ont passé en Hollande comme une lettre à la poste.

Vendredi 4 Septembre 1914. Toujours des passeports sans grande importance, et il n'y aurait rien de bien particulier à signaler, si une affiche

n'avait été reçue à l'hôtel. Le commandant la prend, l'ouvre et lit à haute voix en français :

« Le Président de la République et le Gouvernement français ont quitté Paris le 4 Septembre 1914 dans la nuit, et se sont rendus à Bordeaux. Sur le champ de bataille de l'Ouest, Givet a été pris par les Allemands hier. Les fortifications d'Hirson, Les Ayrelles, Condé, La Fère et Laon sont également aux mains des Allemands. La cavalerie allemande s'approche de Paris. L'armée du prince impérial allemand a battu dix corps d'armée français entre Reims et Verdun. La victoire a été décisive. Plus de trente mille soldats français ont été faits prisonniers, près d'Amiens dans un autre combat. Sur le champ de bataille de l'Est, nonante mille Russes ont été faits prisonniers, dont trois généraux en chef. La bataille a eu lieu le 31 Août en Ostpreusen. L'armée russe était forte de cinq à six corps d'armée. Sur le champ de bataille de Lemberg, les Autrichiens ont remporté une victoire décisive sur l'armée principale russe. Jusqu'avant hier au soir, ils avaient pris plus de deux cents canons et fait prisonniers plus de trente mille Russes. L'armée russe est en plein mouvement de retraite. Aucun soldat russe ne se trouve plus en Allemagne, ni en Autriche, excepté les cent cinquante mille soldats faits prisonniers jusqu'à présent. »

Le commandant avait fini et d'un air sceptique, je me mis à sourire. « Ça vous fait rire ? » dit-il — « Oui, vous dites que plus un soldat russe ne se trouve sur le territoire allemand et pourtant, si un soldat avait eu l'idée de se cacher ? » — « Oui, voilà ! vous croyez que tout ceci n'est pas vrai et

pourtant vous croyez comme tous les Hutois, que Metz est pris par les Français ; il paraît que ce bruit est en ville depuis quinze jours ; je ne comprends pas comment vous pouvez croire des choses qui n'arriveront jamais !!! »

Samedi 5 Septembre 1914. J'étais allé à la pêche ce jour-là, à cinq heures du matin. Vers 6 heures, le commandant me fit appeler. J'ai besoin de vous à neuf heures dit-il, pour me montrer les établissements Godin. Là doit se trouver caché un Allemand qui y était employé pendant la paix et qui n'a pas rejoint l'armée allemande. Donc, à 9 heures, nous voilà installés dans l'automobile réquisitionnée de M<sup>me</sup> de L. conduite par M. Henry. Nous allons visiter les établissements Godin et ne trouvons pas de trace de l'individu en question, qui s'appelle Brenberger. Des Papeteries, on nous envoie chez Thiry ; c'est là qu'il était employé avant la guerre, mais était parti depuis le début des hostilités. Plusieurs officiers, qui étaient venus avec nous, se mirent à fouiller les livres des usines Thiry. Ils ne trouvèrent rien de compromettant, mais voulurent voir le Directeur et se rendirent chez lui, chaussée de Liège.

Nous étions d'abord allés chez son fils, rue Vankeerberghen. En passant devant la friture Ory, je dis au commandant : « Vous n'oserez pas entrer dans cette maison, elle est remplie de Russes ! » Le commandant crie au chauffeur d'arrêter la voiture. « Inutile, dis-je, ce sont des Russes fort tendres et bons à manger. Ici, nous appelons les frites des « Russes » et par conséquent dans cette friture, il y

a beaucoup de Russes ». Tout le monde riait dans la voiture.

Nous arrivons chez M. Thiry, qui nous montra justement une carte ou plutôt les quatre morceaux d'une carte que ce Brenberger lui avait écrite de Bruxelles quelques jours avant. Cela calma les Allemands. Brenberger, ce nom ne m'était pas inconnu ; je sentis dans ma poche et, en effet, j'avais une carte que mon frère m'avait envoyée de Namur, le 14 Août, où il me disait qu'il venait d'arrêter des Allemands venant de Huy ; ils s'appelaient Brenberger, Frémont, Zöbig ; il me disait qu'il avait saisi l'auto et fait prisonniers les occupants. Mon frère était sous-officier de gendarmerie à Namur. Je relis la carte et je la remis aussitôt en poche ; inutile de la montrer puisque le commandant était fixé.

De la Chaussée de Liège, nous partons pour Vinalmont, où un civil belge avait caché le revolver d'un major allemand. Nous arrivons devant la grille du jardin de M. P. Le jardinier arrive pour ouvrir. Les officiers n'étaient pas encore descendus de voiture ; je me trouvais devant la grille avec le chauffeur Henry. Je dis au jardinier de déclarer la vérité et de montrer le revolver, que je me ferais fort de le sauver. Si le jardinier n'avait pas avoué tout de suite, il allait être fait prisonnier et les recherches auraient été faites. Le commandant arrive avec les autres officiers et demande de suite : « Vous avez ici un revolver ? — Oui, — Où est-il ? — Dans le jardin. — Montrez-le ? » Et le jardinier nous conduisit à travers des allées jusqu'à l'endroit où il l'avait caché bien soigneusement et bien enveloppé. Pourquoi avez-vous caché

ce revolver ? C'est moi qui répondis : « Parce qu'il ne pouvait pas venir de Vinalmont à Huy avec une arme en poche » — « C'est vrai, dit le commandant ; mais qui vous l'a dit ? » — « Mais, c'est le jardinier, je l'ai questionné à la grille du jardin avant votre descente de l'auto ». — « Oui, Oui, vous vous êtes concertés ensemble, pour le sauver » — « C'est notre devoir, commandant ». Le jardinier tremblait comme une feuille et ne savait même plus rien dire. Je dis au commandant de pardonner à cet homme, qu'il avait agi très loyalement et puisque le revolver était retrouvé, tout allait pour le mieux. Bon pour une fois, dit le commandant et tâchez que cela n'arrive plus de cacher des armes. Le jardinier promit et nous nous remîmes en route vers Huy. Pendant le trajet de retour, le commandant me dit : « Vous devez avoir un plaisir de sauver vos concitoyens ». — « Oui, et je vous remercie pour eux ». Arrivés à l'hôtel, un homme venait nous dire que les soldats étaient en train de vider une cave à vin à la gare du Nord. Nous remontons en auto et arrivés au bout de la rue des Jardins, nous trouvons la cave à vin dans un état déplorable. Plusieurs milliers de bouteilles avaient été brisées et on pataugeait dans le vin ; les soldats étaient ivres-morts ; rien à faire d'autre que d'obliger le gérant à murer le tout. Une garde fut placée pendant la nuit.

Dimanche 6 septembre 1914. A la première heure, le directeur gérant était déjà venu me trouver. Les treize soldats que le commandant avait mis de garde la veille s'étaient eux-mêmes introduits dans la cave et pas moyen de les avoir dehors. Ils dormaient tous

sur les débris de bouteilles et étaient dans un état affreux. Le commandant fit sortir les soldats en les sermonnant et donna ordre au Monsieur de murer tout de suite les ouvertures. Ce qui fut fait.

Le commandant me demande pour aller avec lui faire une visite dans les couvents de Huy ; il dit qu'un officier français doit se trouver caché dans un de ces établissements. Je lui dis que ce n'est pas là ma besogne et que je ne pouvais pas aller avec lui. Il me donna raison et me dit qu'il allait chercher quelqu'un connaissant un peu de français pour visiter les couvents. Sur le temps qu'il cherchait quelqu'un, je cours à toute vitesse prévenir dans les couvents que les Allemands allaient venir visiter. Je commence par le couvent de l'Espérance, rue Ferrer. « Ma sœur, si vous avez un officier français caché ici, faites le partir de suite, les Allemands vont venir visiter, mettez-le chez les voisins les plus proches en attendant que la visite soit terminée ». Je cours ensuite rue des Larrons et puis au Crépalles ; et j'ai envoyé un ami au Val-Notre-Dame à Antheit. Une heure après, les Allemands firent la visite annoncée, mais n'ont pas trouvé d'officier français ; il était mis à l'abri des boches.

Cette visite a été faite à la suite d'une dénonciation anonyme faite en allemand. La personne qui a fait cette dénonciation n'était pas allemande, j'ai vu la lettre le lendemain de la visite.

« Un cachet a disparu de la table de notre bureau, me dit le commandant. — Négligence sans doute de la part des secrétaires », lui dis-je. — Il a été volé par quelqu'un qui habite souvent le bureau fait

le commandant en me regardant sévèrement ». Je lui réponds très brutalement : « Vous me prenez sans doute pour un allemand ? » Et pour cette réplique, le commandant m'inflige 8 jours de prison. Je quitte immédiatement l'hôtel pour ne pas en avoir davantage !

Lundi 7 septembre 1914. Départ des officiers pour Liège jusqu'au soir. Comme le commandant ne parlait plus des 8 jours de prison que j'avais à faire, je l'ai laissé partir sans le lui rappeler !

Il ne restait plus que deux sous-officiers au bureau. C'est moi qui délivrais les passeports ; ce que j'en fis pour Mouland ! Tandis que j'étais tout à cette occupation, voici que je reçois la visite du Hutois de la veille qui me déclare que bien qu'on eût muré les ouvertures, les soldats avaient encore pénétré dans la cave aux vins.

D'autre part, quelques instants après, on arrive de l'hôtel de ville m'informer que les soldats étaient en train de dévaliser la cave de la maison Snyers, chaussée de Liège. Je me suis rendu aux endroits indiqués, mais les soldats étaient filés. Rien d'autre à faire que de conseiller à ces gens de porter tout le vin à l'hospice. En retournant chez moi, j'ai rencontré pas mal de soldats ivres. Rue Neuve, quelqu'un me prévient que des soldats ont pénétré par le jardin dans un café fermé au faubourg de Statte, et transportent des bouteilles remplies vers la gare. J'allais me diriger vers Statte, quand on me rappelle Chaussée de Liège, où un soldat était retourné dans la cave de M. Snyers. J'y cours et cette fois je l'attrape ; le soldat n'avait pas encore bu et me dit : « j'ai voulu faire comme les

autres », puis s'en alla en laissant 6 bouteilles qu'il avait préparées.

Le soir, j'ai raconté les incidents au commandant. Il me dit de prévenir le bourgmestre pour qu'il envoie sa police. « Mais, fis-je remarquer, que voulez-vous que la police fasse ? ; Les agents n'ont plus pour arme de défense qu'une malheureuse canne et ils ne parlent pas l'allemand ! » Rien à faire, ou plutôt laisser faire. D'ailleurs les officiers avaient peur de leurs soldats, je l'ai remarqué plus d'une fois. Ils n'osaient rien leur dire ; au contraire, avec eux ils filaient doux.

### XIII.

#### Où j'ai sauvé deux Hutois qui allaient être fusillés

Onze heures venaient de sonner à l'Hôtel-de-Ville ; je me trouvais en ce moment en dessous de la vérandah de la maison Gilbert. Plus personne dans les rues désertes ; pas un bruit autre que de temps en temps, quelques coups de canons du côté de Namur. Des deux sentinelles allemandes, l'une se trouvait au coin de la rue de Namur et l'autre à l'entrée du Pont. J'allais me retirer pour aller me coucher, quand j'entends, venant de la rue Neuve, un bruit de moteur. C'était un motocycliste qui venait s'arrêter à l'entrée du Pont et demandait à la sentinelle où se trouvait la commandanture de Huy. La sentinelle lui indiqua le chemin et s'écria surprise : « Tiens, c'est Fritz ! Comment cela va-t-il ? Et Gretchen ? Et la famille ? » C'étaient deux camarades qui venaient de se rencontrer après séparation de plusieurs semaines. La sentinelle demanda au motocycliste où il campait. « A Amay » répond celui-ci ;

et il raconta qu'ils y avaient fait une belle prise : ils avaient arrêté deux espions. Je ne suis pas curieux, mais j'aime bien à savoir. J'avance plus près des deux Allemands pour saisir toute la conversation, ce que voyant, le motocycliste, un sous-officier, s'arrête de parler et demande au soldat en me désignant : « Et celui-là, que fait-il là ? » Le soldat lui répondit : « C'est l'interprète de la ville ; il a libre parcours nuit et jour ». — « Dans ce cas, dit le sous-officier, je cours à la commandanture. En ce moment, je m'avance tout près des deux hommes et je dis au motocycliste : « Venez avec moi ; j'y vais justement ». Et nous descendîmes tous les deux par le Quai Dautrebande pour nous rendre à l'Aigle Noir. Arrivés devant l'hôtel, de crainte de perdre un mot de la conversation que le sous-officier allait avoir avec le commandant, je lui dis : « Attendez ici à l'entrée du corridor, je vais prévenir le commandant ».

A l'intérieur de l'hôtel, les Allemands faisaient un tapage infernal ; je frappe deux fois à la porte, pas de réponse ; alors j'ouvre et je vois que l'on était en train de boire ferme ; chacun des officiers avait devant lui jusque quatre verres, les tables étaient chargées de bouteilles. Les officiers discutaient très haut ; quelques-uns chantaient. J'entre tout à fait dans la place et je dis au commandant qu'un motocycliste désire lui parler. Le commandant qui était dans les vignes du seigneur, désigne un lieutenant pour voir ce qu'on voulait. Celui-ci se lève et me suit dans le corridor en titubant ; il avait largement son compte aussi. Je lui présente le sous-officier et je me retire d'un bon pas en arrière.

J'étais fort curieux de savoir comment cela allait se passer. Le sous-officier se dresse militairement devant l'officier et lui dit : « Je viens d'Amay, nous avons arrêté deux espions belges et le chef de poste m'envoie ici pour savoir ce qu'il doit faire de ces deux hommes. Le lieutenant, se soutenant à peine, ne se donna pas la peine de réfléchir et dit d'une voix ferme. « Il faut les fusiller ». Le sous-officier ayant obtenu cette réponse catégorique salue le lieutenant. Celui-ci lui rend son salut et ils allaient se séparer lorsque je m'avance. Je demande au lieutenant, qui me connaissait bien, si cela ne le dérangeait pas de demander au sous-officier, s'il ne savait pas les noms de ces deux individus ; je lui dis que je connaissais beaucoup de monde à Amay et pourrais lui donner un renseignement utile. Le lieutenant rappela le sous-officier qui était déjà remonté sur sa machine, et lui posa la question. Le sous-officier tira un calepin de sa poche et lut : « Constant et Joseph Jasselette, deux frères domiciliés à Huy ». Le lieutenant se retourna vers moi, ce qui faillit le faire tomber, si je ne l'avais pas retenu et me demanda. « Vous connaissez ces gens ? » — « Je veux bien le croire, répliquai-je, ce sont des camarades, mais ce ne sont certes pas des espions ; ce sont des gens qui vont de village en village débiter quelques marchandises pour gagner leur pain ». Je demandai au sous-officier ce qu'ils ont fait à Amay pour être arrêtés. Il me répond, qu'ils se trouvaient là en vélo, sans passeport et ils étaient en possession de journaux français. Je continue : « Ils n'avaient rien d'autre sur eux ? — Non, dit-il. — Eh bien, vous voyez, ces gens ne savent même pas qu'ils ne peuvent voyager sans passeport ».

Je dis au lieutenant, qui se tenait en ce moment contre le mur pour ne pas choir : « Faites-les plutôt amener ici demain matin et vous verrez que ce sont de braves gens ». Le lieutenant dit au sous-officier : « Vous allez lâcher ces deux hommes et il faut qu'ils se présentent ici demain matin ». J'avais gagné la première manche. Le sous-officier file vers Amay, le lieutenant rentre dans la salle à manger...ou à boire, et moi... je gagne mon lit.

Ce jour sont passés à Huy les Consuls d'Espagne et des Etats-Unis.

Mardi 8 Septembre 1914. Levé de bonne heure, je m'étais rendu à l'hôtel de l'Aigle Noir plus tôt que d'habitude pour assister à l'arrivée des frères Jasselette. Il était 9 heures quand je les vois déboucher Quai Dautrebande. Je vais à leur rencontre ; ils se précipitent vers moi en me disant « C'est toi qui nous as sauvés ! Le sous-officier l'a dit ». Je demande ce qui s'était passé à Amay ; ils me racontent l'histoire.

« Nous avons été arrêtés parce que nous étions à vélo et nous n'avions pas de passeport ; nous avions sur nous quelques journaux français. Les Allemands nous ont conduits à la gare et nous ont enfermés dans un wagon à bestiaux. Tous les quarts d'heure, les soldats poussaient la porte du wagon et nous mettaient en joue en criant : Espion, espion, demain capout ; puis ils faisaient le simulacre que nous serions pendus. Ils étaient comme des enragés. Pas n'est besoin de dire dans quelles angoisses nous étions. Ce manège a duré trente-six heures. Ah ! nous disions-nous, si nous avions Jean Schaefer ici,

nous serions sauvés ! Or, ce matin, un sous-officier est entré dans le wagon et nous a flanqués dehors en disant que c'est à cause de l'interprète de Huy que nous étions grâciés, mais que nous devons encore nous présenter à la commandanture ». Je leur dis qu'il était superflu de s'y rendre, que les officiers ne se rappelleront plus de rien. En tous cas, que si on les faisait appeler, c'est par moi qu'on devait passer pour commencer, car on ne connaissait pas leur adresse. Les deux hommes me remercient encore une fois et retournent chez eux. En passant rue Mounie, on déchargeait du coke pour moi ; les deux Jasselette ont pris les pelles et ont rentré tout le charbon ; mes ouvriers étaient étonnés de cela, mais les Jasselette dirent : « Nous devons bien cela au petit Jean pour le remercier de nous avoir sauvés ».

J'avais gagné la deuxième manche. Par les rues des Rôtisseurs, Fouarge et Grand'Place, se promenait un soldat ivre et armé ; il entra dans les maisons et menaçait les gens de son fusil ; les gens se sauvaient ; il en profitait pour prendre ce qui lui convenait. Je me mis à sa recherche, et, arrivé Grand'Place, j'apprends qu'il était entré au café Constant. Je cours à la garde qui se trouvait dans la maison Maquet rue du Pont et je prends deux soldats avec moi pour arrêter l'individu ; au moment où j'arrive sur la Grand'Place, il était sorti du café et gesticulait avec son fusil près du pylône ; les deux soldats l'ont arrêté et l'ont conduit à la caserne de gendarmerie, où il a été écroué. D'après les dires des gardes, ce soldat avait quatre-vingts cartouches sur lui et c'est un bonheur que les gens aient pu se sauver ; s'il n'avait pas

été désarmé, nous aurions peut-être eu des malheurs à déplorer.

L'après-midi, je me rendis à la pêche. Un officier supérieur du Conseil de guerre me suivit et me demanda pour pêcher avec moi. Je ne pouvais pas refuser, car on ne sait pas de qui on peut avoir besoin, et à l'écluse, je le pris avec moi en barquette. Nous avons pêché 3 heures sans voir une ablette ; je suppose que les poissons sentirent le boche. J'avais mis un journal allemand que l'officier avait sur lui, sur les bords de la barquette, pensant que les poissons allaient venir lire, mais rien, ils avaient sans doute eu vent des mensonges qui se trouvaient sur le journal. C'est la sortie de la Meuse à bord qui a été des plus agitée pour l'officier. Je l'ai conduit près des barrages de l'écluse, près de deux ouvertures. L'eau tombait en chute violente et l'officier criait : Où allez-vous ? Vous allez me noyer, je ne sais pas nager ; Attention, sortez de là ! Enfin je le ramène à bord ; il ne m'a plus demandé pour venir pêcher ; il avait eu trop la frousse. Je suis certain qu'il n'avait pas besoin de prendre médecine ce jour-là.

Mercredi 9 Septembre 1914. Passeports pendant deux heures, puis arrivent à l'hôtel des gens venant réclamer l'argent des bons de réquisitions ; d'autres personnes venaient se plaindre de ce qu'elles n'avaient pas eu de bons en échange de marchandises prises par les soldats. Rien ne fut payé, le commandant ne voulait pas faire de bons parce que ce n'était pas lui qui avait fait les réquisitions.

Parmi les bons présentés (les gens s'étaient donné le mot pour arriver tous ensemble) s'en trouvaient

de drôles ! Par exemple, là où les soldats avaient pris une vache, ils avaient remis un bon pour un baiser ; où ils avaient pris un cochon, « bon pour une séance de cinéma », ou « bon payable à la banque de France », ou encore « bon pour nous laisser tranquilles », « bon payable à Berlin après la guerre », « bon pour un coup de pied dans le... bas du dos ». D'autres étaient bien rédigés, mais la signature était illisible ; d'autres, parfois étaient réguliers, portant signature avec cachet du régiment. Devant moi et les gens, le commandant se disait indigné de voir une telle manière de réquisitionner. Mais il m'a semblé que quand il était rentré à l'intérieur de l'hôtel près des autres officiers, il en a parlé et que tous se sont mis à rire, sans doute contents et fiers de leurs soldats et de la manière dont ils savaient exploiter la population..

Les trains de Statte, Landen et Huy-Ciney circulent depuis ce matin.

Le commerce est nul, faute de marchandises.

Le Consul hollandais est passé ce jour par Huy.

Une affiche apposée sur les murs de la ville nous oblige à prendre le mark à un franc vingt-cinq.

Jeudi 10 Septembre 1914. Vers onze heures nous arrivent des campagnards pour se plaindre de certains individus qui vont dans les fermes réquisitionner les chevaux ; ils parlent un langage incompréhensible ; ce sont des Belges qui se font passer pour des civils allemands ; ils simulent la langue allemande et parviennent à prendre les chevaux ; ils remettent un bon non signé en même temps que vingt-cinq

francs de pourboire aux gens parce que les chevaux ont été bien soignés. Il s'agissait de chevaux laissés en arrière par les Allemands, pour maladie ou fourbure.

Après avoir noté tous les endroits, nous partons sur Andenne, où j'ai pu examiner de près les terribles ravages causés par les troupes allemandes, lors de leur passage : maisons brûlées en grand nombre, surtout à Seilles et à Tramaka. C'est à Andenne que la soldatesque allemande avait fusillé tant de gens ; nous voyons encore partout des drapeaux blancs aux maisons que le feu avait épargnées.

Nous montons par Velaine, Héron, Burdinne et Hannesche. Partout, on interrogeait les gens préjudiciés et on les invitait à se rendre le lendemain à Huy pour déposer devant le conseil de guerre. Nous sommes revenus par Héron, Lavoir et Statte ; arrivés chaussée de Statte, l'auto n'avancait plus, faute d'essence. Le canon menait beaucoup de bruit dans la direction de Tirlemont et, vers la soirée, il tonnait sans discontinuer toujours dans la même direction.

Vendredi 11 Septembre 1914. Le canon continue comme la veille, les officiers se montrent inquiets.

Devant l'hôtel se trouvaient tous les gens invités la veille concernant l'affaire des chevaux. Mais voici que les officiers reçoivent une dépêche pour se rendre immédiatement à Liège et comme les campagnards ne parlaient pas vite, l'officier du conseil de guerre a renvoyé tout le monde, plaignants et accusés, en disant qu'ils aillent se promener ailleurs.

Il ne restait à l'hôtel qu'un sous-officier, les autres étaient partis. Aussi ai-je dû renvoyer jusqu'au lendemain les gens désireux d'obtenir des passeports.

Vers la soirée, un employé de l'hôtel de ville vient me chercher pour aller à la gare du Nord, où les hommes du chemin de fer exigeaient des couchettes. Après en avoir terminé avec cette affaire, j'étais entré dans la salle des pas perdus : là, deux soldats me demandent si je ne voulais pas voir un beau tableau et, du doigt, ils me montrent la salle de 1<sup>re</sup> classe. Je jetai un coup d'œil à travers les déchirures des vitrauphanies et put y voir trois soldats assistant à un rendez-vous avec trois femmes. « Vous voyez ces femmes ? me dit l'un deux, eh bien elles demandent trois marks pour venir ici ; si vous voulez rire, vous viendrez avec nous jusqu'à la grande poste. » Intrigué, je ne demandais qu'à les suivre et me rendre compte de ce qui allait se passer. Je suis donc parti avec eux. C'étaient 3 soldats en armes. Ils me placent près de la poste, derrière une barricade et me disent d'attendre. Après quelques minutes, j'entends crier : « Halte ! papier ? » Les soldats se trouvaient en présence des trois femmes revenant de la gare ; l'heure de rentrer était passée et elles n'avaient pas de libre-parcours. « Monsieur, disaient les femmes, pas de papiers, nous autres ; nous avons été à un rendez-vous avec vos camarades à la gare ! ». Mais le soldat ne voulait rien entendre. « Papier ou Commandanture ». A ces mots, les femmes demandaient pardon : « Venez avec nous à la gare et vous verrez vos amis ». Le soldat ne bronchait pas. « Allez ! Commandanture ! » Et lui et ses camarades saisirent les femmes par le bras, puis se ravisant : « trois marks et pas Commandanture ! » Et les femmes ont donné les trois marks qu'elles venaient de recevoir à la gare. La scène était assurément typique.

XIV.

Comment Huy connut la victoire de la Marne

Samedi 12 Septembre 1914. Depuis quelque temps, beaucoup de gens de Huy et des environs, même à trente kilomètres de la ville, ayant entendu parler de Jean Schaefer, viennent me trouver chez moi, pour me demander des nouvelles de leurs fils soldats. Beaucoup de prisonniers étant passés par Huy, ils voulaient savoir si leur fils n'était pas prisonnier comme d'aucuns le leur avaient rapporté, ou bien, comme la poste ne fonctionnait pas encore, ils avaient des lettres pour faire parvenir à leur fils qu'ils savaient en Allemagne. J'acceptais toutes les lettres, je les remettais, à la gare, aux mécaniciens d'un train ou à un chauffeur d'automobile pour les jeter à la poste à Aix-la-Chapelle, et je donnais de ma poche le pourboire à ces hommes, car je ne voulais jamais rien accepter de personne. Je dis ceci parce que si, souvent, j'ai eu affaire à des gens qui me savaient gré de ce que je faisais pour eux, par contre il s'en trouvait qui venaient me dire. « Puisque vous êtes Allemand, (sic) vous allez me faire ce plaisir » —

Ah ! mais non, mes amis, je ne suis pas Allemand et pour vous faire ce plaisir, allez trouver un boche, moi je suis Belge et prétends le rester ; je suis un ancien caporal du onzième régiment de ligne, je suis resté trois années à l'armée belge à Liège et je travaille pour la population belge, non pour nos ennemis, et je ne veux pas qu'on m'appelle Allemand. Je connais la langue et rien de plus. Allez à l'hôtel de ville et renseignez-vous sur mon identité !

Donc ce jour, j'allais comme d'habitude vers sept heures du matin à la gare, porteur d'une quarantaine de lettres pour les prisonniers ; j'avais libre entrée à la gare pour remettre ces lettres aux machinistes ; je me trouvais sur le quai d'embarquement pour Liège à quelques mètres du chef de gare, quand un train de blessés arrive et passe lentement. Au moment où la locomotive est proche du chef, le machiniste lui crie : « Il va mal, nous sommes reculés de quatre-vingts kilomètres à la Marne ; presque toute la deuxième armée prisonnière ! » Et le train passa. Le chef de gare vient se poster à côté de moi et aussitôt que le train fut passé, me demande si j'avais compris ce qui venait d'être raconté. « Qu'est-ce qu'il y a ? » dis-je. — « Oh, rien » répliqua-t-il. Certes, je l'avais bien compris, le machiniste ; aussi étais-je pressé de venir raconter la bonne nouvelle en ville. Après dix minutes d'attente, un train stoppe ; je remets tout de suite les lettres pour les prisonniers belges en Allemagne et je viens raconter à tous les amis la défaite des casques à pointe à la Marne.

Arrivé à l'hôtel, je vois le commandant sur le seuil et je lui dis à brûle pourpoint : « Commandant, vous

êtes capout ! » Il riait et me demanda : « Que voulez-vous dire ? » Je dis : « Vous êtes capout ! » — « Comment ça ? » dit-il — « Parce que vous êtes reculé de quatre-vingts kilomètres à la Marne et presque toute l'armée qui a passé à Huy est prisonnière. — Qui vous a dit cela ? » Je lui raconte ce qui s'était passé à la gare. Il voulut alors me défendre l'entrée de la gare, mais n'en fit rien tout de même, à condition que je ne raconterais rien en ville de cette défaite. J'ai bien tenu parole : une heure après, tout Huy connaissait l'heureuse nouvelle.

Dans l'après-midi, me trouvant appuyé sur le quai à un camion, je vois s'approcher un homme habillé en ouvrier. Avant de dire un mot, il soulève une jambe de son pantalon et me montre un pantalon rouge de soldat français. « Vous voyez, Monsieur, je suis soldat français et j'ai pris des renseignements sur vous ; je me présente donc à vous en toute confiance. Je désire rejoindre la France et si vous pouvez me délivrer un passeport, vous pourrez compter sur toute ma gratitude ; après la guerre je vous écrirai si mon voyage a réussi. — Comment vous appelez-vous ? — Julien Durieux — Vous n'avez pas d'autres pièces pour établir votre identité ? — En fait de papier, je n'ai rien. » Et pour me montrer qu'il était bien Français, il ouvrit son blouson et me montra sa tunique bleue. Je lui fis signe de cacher cela et comme son accent français ne me laissait aucun doute, je lui fis le passeport demandé.

Vers 3 heures, arrive un homme qui me remet une lettre pour le chef-médecin, qui avait quitté la ville. Je déchire l'enveloppe et je vois que les religieuses

Allemands. Le commandant était dans le corridor avec l'officier qui me lançait toujours de mauvais regards, parce qu'il se doutait que je ne traduisais pas exactement les déclarations ; je leur dis que cette femme désirait acheter un cheval. Mais l'officier au mauvais regard dit tout de suite : « Vous n'avez pas traduit toute la phrase que la dame a dite. » Et l'après-midi le cheval de M<sup>r</sup> J. arrivait aussi à la commandanture, conduit par le Hutois et un soldat. C'est ainsi que les mauvais belges accusaient leurs voisins.

Peu après, c'était un jeune homme qui venait dire qu'une automobile des allemands se trouvait cachée dans une grange à St-Léonard. Malgré tout, je déclare encore au commandant que ce jeune homme désirait acheter une auto ; qu'il aille se promener ! dit le commandant ; et je dis au jeune homme que, s'il ne partait pas bien vite, on allait le mettre en prison, le jeune homme s'en alla. Mais l'officier au mauvais regard avait entendu la conversation ; il fit remarquer au commandant que je n'avais pas encore dit la vérité ; le commandant me dit : Allez un peu rechercher ce jeune homme. Je me doutais tout de suite de l'affaire ; je courus après le jeune homme et je lui dis : Le commandant vous rappelle ; s'il vous questionne, dites-lui bien que vous êtes venu demander pour acheter une automobile et que c'est votre père qui vous a envoyé ; car autrement vous risquez d'être mis en prison. Nous arrivons près des officiers et le mauvais regard se met à interroger lui-même le jeune homme. « Que voulez-vous ? » demanda-t-il. L'autre de répondre : « Je désire acheter une automobile. — Avez-vous de l'argent ? — Mon père

m'a envoyé pour demander si vous en avez à vendre. — Eh bien, dites à votre père qu'il vienne lui-même. » Et le jeune homme décampa au plus vite, ne comprenant rien de ce qui s'était passé. Quant au commandant, il dut bien avouer que je traduisais mieux qu'il ne le pensait et surtout mieux que ne-le supposait l'officier au mauvais regard. Ce dernier, cependant, continuait à se méfier de moi.

Mardi 15 Septembre 1914. « Nous ne sommes pas venus en ennemis en Belgique », me disait un officier qui était arrivé à l'hôtel depuis quelques jours. Je lui dis : « Il est temps aussi, car que serions-nous devenus si vous étiez venus en ennemis ! — Oh ! ça il ne serait rien resté de la Belgique, répondit-il ! Si la Belgique nous avait laissé passer, elle aurait gagné un milliard et vous n'auriez pas eu tous les tracas que vous avez maintenant. — Vous prenez les Belges pour peu de chose, répliquai-je ; nous préférons vous refuser passage que d'être déshonorés dans le monde entier. Est-ce que vous l'auriez fait pour un milliard ? — Pourquoi pas, dit-il, c'est une belle somme. — Oui, répliquai-je ; mais vous êtes Allemand et moi je suis Belge. — Que voulez-vous dire ! — Je veux dire que nous ne sommes pas de la même race ; vous vendriez la peau de vos frères et moi je respecte celle de mes frères. » Et cet officier entra à l'hôtel et en ressort avec le commandant. Celui-ci me demande ce que j'avais voulu dire par vendre la peau de ses frères. J'explique au commandant que l'officier avait déclaré que la Belgique avait mal fait de ne pas accepter un milliard pour laisser passer les Allemands et que j'ai dit que ça aurait été vendre la peau des Belges que

d'accepter la somme. Le commandant me fit un doigt et, me tirant à l'intérieur, il me dit: « Ne parlez plus de guerre avec les officiers. » Vers deux heures, cet officier se trouvait de nouveau assis sur le banc de l'hôtel; il me demande de lui raconter la prise du fort de Huy. « Combien de soldats ont été tués pendant la prise du fort? — Aucun, Monsieur. — Vous plaisantez? — Non, je ne plaisante pas; on n'en a pas tué un seul, ni Allemand, ni Belge, pour la bonne raison qu'il ne se trouvait pas un seul soldat belge au fort quand les troupes allemandes y sont entrées ». Et l'officier tire son calepin de sa poche et lit: Prise de Huy et de sa forteresse. Quinze mille Belges tués. — « Tiens, dis-je, ce n'est plus comme me disait l'autre jour un soldat: que des cent cinquante mille habitants de la ville de Huy, il n'en restait plus que quatorze mille ». L'officier dit: « Et ce n'est pas vrai, cela? » Je lui répondis: « Si vous désirez de plus amples renseignements, adressez-vous au commandant, parce que quand je vous dis ce que je pense, vous allez m'accuser auprès de lui. — Oui, dit-il, c'est moi qui ai été grondé ce matin et vous n'avez rien eu. Donc le commandant lui avait fait une petite sauce pour son reportage.

Ce jour arrive un escadron de cavaliers qui s'installent à la distillerie Springuel.

## XVI.

### L'on sauve qui l'on peut

Mercredi 16 Septembre 1914. Sont conduits à l'hôtel trois braconniers accusés d'avoir braconné la nuit, d'avoir été en possession d'armes à feu et d'avoir fait usage de ces armes. Le cas était selon les officiers, très grave; les sous-officiers disaient: Ils vont être fusillés. (C'est un habitant de Huy, qui les avait accusés verbalement; ce monsieur parlait un peu la langue allemande). Un officier présidait le conseil de guerre; un autre officier faisait les fonctions de secrétaire, et à la demande des parents des braconniers j'étais interprète.

Le premier accusé entre. « Vos nom, prénoms, âge et profession? »

- T., 24 ans, carrier à Romont, Modave.
- Pourquoi avez-vous chassé?
- Pour avoir à manger.
- A quelle heure êtes-vous allé chasser?

— Je réponds pour l'accusé. « Sept heures du soir ».

Le président me fait remarquer que ce n'est pas à moi qu'il s'adresse, mais à l'accusé. « J'ai déjà remarqué à vos allures depuis le commencement, dit-il, que vous essayez de les sauver. »

L'interrogatoire continue. Qu'avez-vous tiré ?

— Un faisan.

— Combien de fois avez-vous tiré ?

— Une fois.

— Pourquoi n'avez-vous pas continué à tirer ?

— Parce que le garde m'a pris par le collet.

— A qui est le fusil ?

— A moi, dit le braconnier.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas remis aux autorités allemandes ?

— Je ne savais pas qu'on devait les remettre.

Le premier sort entre deux soldats armés et le deuxième accusé entre : « Vos nom, prénoms, âge, profession et domicile ? »

— R., 19 ans, carrier à Vierset-Barse.

Comme le premier accusé avait parlé français, je conseille à celui-ci de parler le wallon, de cette façon j'avais plus facile pour éviter les contradictions entre sa réponse et celle du précédent. Le président ne comprenait pas un mot de wallon.

Le deuxième accusé sort et fait place au troisième, qui était le frère du deuxième, R., 17 ans, carrier à Vierset-Barse. Je lui souffle également de parler le wallon ; le garçon comprit et ainsi la déposition

d'après ma traduction fut identique aux deux premières. Le président remit le jugement au lendemain. Je dis au président qu'il me semblait que l'affaire n'était pas grave du tout, que ces pauvres gens avaient tiré sur du gibier et non sur les Allemands ; ils voulaient seulement à manger, la misère étant plus grande chez les pauvres gens de la campagne qu'en ville ; l'officier me dit qu'il examinerait cela de près, et qu'on verrait le lendemain ce qui résulterait du jugement.

L'après-midi arrive un ordre que tous les officiers se trouvant à la commandanture de Huy devaient se rendre à Laon le lendemain ; je dis à l'officier du conseil de guerre qu'une belle occasion pour laisser un bon souvenir à Huy, c'était d'acquitter les trois braconniers. « Eh bien, ils seront acquittés, dit-il ; d'ailleurs la punition n'aurait pas été fort grave, parce que les bourgmestres de ces communes n'avaient pas encore fait remettre les armes. » Je remerciai le président du conseil de guerre.

Les officiers de la commandanture avaient emprunté beaucoup d'objets, livres, atlas etc., à des particuliers. J'ai prévenu ceux-ci de venir redemander tout de suite leurs objets ; car tout s'en irait vers le front français. Or quand ces gens se présentèrent pour retirer les objets, les officiers demandèrent pour les acheter, mais les gens ont préféré les reprendre, car les allemands ne payaient qu'avec de simples bons.

A l'occasion du départ des officiers, j'essayai d'obtenir un laissez passer pour aller voir les forts de Namur et de Liège. Ah ! non, dit-il, vous avez été

soldat belge et qui me dit que vous ne l'êtes pas encore : mais je vais vous faire un passeport pour aller à Namur et à Liège de n'importe quelle façon que vous désirez, soit en auto, en vélo, à pied ou en voiture. J'aurais préféré aller voir les forts !!

Jeudi 17 Septembre 1914. Vers 9 heures arrivent les trois braconniers ; le conseil de guerre se réunit et sans beaucoup de façon, prononce l'acquiescement des accusés qui, tout contents d'en être quitte à si bon marché, décampent au plus vite de l'hôtel.

Les officiers quittaient l'hôtel vers onze heures et à cinq heures du soir, ils téléphonaient qu'ils étaient arrêtés à la frontière française, sans doute il faisait trop dangereux à Laon.

Vendredi 18 Septembre 1914. Avant de partir, les officiers avaient autorisé les curés à sonner les cloches, ce qui n'était plus permis depuis l'entrée des Allemands en ville, et cette autorisation avait été donnée à la suite d'une visite que les officiers avaient faite à la crypte. M. le Doyen donna toutes les explications de la crypte, cette petite église qui se trouve en dessous de la grande. Je traduisais. Arrivés à l'ossuaire. M. le Doyen expliqua que ces squelettes avaient été trouvés en creusant la crypte et que c'étaient d'anciens Romains. Moi, qui n'avais pas encore trouvé le moyen de faire une petite farce aux Allemands, je leur expliquai, en leur montrant les crânes : celui-ci est le crâne de César, c'est le plus gros, celui-là, celui d'Annibal, parce qu'il n'avait qu'un œil. M. le Doyen voulait protester ; je continuais et les officiers marquaient sur leur calepin tous

les renseignements que je leur fournissais. Quelques jours après, les sous-officiers voulaient, eux aussi, voir les crânes célèbres, et ils écrivirent à leurs parents qu'ils avaient vu une église écrasée par une grande et qu'ils avaient vu les crânes de César et d'Annibal.

## La rue Neuve menacée

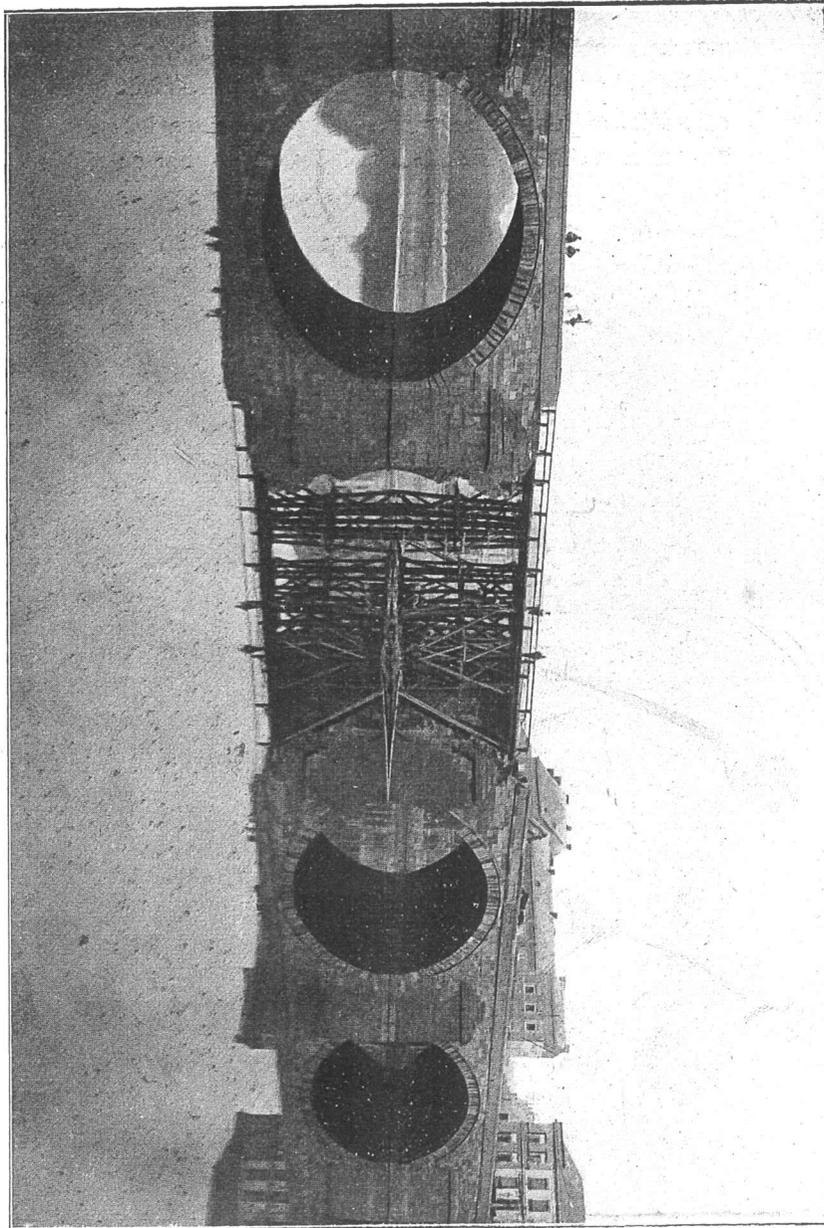
Pendant la journée étaient arrivés à l'hôtel d'autres officiers. Vers la soirée, je me trouvais sur le quai L'autrebande avec un des nouveaux arrivés. Deux femmes accompagnées d'une petite fille se précipitent en courant vers moi et me disent : « Monsieur Jean, on va brûler la rue Neuve : — Qui ça ? — Les soldats qui montent la garde chez M. Bernard. » Des gamins ont fait éclater des pétards dans la rue Neuve et les Allemands disent qu'on a tiré sur eux et qu'ils vont mettre le feu. Ils sont saouls ! »

C'était M<sup>me</sup> Caroline Dampsin de la rue Axhe-lier et une dame de la rue St-Martin. Ces dames me disent que les gens de la rue Neuve, les ont envoyées près de moi pour que je le dise aux officiers, je pouvais donc les croire. Je demande à l'officier s'il veut venir avec moi : « Allez-y, vous », dit-il. L'officier avait peur. Je pars rapidement et j'entre en coup de vent à l'intérieur de la garde ; j'y vois deux

soldats tenant en mains chacun un bidon de benzine, quatre soldats étaient dans le corridor et le sous-officier de garde gesticulait sur le trottoir entouré d'une vingtaine de soldats.

Je dis au sous-officier : « Comment ! Vous allez brûler la rue Neuve ? — Oui, dit-il, on a tiré sur nous. — Qui de vous a été tué ? — Personne. — Eh bien, ce n'est pas grave ; ce sont des gamins qui ont fait éclater des pétards et je ne veux pas que vous touchiez à la rue. Vous êtes comme des enragés pour brûler tout ce qui vous gêne ; mais n'essayez pas d'allumer seulement une allumette, il vous en cuirait. Le commandant m'a dit de venir voir ce qui se passait et que voulez-vous que j'aie à dire maintenant à l'hôtel ? Que vous allez brûler ? Puis on arriverait avec toute la garde et vous seriez coffré. » Or, le commandant n'était plus à l'hôtel, mais les soldats de la garde n'en savaient rien ; ils étaient saouls. Le sous-officier ne l'était pas ; il me promit alors qu'on ne ferait rien et fit déposer par terre les bidons de benzine ; moi je les pris et je dis au sous-officier : « Puisque vous avez le gaz pour vous éclairer, vous n'avez pas besoin de benzine » et je sortis avec les bidons. Arrivé sur le pont, je les flanquai dans la Meuse.

Les soldats ont crié un peu ; mais je partis immédiatement et j'allai retrouver l'officier sur le quai, celui qui n'avait pas voulu m'accompagner. Je lui dis : « On ne fera rien aujourd'hui. — Comment ! dit-il, vous avez été seul ? » Je lui raconte ce qui s'était passé. « Eh bien, dit-il, vous êtes hardi ! » Je lui dis : « Dans mon pays, il n'y a pas de poltrons. »



Le rétablissement par les Allemands du passage du pont

L'officier avait compris et tout fâché s'en alla vers l'hôtel.

Depuis quelques jours, un service de camionnage se fait de Huy-Collégiale à Liège, trois francs le voyage aller et retour.

XVIII.

**La nouvelle Commandanture à la gare du Nord**

Samedi 19 Septembre 1914. Puisqu'il n'y avait plus de Commandanture, je voulais rester chez moi pour m'occuper aussi un peu de mes affaires négligées depuis plus d'un mois; mais à peine étais-je à l'ouvrage chez moi, qu'un employé de l'administration communale vient me dire qu'on m'appelait tout de suite à la gare du Nord. J'y vais et j'y trouve un capitaine et un lieutenant, un grand mince et un grand gros: ils ne connaissaient pas le français, il leur fallait un interprète; plus de cent cinquante Belges attendaient à la porte d'un bureau; c'était là que devait se faire, dorénavant, la distribution des passeports.

Le commandant de la nouvelle Commandanture de la gare était plus amusant que ses prédécesseurs de l'hôtel de l'Aigle Noir. Il était sérieux, mais plaisantait volontiers; il avait toujours le mot pour rire; il se fichait volontiers de son monde, mais il se plaignait souvent aussi; il critiquait beaucoup les gens

de l'hôtel de ville, parce qu'ils ne satisfaisaient pas assez vite à ses réquisitions.

J'avais eu beaucoup d'ouvrage pendant le mois et ce n'était pas fini: tout le monde m'intéressait et je m'intéressais à tout le monde. Je devais m'occuper de presque toutes les choses que les Allemands réclamaient de la ville; ce qui avait fait dire au commandant Altwiker, qui était parti pour Laon: «Vous êtes un bon Hutois, vous voulez toujours aider tout le monde et surtout empêcher les punitions. Vous avez rendu beaucoup de services à la ville de Huy et surtout à la population». Je lui répondis que je n'avais fait que mon devoir. C'est de cette façon que le commandant de la gare, qui se nommait Kissling me parla: «Je sais, dit-il, que vous êtes porté pour les Hutois, sans toutefois nous faire du tort... et je vais vous donner l'occasion de vous rendre utile encore quelques jours. Ce ne sera pas pour longtemps». Nous commençons par donner des passeports aux gens qui attendaient à la porte; mais la moitié de ceux-ci n'ont pu être servis ce jour-là, et durent être remis au lendemain.

Dimanche 20 Septembre 1914. Je suis allé à la gare vers dix heures du matin, et comme les Allemands ne travaillent pas le dimanche, on ne délivrait donc aucun passeport. Je me promenais sur le quai de la gare pour voir passer les trains. Quelques instants après, je fus rejoint par le capitaine. Nous parlions de choses insignifiantes, quand un train venant de Namur passa en gare. Les premiers wagons étaient remplis de prisonniers anglais. Le capitaine me dit en montrant les Anglais: «Voyez-

vous vos camarades?» Et ainsi passèrent huit wagons de prisonniers. Mais le restant du train était bondé de blessés allemands. Ripostant du tac au tac au commandant, je ne manquai pas non plus de lui dire en lui montrant ces blessés: «Voyez-vous vos camarades?» Il me regarde et se met à rire: «Bien payée, la riposte, dit-il, je suis attrapé. — Et bien fort! capitaine; il y a bien quarante wagons de blessés allemands, et seulement huit de prisonniers anglais.»

Vers la soirée, sur le pont circulaient beaucoup d'hommes ivres; c'est principalement ceux-ci qui me donnaient de grandes difficultés pour les sauver; car rien n'est plus têtue qu'un ivrogne; abrutis, ils ne veulent rien comprendre et le monde entier leur appartient.

Lundi 21 Septembre 1914. A onze heures arrive le premier courrier d'Allemagne. Tous les soldats se trouvant à la gare accourent près du train pour avoir des nouvelles, car c'étaient les premières lettres qui arrivaient de l'Allemagne et chose extraordinaire, sur une vingtaine de lettres, il y en avait onze pour moi. C'étaient les prisonniers qui m'avaient adressé leurs lettres pour que je les remette à leurs parents; probablement qu'en écrivant à leurs fils prisonniers, les gens le leur avaient conseillé, pour que ça aille plus vite. Il y avait deux lettres pour Huy, les autres pour Marchin, Vierset et Modave. J'ai envoyé un de mes employés les porter à domicile.

Après midi, le nouveau commandant des étapes le major Von Krieger, installé à l'Aigle Noir, me fit appeler; il y avait une lettre d'Antheit dans laquelle

un habitant se plaignait de ce que les Allemands l'avaient dévalisé et ne l'avaient pas payé. Il demandait qu'on fasse circuler des patrouilles la nuit dans les campagnes. Je ne crois pas qu'il ait été répondu à cette lettre.

Le passage des troupes à Huy est presque nul, mais la circulation des automobiles est intense.

Mardi 22 Septembre 1914. Ce jour-là, le commandant de la gare ne fut pas content de moi. Une auto s'étant arrêtée sur la place de la gare, un infirmier en descendit et demanda pour avoir tout de suite un médecin; il y avait deux blessés et l'un des deux était en train de trépasser; il restait encore à l'intérieur de la limousine, un autre infirmier qui avait son fusil entre les jambes et soutenait la tête du blessé. Quant à l'infirmier qui se trouvait devant le commandant, il avait son fusil dans la main gauche. Le commandant fit appeler le médecin de la gare et l'auto repartit sur Liège. Quand la voiture eut disparu, je demandai au commandant pourquoi les infirmiers étaient tous armés en Allemagne ?

— Est-ce, dis-je, que vos blessés sont méchants ?

— Nos infirmiers doivent se garantir des francs-tireurs, comme n'importe quel autre soldat, répliqua-t-il.

— Est-ce que vos infirmières sont armées aussi, commandant ?

— Cela ne vous regarde pas, grogna-t-il, et il me déclara que je pouvais retourner chez moi, qu'on ne donnerait pas de passeport ce jour-là; il me permit toutefois de prendre les lettres qui venaient d'arriver; cinq lettres de prisonniers et une carte venant

de France et adressée au Val-Notre-Dame à Antheit: j'ai fait parvenir le tout suivant les indications.

A partir de ce jour, il est défendu de circuler dans le territoire occupé avec autos, motos, vélos.

Mercredi 23 Septembre 1914. A mon arrivée à la gare, le commandant se montra de meilleure humeur, et nous avons délivré deux cents passeports en trois heures. Un record! Pendant cette opération, il y avait parfois des scènes amusantes. Le capitaine aimait à rire; seulement il se plaignait souvent des courants d'air. Nous étions dans la salle des express, côté gauche en arrivant à la gare. Son gros oberlieutenant ne soufflait jamais mot; il prenait les papiers que l'hôtel de ville devait fournir depuis quelques jours, avant que l'on pût se faire délivrer un passeport, et les passait en mains du commandant. Celui-ci ne voulait jamais donner de passeport si l'on n'avait pas une pièce du bourgmestre constatant que le quémendeur lui était bien connu. Le commandant ne se fiait plus à moi; il disait, et avec raison, que je connaissais trop de gens. Je délivrais trop de passeports. Et cela était arrivé d'une drôle de façon. Un homme parlant le flamand s'était présenté pour avoir un passeport; le commandant me demande comme d'habitude: connaissez-vous cet homme? Je dis, oui. Et voilà que le commandant lui demande s'il me connaissait. Le Flamand répond qu'il n'était jamais venu à Huy. A Namur on lui avait donné un passeport jusque Huy en lui disant qu'à Huy il devait en demander un autre pour se rendre à Tongres. A partir de ce moment, le commandant réclama des feuilles d'identité délivrées par l'hôtel de ville.

En retournant à midi, je rencontrai deux gendarmes belges en bourgeois qui me demandèrent s'il y avait moyen d'avoir un passeport pour rejoindre l'armée belge. Ils avaient été faits prisonniers à Namur et s'étaient échappés ; ils désiraient rejoindre leur corps. Je leur dis de venir me trouver le lendemain chez moi, que je leur procurerais les pièces nécessaires pour passer la frontière.

Jeudi 24 Septembre 1914. Les deux gendarmes se trouvent chez moi et nous partons ensemble vers la gare ; ils avaient bien peur d'entrer chez le commandant ; je les rassurai, et comme ils étaient les premiers, le commandant n'était pas encore arrivé, il n'y avait là que le sous-officier. Je fis tout de suite les deux passeports. J'imitai la signature du commandant : le sous-officier me passa le cachet et voilà nos pandores en route pour le front. Le sous-officier me fait remarquer que ces deux hommes n'iraient pas loin, les passeports n'étant pas signés. Cela ne fait rien, répondis-je, le cachet y est. Je ne lui ai pas dit que c'est moi qui les avais signés en place du commandant.

Le restant de la journée fut calme et on pouvait presque dire que la guerre était finie pour Huy. Il n'y restait plus beaucoup de soldats, une bonne garde à la gare et au pont, mais, à part cela, tout était dans le calme ; les affaires de la ville remarchaient un peu ; la clientèle de la campagne revenait insensiblement, la vie normale semblait reprendre doucement.

## XIX.

### Nouvelle menace d'incendie

Vendredi 25 Septembre 1914. Le mercredi, un avis portait que les jeunes gens en âge de milice et les autres jusque trente ans, ne pouvaient plus quitter la commune, autrement les bourgmestres seraient rendus responsables. Aujourd'hui, ceux-ci doivent dresser une liste de tous les hommes de dix-huit à trente ans ; si l'un manquait à l'appel, les parents et la commune seraient rendus responsables.

Le soir, je jouais aux cartes comme d'habitude au café Jassogne, Grand'Place ; on pouvait rentrer une heure plus tard depuis quelques jours. Vers sept heures arrive au café un charretier nommé Cosman ; il était au service de la Malterie et le Directeur de la Malterie jouait précisément avec moi. Le charretier devait aller le lendemain avec son attelage à Bruxelles ; il devait partir à cinq heures du matin et pour cela il devait passer le pont à trois heures du matin de façon à soigner ses chevaux ; or, pour passer le pont à

cette heure, il fallait un passeport et il était trop tard. Je dis au Directeur de la Malterie : quand le jeu sera fini, j'irai avec votre charretier auprès des sentinelles du pont et je prévenirai les soldats qui seront de garde à trois heures du matin de laisser passer votre homme. Nous quittons le café un peu avant huit heures et j'accompagne le charretier auprès des sentinelles qui acceptent de laisser passer l'homme à trois heures du matin.

Après être passé à la garde qui occupait la maison Bernard, au coin de la rue Neuve, le charretier me quitte pour revenir chez lui. Quant à moi, je m'étais arrêté à parler avec le sous-officier, à dix mètres de la garde, quand arrive du bout de la rue Neuve un camion automobile. Au moment où il passait près de nous, j'entends une détonation et tout de suite après une seconde, plus faible, probablement l'écho de la première. Quelqu'un avait tiré. Je ne soufflais mot ni au sous-officier ni à la sentinelle qui se trouvaient près de moi pensant qu'ils n'avaient rien entendu, lorsque soudain arrivent sur nous, débouchant du Quai de la Batte, deux cuirassiers criant qu'on avait tiré sur eux et qu'ils allaient brûler tout le Quai. Je leur dis que c'était l'auto qui venait de passer qui avait fait ce bruit ; le sous-officier de la garde affirma comme moi que c'était l'auto. Ce disant, il clignait l'œil : il avait donc bien entendu aussi le coup de feu. Mais les cuirassiers ne voulurent rien admettre ; il fallait brûler. On avait tiré sur eux, et la balle avait sifflé au dessus de leur tête ; il suffisait d'ailleurs de voir des maisons brûlées comme dans la rue des Jardins, pour être assuré que

la ville était remplie de francs-tireurs. Je continuai à soutenir mordicus, qu'on n'avait pas tiré et je leur montrai la sentinelle qui se trouvait sur la Batte, calme et tranquille. Les cuirassiers étaient comme des enragés ; ils me traitaient de tous les noms ; je me laissais faire, le sous-officier de la garde, celui qui voulait brûler la rue Neuve huit jours avant me protégeait ; il m'aidait à calmer ces forcenés.

Cette scène avait déjà duré une bonne heure, quand arrivent une quinzaine d'autres cuirassiers, parmi lesquels se trouvaient deux hommes que je connaissais pour les avoir aidés de la journée dans une pharmacie, où ils avaient à se faire servir de quoi guérir les blessures de Vénus.

Je m'adressai tout de suite à ces deux gaillards, et ils ont si bien fait de leurs pieds et de leurs mains, qu'au bout de dix minutes, ils avaient reconduits les deux enragés à la distillerie où ils étaient casernés.

Je remerciai le sous-officier de m'avoir aidé et le lendemain, il recevait une caisse de cigares de la ville pour son intervention qui avait empêché les deux cuirassiers de brûler des maisons du Quai de la Batte. Pourquoi ces cigares ? dit-il. A ma réponse : « Oh, là là, dit-il, les fantassins n'aiment pas les cavaliers chez nous, et s'ils avaient brûlé une maison, je les aurais fait arrêter, rien que parce que ce sont des cavaliers ». Enfin j'avais néanmoins eu chaud malgré le grand froid qui régnait sur le pont pendant la soirée et qui me valut un fameux rhume.

Samedi 26 Septembre 1914. Dès la première

heure du matin, je courus à l'Aigle Noir pour savoir si on ne connaissait rien du coup de feu tiré la veille dans la soirée. Mademoiselle Warnotte me déclara qu'une auto s'était arrêtée vers huit heures et quart devant l'hôtel, un soldat en descendant de l'auto avait laissé tomber son fusil et le coup était parti. « N'est-ce pas deux coups qu'on a tiré? — Non, » dit-elle. Et c'est bien comme je l'avais pensé; le deuxième coup était l'écho. Toutefois il est bien possible aussi qu'un autre coup de feu ait été tiré dans une direction plus éloignée, car étaient arrivés, le vingt-cinq septembre en notre ville, les soldats de la deuxième Landwehr, appelés par les Hutois « Les vieux paletots » à cause de leur accoutrement « garde-civique ». Ils étaient logés à l'école moyenne des filles et à l'école normale; or, j'ai appris plus tard, qu'un de ces vieux paletots avait également tiré un coup de feu vers la soirée. Enfin, malgré tout, nous l'avions encore échappé belle.

Les vieux paletots ne valaient pas plus que les cuirassiers; en effet, ce jour s'en présentent une dizaine à l'Hôtel-de-Ville; je me trouvais justement sur le deuxième palier; l'un d'eux demande le bourgmestre; je lui dis d'attendre une minute, qu'il allait être libre. « Nous n'avons pas à attendre » dit-il, et d'un coup de pied il enfonce la porte de la place où se tenait le Collège réuni. Ils entrent tous et d'un formidable coup de poing sur le pupitre du bourgmestre, il réclama à l'instant une charrette. Le bourgmestre très calme, lui dit qu'il aura sa charrette. Le soldat frappa encore sur le pupitre « Tout de suite » dit-il, « Eh bien vous l'aurez tout de suite, vous voyez bien

que je n'ai pas de charrette ici. Dans une heure, vous en aurez une ». Mais notre vieux paletot se mit de nouveau à frapper sur le pupitre; il lui fallait la charrette tout de suite. Sur ces entrefaits, j'entre dans le bureau et je demande à ce sauvage d'où il venait, ce qu'il voulait et pourquoi il frappait si fort sur le pupitre « Il me faut une charrette » dit-il — « Le bourgmestre ne vous a-t-il pas dit que vous alliez en avoir une? — Il m'en faut une tout de suite! — Allons, monsieur, vous n'êtes pas ici chez des sauvages, les gens de Huy sont de braves gens et le commandant auprès duquel je suis interprète, m'a dit d'aller le chercher dès qu'un soldat se montrait récalcitrant. De ce pas je vais le trouver. Veuillez bien m'attendre quelques minutes ». A ces paroles, la plupart des soldats sortirent de la salle et notre enragé fila plus vite encore; il faut croire qu'il n'aimait pas d'être mis en présence du commandant! Aussi au lieu d'attendre il alla sur la Grand'Place, rassembla tous les messagers, leur fit vider leurs marchandises par terre et les prit avec lui, et au lieu d'une charrette, il en emmena quinze jusque Andenne; arrivé là, il les renvoya!

Un avis nous interdit de photographier sans autorisation, sous peine d'amende.

qu'un soldat m'eût assuré que la guerre durerait cinq ans, je ne pensais pas qu'il pût en être ainsi. Cinq ans de guerre ? Qu'allions-nous devenir ? Surtout de la façon dont les Allemands nous traitaient depuis six semaines qu'ils étaient chez nous.

A titre de curiosité, voici quelques spécimens de « réquisitions » faites pendant les premiers mois :

Gare de Huy Nord.

Il me faut ici tout de suite :

1. Un lavabo complet pour le bureau de la gare.
2. Un lavabo complet pour le local d'habitation, c'est-à-dire le bureau de chef de gare.
3. Six essuie-mains.
4. Une descente de lit.
5. Six briques de savon de toilette pour employés.
6. Cinq kilos de savon pour nettoyage

Fournir ces objets aujourd'hui ou demain midi au plus tard, fournir à moi personnellement.

Huy le 18 Octobre 1914. Kissling, Commandant.  
P. S. — Ajouter deux seaux galvanisés.

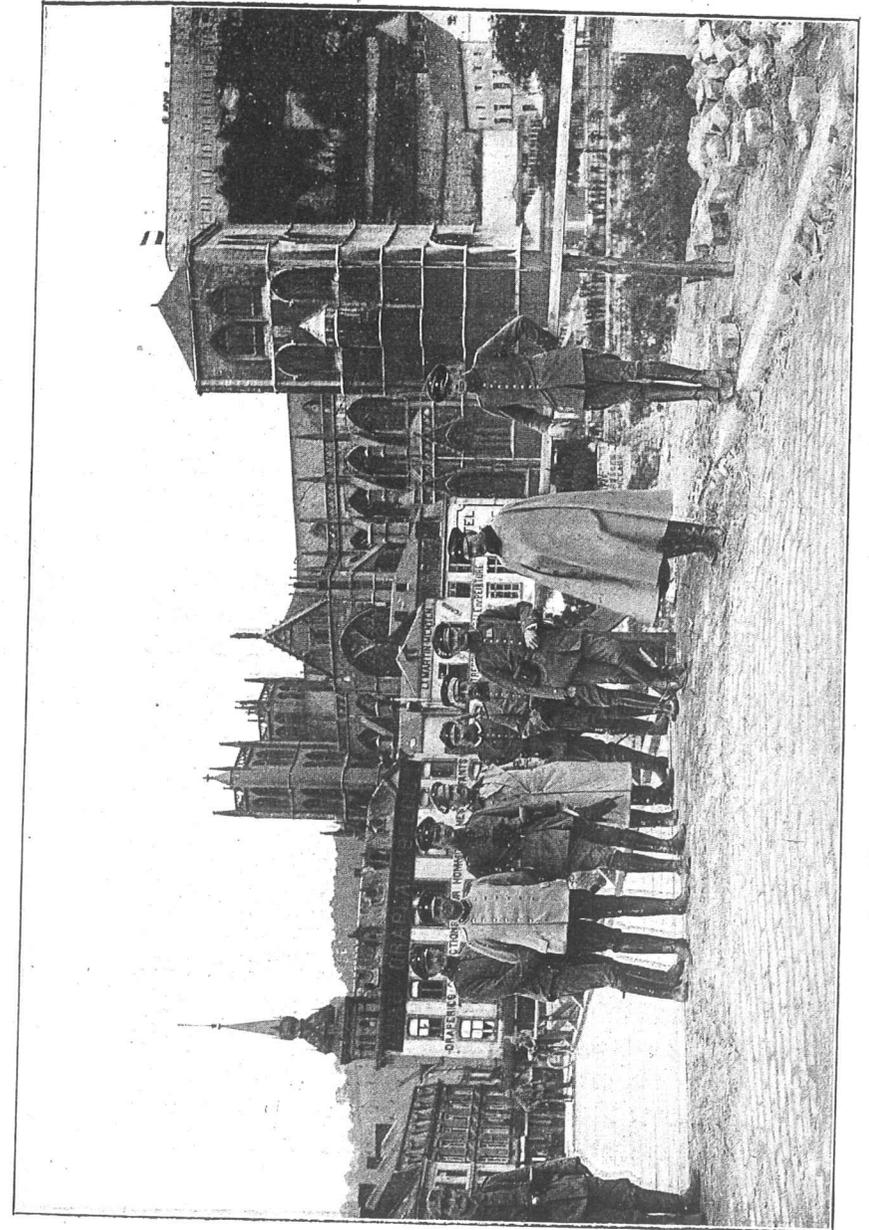
\* \* \*

Donnez une liste à la Commandanture :

1. De tous les négociants en fourrages de Huy et environs.
2. Des exploitations agricoles dans le rayon où de grandes quantités d'avoine, paille et foin peuvent être réquisitionnées.

\* \* \*

La poste a besoin de mille kilos de charbon pour chauffer les locaux ; elle fait remarquer qu'au lieu de



Les Officiers allemands constatent la réfection du pont

mille kilos qu'elle demande toujours, elle n'en reçoit chaque fois que la moitié.

\* \* \*

Prière de fournir aujourd'hui pour la gare du Nord vingt bottes de paille.

7 Septembre 1914.

\* \* \*

Ordonne de fournir à l'usine Springuel pour la Landwehr, ce jour, deux menuisiers et six balais avec manche.

7 Septembre 1914.

\* \* \*

Fournir tous les jours matin Hôtel Terminus trois blocs de glace pour la conservation des approvisionnements de viande.

11 Septembre 1914.

\* \* \*

Le serrurier Thonar Jules a fourni sur l'ordre et pour le bureau de la Commandanture de la gare, ...faire payer cette réquisition.

14 Septembre 1914.

\* \* \*

Pour la Commandanture, il faut tout de suite aujourd'hui: quatre gros paillassons à mettre sous les pieds.

23 Septembre 1914.

\* \* \*

Le porteur de la présente est chargé de prendre du bois pour les cuisines du bat. inf. Landst.

Nous ordonnons d'envoyer de suite un ouvrier pour déplacer le poêle installé la semaine dernière attendu qu'il a fallu faire des modifications entre-temps.

\* \* \*

Aujourd'hui matin, il faut une charrette à deux chevaux, un conducteur et deux hommes pour transporter les décombres de la gare.

29 Septembre 1914.

\* \* \*

Statte, le 3 Octobre 1914.

Monsieur le Maire de Huy,

Le boulanger S..., rue de la gare, vend du pain et des pâtisseries trop cher, plus cher aux soldats qu'aux habitants de Statte et il vend, comme je crois, aussi des marchandises beaucoup plus cher que nécessaire.

Je désire, M. le Maire, que le boulanger S... fait maintenant des prix, qui sont acceptable (sic) et ne pas si exorbitant (sic) pour les soldats, mais j'ai l'ordre de fermer la pâtisserie.

Alors, je vous annonce, M. le Maire, que beaucoup d'habitants de cette ville ont pris sans permission du pétrole des provisions de la gare, (aux halles des locomotives). J'espère que ces habitants ne volent plus autrefois (sic) il faut arrêter ces gens et les juger.

Annoncez cela aux habitants.

4 Komp. 1 Landst. Bataillon.

\* \* \*

Je vous accuse réception de votre honorée du cinq courant et regrette de devoir vous informer que les couvertures livrées sont malheureusement trop légères, de sorte que nos soldats ne sont pas assez protégés contre le froid. Ma compagnie doit, très probablement, rester ici quelques mois et comme l'hiver approche, il m'est absolument indispensable de recevoir cent cinquante couvertures en plus.

6 Octobre 1914.

\* \* \*

Par suite de la reprise du trafic sur la ligne Liège-Namur, les locaux occupés jusqu'à présent doivent être évacués. Il est donc nécessaire que nous disposions, dans les environs de la gare, de locaux où il y ait place pour cinquante hommes. Pour explications, s'adresser au sergent-major.

10 Octobre 1914.

\* \* \*

Au bourgmestre de la ville de Huy, ordre est donné qu'à partir de ce jour toutes les horloges visibles donnent l'heure allemande, qu'on peut toujours prendre à la gare du Nord.

16 Octobre 1914,

\* \* \*

Je vous ordonne d'envoyer par retour une couverture de table à écrire pour mon bureau, modèle simple.

\* \* \*

La ville de Huy doit procurer demain à huit heures du matin quatre ouvriers pour le nettoyage du château Godin.

19 Octobre 1914.

\* \* \*

Le capitaine de Statte demande pour lundi matin à huit heures, une voiture convenable à deux roues et à un cheval avec capote pour trois personnes, (sic) pour son usage personnel pendant son séjour ici. Il demande également harnais complet pour son cheval (assez grands). Il remettra à son départ, cette voiture et les harnais au propriétaire !

Statte, 29 Octobre 1914.

Etc. etc.

XXI.

Arrestations de Huyois

Le 31 Octobre 1914 sont arrêtés : MM. Armand Lamis, imprimeur, J. Siquet et D. Moreau, premières arrestations sensationnelles à Huy, depuis le début de la guerre, pour avoir imprimé et distribué un résumé de la bataille de la Marne, et où il était dit que les Français avaient repris Maubeuge, pris quatre cents canons et fait vingt mille prisonniers.

Ce libelle était la reproduction d'un petit journal imprimé à Maestricht dont on n'avait reçu à Huy que quelques exemplaires et dont on voulait faire connaître les nouvelles à la population. MM. Lamis et consorts furent enfermés trois jours à la prison de Huy et ensuite dirigés sur Liège, où ils ont passé le conseil de guerre. Avant l'interrogatoire, les Allemands leur communiquent une lettre écrite en allemand, où il était question d'indulgence en leur faveur. Cette lettre avait été envoyée à Liège par le Kreischef de Huy. Quelques jours après, un sous-officier leur fit part de ce qu'ils étaient condamnés

tous les trois à deux mois de prison. Le dimanche suivant, ils étaient transférés à la Chartreuse, où ils trouvèrent une nombreuse société. Les détenus étaient logés dans les écuries, qui étaient chauffées par deux gros poêles ; les prisonniers soignaient le feu. Ils avaient chacun un matelas, un traversin et une couverture, mais tout était dégoûtant et sale.

Comme les trois Hutois se plaignaient de cette saleté, un flamand, prisonnier lui aussi, leur dit : « Vous êtes dans le paradis ici, à côté de ce que nous avons dû subir ! Il y a quelques jours, nous avons dormi sur le fumier, et les vers blancs nous souhaitaient les premiers le bonjour. »

Leur principale distraction était le jeu de cartes.

Le premier Novembre à vingt-trois heures un habitant d'Ampsin passait Chaussée de Waremmé. Des soldats l'arrêtèrent. Trompant l'attention des boches, le détenu parvint à s'enfuir. Mais bientôt une balle le traverse d'outre en outre, perforant les intestins. Il mourut peu après.

Le 5 Novembre, une affiche avertit les habitants qu'au cri de halte, lancé par les soldats allemands, les civils doivent s'arrêter, s'ils ne veulent courir le risque d'être fusillés.

Le 23 Novembre, les gardes civiques sont convoqués pour signer l'engagement de ne plus prendre les armes contre les troupes allemandes.

Les classes de 1914 et 1915 ont été également convoquées par les Allemands pour leur renouveler la défense de s'engager. Une cinquantaine de jeunes gens y ont répondu en passant en Hollande.

Les mois de novembre et décembre n'apportent aucun changement dans la situation de la guerre.

Les Allemands séjournant à Huy et dans les environs ont fêté la Noël au local de la Société d'Harmonie, au lieu de la fêter en Allemagne, comme ils l'avaient dit.

\* \* \*

En ville, nous avons plusieurs bureaux destinés aux services de l'occupation, où les Allemands se démenaient comme des écureuils, et montraient une certaine activité pour éviter d'être envoyés au front. Les soldats venant du front les appelaient : « Etappen schweine — Cochons d'étape ».

Il y avait le bureau du Kreischef, qui centralisait toutes les affaires, et s'appelait : « Commandanture ». Ce bureau se trouvait à la maison de M. Loumaye, Avenue Delchambre et se composait d'un colonel, deux officiers, cinq sous-officiers, quatre soldats et un interprète.

La moitié de la maison Loumaye était occupée par la commandanture et l'autre moitié par le juge d'instruction ; plus tard, dans le jardin, on installa le bureau des réquisitions agricoles.

Le bureau des passeports se trouvait dans la maison Walsch, rue Grégoire-Bodart ; plus tard, il a été transféré, quai Dautrebande chez M. Janssen. Le bureau des ports (Hafenamt) était installé à côté du bureau des passeports. (Pass-Büro).

Le Meldeamt se trouvait rue des Augustins, 45. Le chef en était le capitaine Balser.

Le bureau des réquisitions pour les cuivres était établi sur les Fossés.

Le bureau des denrées alimentaires se trouvait maison Trokay, rue des Foulons.

La commandanture de la gare se trouvait dans un pavillon à côté de l'hôtel Terminus.

Le bureau du commissaire civil était installé rue St-Pierre, maison Tasiaux.

Je m'occupais toujours à faire passer la frontière aux jeunes gens, en leur faisant des passeports au moyen du cachet que j'avais chez moi. Aucun de ces jeunes gens n'a jamais été inquiété en cours de route.

XXII.

**Mort pour la Patrie**

Le 2 Janvier 1915, a été célébré le premier service religieux pour un soldat hutois mort pour la patrie, Joseph Mignolet, mon voisin et ami, sergent, candidat officier ; il a fait la campagne de 1914 sur la Meuse, à Anvers, à Termonde et à l'Yser. Blessé gravement le 17 Octobre à Stuyvekenskerke, il est mort à l'hôpital de Calais, le 4 novembre 1914 à l'âge de 21 ans.

Notre Collégiale, quoique très grande, était beaucoup trop petite pour contenir la foule accourue de partout, pour rendre un dernier hommage au héros hutois, mort au champ d'honneur, et témoigner sa sympathie à ses parents.

La dernière lettre du héros datait du 3 septembre ; il disait à ses parents : « Je me porte toujours très

bien et j'espère bien retourner à Huy dans le plus bref délai. Je ne reçois pas de nouvelles. J'ai beaucoup de choses intéressantes à vous raconter. Je viens d'arriver à Tamise près d'Anvers. Je suppose que vous êtes toujours à Huy ».

Ce fut le 24 décembre que la famille apprit la fin glorieuse du sergent Mignolet et ce jour-là, le père envoya la lettre ci-après à Sa Majesté le Roi Albert.

« J'ai l'honneur de faire savoir à votre Majesté  
» que je viens d'apprendre le décès de mon fils,  
» Joseph Mignolet, sergent au vingt-huitième de  
» ligne, mort au champ d'honneur de l'Yser le 4  
» novembre dernier. Sire, en ces jours si pénibles,  
» mais si glorieux pour notre pays, je suis heureux  
» et fier de faire ma part pour le salut de la Belgique  
» et par vos mains royales, j'offre à Dieu sur l'autel  
» de la Patrie, cet enfant qui nous était si cher, pour  
» le triomphe de la cause juste, noble et sainte que  
» vous défendez avec une si sublime vaillance. »

Le Roi a répondu dans ces termes :

» Le Roi a lu votre lettre avec émotion et me  
» charge de vous remercier d'avoir eu la touchante  
» pensée de Lui adresser un témoignage d'attachement  
» au moment même, où vous étiez atteint dans  
» vos affections les plus chères.  
» En offrant votre deuil à la Patrie, vous participez  
» noblement au sacrifice de votre enfant : c'est  
» de tout cœur que Sa Majesté vous exprime sa  
» sympathie pour cette patriotique abnégation. »

(Signé) « Ingenbleek, secrétaire du Roi. »

Son infirmière, Madame Bayard a écrit à Monsieur Mignolet une touchante lettre :

« J'ai en effet soigné ce pauvre petit Mignolet qui nous est arrivé perdu à l'hôpital : il avait été touché par une balle de schrapnel qui lui avait brisé la main droite ; c'est en allant se faire panser qu'il a été atteint par un éclat d'obus à la colonne vertébrale, blessure mortelle. A l'hôpital, il eut la joie de retrouver un aumônier militaire qui avait été l'un de ses professeurs. Ce dernier était à ce moment là, à la base belge de Calais. Il venait le voir presque chaque jour. J'ai remis à un abbé belge dont j'ignore le nom, mais qui vous connaissait très bien, une photographie de votre cher fils sur son lit d'hôpital. Dès le début de son arrivée à Calais, il avait envoyé une carte illustrée à sa plus jeune sœur, celle dont il était le parrain. J'avais une grande sympathie pour votre cher enfant que je plaignais tant d'être ainsi blessé et séparé de tous ceux qui lui étaient chers !

» Souvent, bien souvent, il me parlait de toute sa famille, de ses parents, de ses sœurs et me disait combien il était choyé et dorloté. Je faisais mon possible pour qu'il sente moins son isolement. Il m'en témoignait beaucoup d'amitié et de reconnaissance. Le docteur Deroite l'a soigné avec beaucoup de dévouement. Votre fils avait en lui toute confiance.

» Malheureusement sa blessure était de celles qui ne pardonnent pas.

» Avant de mourir, il avait dit à son ami M<sup>r</sup> l'abbé Delfosse, ce brancardier qu'il connaissait : « Vous direz chez moi que je me suis bien battu, que j'ai

bien fait mon devoir, que je suis bien préparé à la mort et que je m'en vais content ».

C'était un des premiers soldats hutois tombés au champ d'honneur, mais hélas ! pas le dernier, car la liste de nos concitoyens morts pour la patrie s'est continuée jusqu'à l'armistice et s'est élevée au nombre de septante-deux.

XX

L'Espionnage à Huy

Le « Courrier de la Meuse », journal imprimé en Hollande, nous réconfortait beaucoup depuis quelques mois qu'il nous parvenait ; mais les Allemands commencèrent à surveiller ce journal et menaçaient des pires punitions, ceux qui seraient trouvés en possession de celui-ci ou d'un journal français.

Je reçus régulièrement le « Courrier de la Meuse » et le porteur me remit un jour du mois de février 1915 une carte de mon neveu, sergent-fourrier à l'armée belge. Dès que je fus en possession de la carte, un monsieur s'avança près de moi et me dit : « C'est moi qui passe la correspondance du front. Voudriez-vous vous charger de la distribuer dans vos parages ? » J'acceptai, et ce monsieur m'apporta toutes les semaines la correspondance du front. Plus tard, M. Bastin me chargea de la distribution des cartes venant également du front.

Au commencement de février 1915, j'ai dû cesser quelque temps d'accepter la correspondance et même de faire passer la frontière; en ce moment, j'avais appris l'arrestation d'un ami d'enfance, André Lugen. Lui et moi sommes nés dans le même village, nous avons été tous les deux à l'école près de mon père, instituteur, et en 1914, nous habitons la ville de Huy. Mon ami, André Lugen, contre-maître d'usine, brigadier à l'artillerie de forteresse à Liège, né à Ourthe, commune de Beho, province de Luxembourg le 26 Octobre 1890, marié et père d'un enfant de six ans, domicilié à Huy, 42, chaussée de Waremine, travaillait au service d'espionnage sous le nom de Wayaffe Arthur. Il avait été engagé à Maestricht, alors que, séparé de son corps à Liège, il était en train de rejoindre l'armée. Il était inscrit au consulat pour un prochain départ, mais le consul fit des démarches à Dorny, pour conserver André Lugen. Et après avoir régularisé sa situation militaire, il entra au service d'espionnage en novembre 1914. Il resta quelque temps à Maestricht pour s'instruire et vint en Belgique en décembre pour diriger le service.

Il a mis au point les postes de Chênée, d'Ougrée, de Liège et s'occupait d'organiser avec M. Simon la surveillance des lignes aboutissant à Namur et le service de Hasselt. Cet ami ne touchait que ses frais, il travaillait par pur patriotisme.

Le service de Liège a été éventé par le contre-espionnage allemand au début de février 1915. Des perquisitions faites le 9 février chez M. M..., de Liège, avait amené la découverte de plans, relevés

des travaux de défense de Liège et Namur, qui avaient été déposés là-bas pour être envoyés en Hollande par bateau.

M. M..., cuisiné par les Allemands, a-t-il révélé certains détails ?

Toujours est-il que l'un des chefs du service, M. Rosenboom, fut arrêté le même jour.

Lugen devait aller voir le 11, si les plans étaient expédiés ; il s'est présenté chez M. M., à cette date ; on le fit attendre ; il y était d'une demi-heure quand s'amènèrent des policiers allemands qui vinrent l'arrêter ainsi que M. Delrée qui l'accompagnait. Quant à Simon, il le fut deux jours après. Lugen a été condamné le 24 mars à la peine de mort, peine commuée aux travaux forcés à perpétuité le 1<sup>er</sup> Avril 1915, parce qu'il y avait doute sur sa culpabilité effective.

Lugen a été rappelé de la prison de Rheinbach lors du procès Leg., et de nouveau mis en accusation et recondamné à mort. Il parvint encore, grâce à son intelligence et sa connaissance de la langue allemande (ce qu'ignoraient ses accusateurs), à sauver sa tête et à voir sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité.

Nicolas Lugen, son frère, avait également failli être arrêté au moment où, place Cockerill, à sa descente du tram, il recevait des documents qu'un patriote belge lui passait. Il parvint à se dégager de l'étreinte allemande, tourna la rue de l'Etuve et se précipita dans un immeuble de cette rue. Quatre à quatre, il grimpa jusqu'au deuxième étage, ayant

deux soldats allemands à ses trousseaux. Pénétrant dans une chambre, il s'y enferma à clef. Les Allemands croyaient le tenir. Mais ils ne connaissaient pas son énergie et son esprit de décision. Ouvrant la fenêtre, Nicolas Lugen voit une charrette de maraîcher traînée par un âne qui passe justement à portée. D'un cri, il la fait arrêter et avant que le conducteur eut pu demander la moindre explication, Nicolas Lugen, escaladant la fenêtre, d'un bond sautait au milieu de la charrette. Les légumes et denrées amortirent le choc et Nicolas Lugen, assez ingambe, prenait la fuite, laissant penauds les policiers allemands qui, lorsqu'ils enfoncèrent la porte de la chambre, trouvèrent la place vide.

On le voit, l'espionnage, confié à des Lugen, était en mains de gens résolus. Aussi de hautes distinctions ont-elles reconnu les faits remarquables par lesquels s'est d'ailleurs signalée toute cette famille.

Dans le procès Lugen et autres, il est à remarquer qu'aucun des inculpés n'a parlé, car le service a pu reprendre.

\* \* \*

Un autre brave, M. Joseph Defeld, de Huy, m'a raconté son histoire :

« Le service d'espionnage anglais : British Military Intelligence commission, comportait des agences échelonnées sur les principales lignes de chemin de fer, à Charleroi, Namur, Andenne, Statte, Liège, etc., pour signaler au front de l'ouest par la voie de la Hollande et Calais le mouvement des troupes et du matériel de guerre circulant sur ces lignes.

» Ce travail exigeait d'abord une grande prudence, étant donnée la surveillance militaire exercée par l'ennemi sur toute l'étendue des voies ferrées. En outre, il exigeait une certaine perspicacité dans les observations afin de fournir des renseignements exacts et complets, indispensables pour répondre d'une manière efficace au but poursuivi.

» En ce qui concerne l'Agence de Statte, la seule sur laquelle je puisse donner quelques renseignements, j'ai été le premier à m'en occuper. C'est en octobre 1914 que je fus amené à m'intéresser à cette affaire sur la demande de Monsieur Lenders, de Liège, qui organisait à cette date le service d'espionnage précité.

» Celui-ci consistait dans le signalement du passage des troupes et du matériel de guerre à Statte, sur la ligne de Liège à Namur et sur celle de Landen à Statte, tant le jour que la nuit.

» Deux fois par semaine, les rapports dressés par les agents étaient récolés par Monsieur Lenders, qui se chargeait de les faire parvenir au service anglais, à Folkestone.

» En mars 1915, je dus, par ordre de l'occupant, sur mon refus de reprendre mes fonctions de chef de gare, quitter la maison que j'habitais à Wanze et m'installer à Huy, rue de la Couronne.

» A cette époque, j'étais absorbé par une maladie grave de ma femme : pour le surplus, mon éloignement du chemin de fer ne me mettait plus à même de prendre seul les annotations nécessaires.

» Afin de continuer l'œuvre commencée, j'ai proposé

à M. Lelarge, chef de bureau à la gare de Statte et dont la demeure était favorablement située pour l'observation du passage des trains, d'y collaborer. Celui-ci, en bon et brave patriote, accepta avec empressement et apporta son précieux concours avec beaucoup de soins et de dévouement. Plus tard, le service étant devenu très compliqué, M. Lelarge se mit en rapport avec M. Lenders.

» En ce qui concerne la rémunération, j'ignore si M. Lelarge a été rétribué ; quant à moi, je dois à la sincérité de dire que ma participation a été absolument gratuite : détail qui fut relevé à l'audience du conseil de guerre.

» Le 4 mai 1915, au lendemain de l'arrestation de M. Lelarge, je reçus, vers 21 heures 30, la visite de détectives boches, (parmi lesquels devait se trouver un Liégeois : le traître Douhard, qui a été jugé par la Cour d'assises).

» Ces individus perquisitionnèrent chez moi et ne découvrirent absolument rien de compromettant. Néanmoins, je fus conduit le soir même à la prison St-Léonard, à Liège, et, le 5 juin suivant, traduit devant le conseil de guerre ; malgré mes dénégations formelles et l'absence de toute preuve à ma charge, je fus proposé par l'auditeur militaire Friedmann pour la peine de mort sous l'inculpation de suspicion d'espionnage. Le tribunal réduisit ma peine à douze ans de travaux forcés. Je n'ai pas été présent au jugement. L'auditeur militaire me le signifia le lendemain à la prison. Aucun avocat belge n'a été admis à l'audience. Toute la procédure a eu lieu en allemand.

» Dans l'intervalle, entre la signification du jugement et mon départ pour l'Allemagne, je fus autorisé à recevoir la visite de ma famille pendant une demi-heure.

» Le 11 juin 1915, je fus dirigé, sous bonne escorte, avec huit soldats et un sous-officier, baïonnette au canon, sur la prison de Rheinbach, près de Bonn (Prusse Rhénane). Placé en cellule, seul, confondu parmi les criminels allemands et soumis au régime des forçats, cheveux ras, sans moustache, vêtu de l'uniforme de prisonnier, je fus astreint à un travail manuel obligatoire.

» Pendant tout mon séjour dans cette prison, c'est-à-dire du 11 juin 1915 au 5 septembre 1917, je subis le régime cellulaire avec toute la sévérité du règlement : privations de toute sorte, brutalités continues, insuffisance de nourriture cause d'un grand affaiblissement.

» J'ai vu à mes côtés plusieurs de mes compagnons mourir de faim.

» Sans motif connu, je fus, le 25 septembre 1917, transféré à la prison de Brandebourg, près de Berlin, maison de force identique à celle de Rheinbach. J'y ai séjourné dans les conditions précédentes, à part la cellule qui était remplacée par des salles de travail et des dortoirs communs. Là aussi, la nourriture était non seulement insuffisante, mais répugnante, composée uniquement de rutabagas impropres à la consommation, soupe aux feuilles de betteraves, poissons pourris. La plupart des colis de vivres qui m'ont été expédiés ne me sont pas parvenus et ceux que j'ai reçus étaient souvent incomplets.

» A la suite de l'armistice, le 23 novembre 1918, sur nos instances auprès du directeur de la prison, en vue de notre rapatriement, je fus, avec mes compagnons, dirigé sur le camp de Rastatt (Bade) où nous fûmes retenus pendant cinq jours dans des conditions déplorables de salubrité et d'hygiène. Ensuite on nous envoya en passant par le pont de Helh à Strasbourg où l'on décida notre départ pour Metz et Nancy le lendemain.

» Fatigué de faire toutes les escales, qui nous étaient imposées sans raison sérieuse, je résolus de m'échapper de la colonne à Metz, d'où je me dirigeai sur Luxembourg, alors que mes compagnons partaient pour Nancy, le midi de la France. De Luxembourg, je pris la route d'Arlon-Namur et débarquai à Huy le 3 décembre 1918 à 21 heures, heureux d'être enfin délivré de ma longue captivité dans ce pays de Prusse à jamais maudit, heureux aussi et fier d'avoir pu être utile à mon pays dans le danger ».

\* \* \*

Oscar Lelarge, receveur-chef de la gare de Statte, est invité, en octobre 1914, à participer au service d'observation des armées alliées. Il sait les immenses dangers auxquels il va s'exposer. N'importe ! Cet homme à la fleur de l'âge, quarante-sept ans, cet époux, ce père de famille, n'hésite pas ; avec joie et fierté, il accepte cette grave mission et la remplit, durant six mois, avec un admirable dévouement. Nuit et jour, aidé de sa femme et même de ses enfants, il est au poste. Malheureusement, le contre

espionnage allemand fonctionnait aussi. Oscar Lelarge est soupçonné et, le 2 mai 1915, il est arrêté.

Avec une brutalité dont les détails font frémir, il est arraché des bras de sa femme et de ses enfants, un garçon de dix ans et une fillette de sept ans.

Après un mois d'inouïes souffrances dans les cachots teutons, Oscar Lelarge est condamné à mort et, le 7 Juin 1915, il meurt glorieusement, fusillé dans les bastions de la Chartreuse à Liège. Il eut, en face du peloton d'exécution, une attitude héroïque.

De tels exemples sont éminemment salutaires ; ils proclament, au delà de nos frontières, la vaillance de la Belgique et inspirent à nos enfants les plus nobles sentiments.

d'autres étaient arrêtés et conduits en captivité en Allemagne.

Juillet 1915. Des sangliers sont signalés dans les environs de Huy. On en a capturé un à la Sarte au moyen d'une bricole.

Un service de bateaux-mouches entre Huy et Jemeppe est organisé.

Le 22 Juillet 1915, je reçus une semonce d'un officier. J'avais été à la pêche très tôt le matin et je revenais vers sept heures tenant en main un gros poisson. Je fis la rencontre de l'officier au bout de l'île. « Ah ! Ah ! dit-il, vous avez fait une bonne pêche. — Oui, dis-je, ce poisson pèse bien deux kilos. — Eh bien, il n'est pas si lourd que la bourde que vous avez fait avaler hier à mes soldats ». J'étais étonné d'entendre ce langage ; je ne savais pas ce que l'officier voulait dire ; il continua : « Si cela se représente encore, je me verrai forcé de vous coller une amende ; il ne faut plus dire des blagues aux soldats ».

Voici ce qui s'était passé :

La veille, c'était le 21 Juillet, tous les commerçants de la ville avaient fermé leur boutique à partir de deux heures pour célébrer la fête nationale à leur façon. Vers trois heures, descendant du Pont des Veaux, deux soldats qui me connaissaient me demandent ce que cela signifie que toutes les maisons sont fermées. Je leur dis : C'est fini pour les Allemands : demain, c'est la révolution ; nous avons encore ici, en Belgique, huit cent mille hommes

#### XXIV.

#### Les petits faits de 1915

Les prisonniers en Allemagne m'envoyaient toujours les lettres destinées à leurs parents ; je recevais jusque quarante lettres par jour. Ils s'étaient donné le mot là-bas en captivité ; je portais très volontiers toutes ces lettres à domicile. Les parents ou les amis auxquels elles étaient destinées, étaient si heureux de recevoir des nouvelles de leur cher absent ! Quand la poste a commencé à fonctionner ces envois devinrent plus rares. Les derniers me sont parvenus vers juin 1915. Les Allemands étaient toujours ici ; on s'attendait pourtant à les voir filer bientôt ; les canards allaient toujours bon train ; les Anglais allaient passer par la Hollande.... et on espérait toujours !

Malgré la défense de quitter le pays, des jeunes gens en âge de milice se groupaient et tâchaient de passer la frontière hollandaise. Les uns réussissaient,

et demain matin à six heures, ils seront tous debout pour chasser les Allemands du territoire.

En cet instant, passent, dans la rue Mounie, un groupe de jeunes gens ; je leur désigne ce groupe en disant : En voilà déjà quelques-uns, il ne vous va pas bien. Je laisse les soldats dans l'étonnement et je m'éloigne, croyant que ces imbéciles n'avaient pas pris cela au sérieux. Or, le soir même, ils avaient communiqué le fait à leurs officiers, certifiant qu'une armée de huit cent mille hommes restée à l'arrière du front allait tomber sur le dos des Allemands, qu'ils tenaient d'ailleurs le renseignement de l'interprète lui-même. L'officier dut les convaincre que j'étais un blagueur. Et voilà comment j'avais failli être puni, pour avoir voulu farcer les boches.

Quelques jours après, arrive chez moi un soldat fort connu en ville ; il me dit : « J'ai envie de m'établir à Huy après la guerre ; j'y ferai un petit commerce ; que vous semble-t-il ? » Je lui réponds : « Vous êtes assez intelligent pour accepter un bon conseil, n'est-ce pas ? Eh bien, ne restez pas le dernier à Huy, quand les Allemands repasseront pour regagner l'Allemagne ». Depuis lors, ce soldat ne m'a presque plus regardé.

Le même jour, je me trouvais sur le seuil de ma maison avec un voisin ; nous avions les mains dans les poches du pantalon ; arrive un sous-officier de la commandanture qui nous dit : « Voilà comment on reconnaît les Belges ! toujours les mains en poches ! » Je lui dis : « C'est l'inverse des Allemands, qui ont toujours les mains dans les poches des autres ». L'Allemand avait compris, il voulait discuter. Le voisin

et moi avons quitté les lieux et l'Allemand aussi, mais dans une autre direction.

\* \* \*

Plusieurs œuvres s'étaient formées en ville pour venir en aide aux nécessiteux et aux prisonniers de guerre. Ces œuvres étaient :

L'œuvre des prisonniers de guerre qui s'occupait de rechercher des vivres et des vêtements pour envoyer aux prisonniers.

L'œuvre du sou discret, pour venir en aide aux pauvres honteux.

L'œuvre de la pipe en terre, procurant un repas à l'un des orphelins de la guerre.

L'œuvre du comité de secours, qui procurait aux chômeurs des marchandises à bon marché.

L'œuvre de la cantine maternelle qui procurait journellement un dîner aux femmes enceintes et aux mères qui allaitaient leurs bébés, etc. etc.

Le Comité aide et protection aux chômeurs sous le patronage de l'administration communale s'occupait d'organiser des conférences, cours et séances de lectures.

Les cours pour illettrés comptaient vingt-huit ouvriers et ouvrières dès le début de septembre 1915.

La cherté des vivres augmentait d'une manière inquiétante. Le saindoux se vendait deux francs cinquante centimes le kilo, le café trois francs quarante centimes, le savon un franc septante centimes, le pétrole deux francs cinquante centimes le litre, le beurre deux francs cinquante centimes la livre et encore en trouvait-on difficilement.

Le lard était coté cinq francs cinquante centimes

le kilo chez les marchands. Au ravitaillement, on pouvait s'en procurer cent grammes à trois francs le kilo.

Un arrêté des Allemands du 13 septembre conseillait de récolter les graines de pavots et de tournesols, les noix et en particulier les semences de hêtres, ceci, par suite du défaut d'importation de graisses et d'huiles.

Un autre arrêté concernait la répression des abus commis au préjudice des personnes germanophiles. La peine était de deux ans de prison et dix mille marks d'amende ou en cas grave cinq ans de prison.

Vers la fin septembre, le rationnement de la population en pain est de deux kilos par semaine. On se décide d'acheter trois mille pains en Hollande. Le kilo de pain se vend un franc cinquante. Le pain de Hollande coûtera soixante cinq centimes le kilo.

La monnaie de zinc fait son apparition. A Huy, on ne voit plus de monnaie en nickel ; on se demande où cette monnaie est allée. Je questionne un officier allemand à ce sujet ; il me confie que le nickel est meilleur pour les achats que les marks en papier surtout pour acheter à l'étranger !!!

Le 6 octobre 1914, la ville de Huy avait déjà, en l'absence de monnaies divisionnaires, fait fabriquer pour neuf mille quatre cents francs de billets de cent, vingt, dix, cinq, deux, un franc et des billets de vingt-cinq centimes.

En octobre 1915, la ville règlemente le prix du beurre et des œufs. Le beurre coûtera deux franc la livre et les œufs quatre francs les vingt-six. « L'interventionnisme est souvent mauvais. »

L'administration communale cherche des locaux pour la distribution de la soupe scolaire qui se fait déjà depuis un certain temps aux élèves des écoles primaires et libres.

Un arrêté allemand défend de fabriquer ou de reproduire des cartes géographiques. Le contrevenant sera puni d'un an de prison et de dix mille marks d'amende.

Un autre arrêté oblige tous les Belges âgés de plus de quinze ans d'avoir constamment sur eux une carte d'identité.

Il existait à Huy, au mois d'octobre 1915, mille six cents familles nécessiteuses comprenant quatre mille sept cent nonante-neuf personnes, deux cent quatorze familles privées de leur soutien par suite de la guerre et comptant six cent quarante et une personnes.

Le cercle « Comœdia » donne un concert de bienfaisance au profit des enfants des miliciens.

Au ravitaillement, pour avoir droit à deux cents grammes de lard, tout chef de famille doit prendre cinq cents grammes de riz pour chaque membre composant le ménage.

Un arrêté allemand interdit d'aveugler les oiseaux.

L'œuvre des prisonniers installée rue des Foulons, 3, transfère ses bureaux rue des Rôtisseurs, 10.

Fin octobre, les détenteurs de pigeons doivent déclarer à l'occupant tous les sujets.

Une affiche est collée sur le mur de l'hôtel de ville :

« En vertu de l'arrêt du conseil de guerre du 27 octobre 1915, les personnes suivantes ont été condamnées pour trahison de guerre :

A la peine de mort :

1. Jean Legrand, déserteur belge ? mécanicien, de Liège.
2. Joseph Ligot, vitrier et peintre en bâtiments, de Liège.
3. Lucien Gillet, forgeron, de Braux (France).
4. Augustin Beguin, agent de police, de Liège.
5. Henri Defèchereux, garde-barrière, de Kin-kempois.
6. Henri Noirfalize, ouvrier forgeron, de Chênée.
7. Oscar Sacré, camionneur, d'Ougrée.
8. Léon François, contrôleur des tramways, de Lanaeken.
9. Félix Van den Snœk, contrôleur des tramways, de Glain.

Aux travaux forcés à perpétuité :

10. Norbert Varéla, cafetier, de Liège.
11. Désiré Scheys, garde-chasse au château des Amerois, près Bouillon.
12. Lucie Collin, née Billion, fermière, de Sainte-Cécile.

A quinze ans de travaux forcés :

13. Camille Noirfalize, serrurier, de Chênée,
14. Jean-Baptiste Collin, fermier, de Sainte-Cécile.

A douze ans de travaux forcés :

15. Eugène Beurain, marchand, de Liège.
16. Constant Piérard, forgeron, de Neumesnil (France).

17. François Moermans, serrurier et employé de chemin de fer, d'Angleur.

18. Joséphine Moermans, d'Angleur.

19. Louis Bauduin, pâtissier, de Virton.

A dix ans de travaux forcés :

20. Hermance Moermans, d'Angleur.

21. J. B. Ponsard, bûcheron, de Muno.

Les nommés Legrand, Ligot, Gillet, Beguin, Defèchereux, Henri Noirfalize, Sacré, François et Van de Snœk ont été fusillés aujourd'hui.

Liège, le 28 Octobre 1915.»

A la lecture de cette affiche, une vive indignation s'était emparée de tous les Hutois ; la colère grondait ; aussi les services d'espionnage redoublaient-ils d'intensité. Beaucoup de jeunes gens passaient la frontière ; quant à moi, j'ai repris le service des lettres venant du front, et j'ai délivré de faux passeports à tous ceux qui se présentèrent pour rejoindre l'armée.

Novembre 1915. Au début de ce mois, l'académie de billard a organisé un match entre ses meilleurs joueurs au profit de l'œuvre des enfants des miliciens nécessiteux.

Un arrêté allemand déclare que tous les oignons se trouvant sur le territoire du Gouvernement sont saisis.

L'œuvre des prisonniers de guerre, aidée de l'autorité communale, a envoyé aux prisonniers, vêtements, tabac et pain.

Un arrêté allemand défend aux tanneurs d'acheter

des peaux, à moins de passer par les Allemands ; la Kriegsleder achètera les peaux et les revendra aux tanneurs!!!

Les caoutchoucs, les bandages d'autos, motos et vélos sont saisis.

Tous les terrains en friche se prêtant à la culture doivent être utilisés.

14 décembre, grande inondation à Huy, laquelle a duré cinq jours.

Celui qui détient plus de cinquante kilos de pommes de terre est tenu de les déclarer aux Allemands.

27 décembre, nouvelle inondation qui dura trois jours.

Le mois de décembre a été fort agité. Sur le marché, les acheteurs ne tombaient pas d'accord avec les vendeurs, d'où batailles et vols de denrées.

Au tribunal, les propriétaires et les locataires se chamaillaient au sujet des loyers.

Les Allemands par des arrêtés fixaient les prix maxima pour les vivres et les chevaux.

Au ravitaillement : Les chômeurs se plaignaient de l'insuffisance des vivres et d'un autre côté, le comité du ravitaillement menace les chômeurs qui revendent les marchandises qu'ils reçoivent à ce comité.

Les femmes allemandes viennent remplacer les soldats dans diverses fonctions et dans les commandatures.

L'année est finie et la guerre ne l'est pas.

## XXV.

### 1916 sous l'occupation

1916. — Janvier. Le gouvernement allemand fixe le prix de vente des sucres : sucre raffiné, le kilo nonante-quatre centimes ; sucre cristallisé, le kilo quatre-vingt-six centimes ; cassonade, le kilo nonante centimes.

L'œuvre du vieux vêtement distribue des bottines aux nécessiteux.

Les mesures prises par l'autorité concernant le prix du beurre ont amené les marchands de beurre à ne plus se montrer sur le marché ; ils indiquent à leurs clients des endroits où ils peuvent vendre leurs produits en toute sécurité.

Les propriétaires de chevaux, mulets et ânes sont requis de présenter leurs bêtes aux autorités allemandes. Les bêtes non présentées peuvent être réquisitionnées. La présentation se fait sur l'île.

Le prix du beurre est monté à trois francs la livre ; il est introuvable.

Février 1916. Les habitants, détenteurs de plus de dix kilos de café et vingt-cinq kilos de thé ou cacao, doivent les déclarer à l'administration communale.

La crise du papier se fait sentir. Les matières premières manquent pour en fabriquer.

L'autorité allemande communique un arrêté concernant la saisie des laines. Les détenteurs de laines doivent les déclarer tout de suite.

Un autre arrêté défend d'utiliser les pommes de terre à des fins industrielles ou professionnelles. Des exceptions seront consenties par le commissaire civil.

Les magasins communaux invitent les personnes aisées à faire leurs achats chez les commerçants.

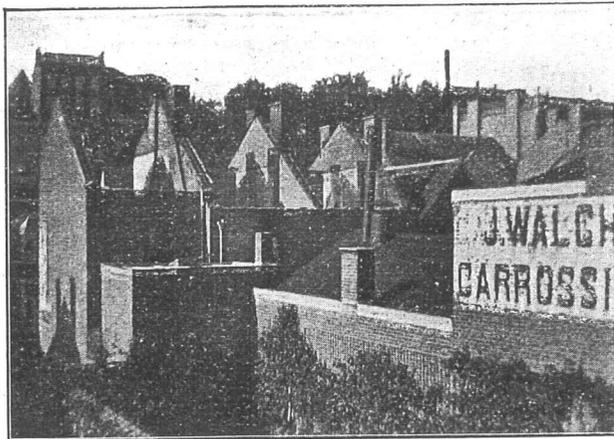
A la suite de l'arrêté communal concernant le beurre, les marchands et marchandes de beurre et d'œufs qui se rendaient régulièrement tous les mercredis sur le marché de Huy, parcourent maintenant la Hesbaye et le Condroz et achètent beurre et œufs à tous prix.

L'administration communale vient de décider l'organisation de patrouilles de nuit parmi la population civile. Celles-ci au nombre de trois seront composées de cinq hommes tirés au sort parmi les sans-travail secourus par le comité de chômage, âgés de vingt et un à trente-cinq ans ; ces patrouilles commenceront leur service à dix heures du soir pour finir à quatre heures du matin, et auront chacune la surveillance d'un quartier de la ville.

Imprimés non censurés : Un arrêté allemand dit que celui qui possède des imprimés non censurés



Groupe de maisons incendiées rue des Jardins



Groupe de maisons incendiées rue des Jardins

sera puni de trois ans de prison et de trois mille marks d'amende.

Un arrêté allemand défend de planter plus de deux mille kilos de pommes de terre par hectare.

On ne peut plus les donner en nourriture aux cochons.

Mars 1916. Un comité local décide la création d'une laiterie communale pour procurer le lait aux œuvres de bienfaisance. Cinq vaches sont achetées dans ce but.

Un arrêté allemand défend d'utiliser les huiles et graisses à d'autres usages qu'à ceux de la consommation humaine. Cinq mois de prison et cinq mille marks d'amende pour les contrevenants.

Les bateaux mouches Huy-Seraing retardent d'une heure l'heure du départ de Huy.

Avril 1916. Le Cercle Comœdia joue La Mascotte au profit des œuvres de l'enfance.

Les brasseurs décident une hausse sur la bière.

Le bourgmestre engage les cultivateurs de la commune à planter le plus possible des pommes de terre hâtives. Les pommes de terre font défaut au ravitaillement.

Un rapport des Bureaux de l'Etat-civil donne les chiffres suivants : En 1915 : décès 211, en 1914 : décès 212 ; en 1915 : naissances 148, en 1914 : naissances 204 ; en 1914 : mariages 84, en 1915 : mariages 42 ; divorces 2.

Les Allemands en Belgique appliquent l'heure estivale.

Un arrêté allemand défend l'exportation des pro-

duits alimentaires et fourrages, bêtes de boucherie, semences, engrais et outils agricoles.

L'intendance militaire allemande ne peut plus effectuer de réquisitions, ni achats de gré à gré des produits ci-dessus. Nous verrons plus tard s'ils ont tenu parole.

Mai 1916. Presque toutes les marchandises en général commencent à faire défaut ; la vie devient plus difficile ; ceux qui n'ont pas d'argent souffrent de la faim.

Un arrêté de l'autorité allemande dit que seuls les officiers et fonctionnaires allemands ont le droit de chasse.

Au ravitaillement, on peut se procurer un kilo de pommes de terre par habitant. Des individus étrangers se présentent dans les magasins à Huy, pour acheter tous les stocks de marchandises et à n'importe quels prix.

Le tabac subit une hausse.

Les Allemands se tiennent généralement tranquilles en ville, ils sont calmes ; ce ne sont plus les arrogants de 1914.

Juin 1916. Les Allemands mettent une taxe sur les cinémas et les divertissements publics.

Beaucoup de fausses pièces en zinc circulent en ville.

De fausses nouvelles se colportent ; on dit que le gouvernement allemand va incorporer tous les Belges en âge de servir. « Il n'y a jamais de fumée sans feu !!! »

Le saindoux et le lard manquent au ravitaillement et aussi chez les négociants.

Les Allemands recherchent les fils d'allemands nés en Belgique.

De la guerre, on ne parle presque plus et les gens commencent à ne plus s'en faire ; de temps à autre, quelques coups de canon à cent kilomètres loin ; presque plus de soldats à Huy. « Ne payerons-nous pas cette tranquillité plus tard ? »

Juillet 1916. La distribution des pains hollandais produit des cohues et des stationnements trop prolongés ; la police a beaucoup de difficultés pour maintenir l'ordre parmi la foule qui proteste et veut un autre local.

Un arrêté allemand saisit la chicorée.

Beaucoup de Hutois se procurent de jeunes lapins pour l'élevage.

Par suite du chômage des usines de la vallée du Hoyoux, les eaux de cette rivière ont été épurées des diverses substances nuisibles aux poissons. Je capture beaucoup de belles truites dans la rivière, rue Mounie.

Le comité de ravitaillement invite la population à prendre la quantité de pommes de terre mise à sa disposition. Il ne peut garantir la régularité des arrivées et il est possible qu'on ne puisse pas en distribuer chaque semaine.

Les mercredis présentent une animation extraordinaire. A l'arrivée du tram Andenne-Huy, la foule se précipite sur les paniers ; le spectacle est comique, alors que la plupart des marchands escortés par une

foule immense, sont conduits par les soldats et la police au marché de la Place Verte ; d'autres se voient arrêtés et contraints de vendre sur place leur beurre à deux francs la livre et les œufs à deux francs soixante centimes les vingt-six.

Dès qu'un marchand de beurre est aperçu dans une rue, il est immédiatement conduit à la permanence de police, où a lieu la vente du beurre sous la surveillance de l'autorité.

Un arrêté allemand au sujet de la cherté des vivres et pour éviter les voies de fait, fait appel aux représentants professionnels intéressés ou lésés pour examiner avec les Allemands la situation des marchés aux vivres.

Le bourgmestre de Huy fait des démarches auprès des fermiers en vue de les amener à livrer leurs produits à un prix raisonnable.

Les propriétaires de pigeons doivent enfermer leurs volatiles pendant la matinée et tous les pigeonniers doivent rester ouverts toute l'après-midi ; ils sont tenus à fournir une liste de leurs pigeons ! Le transport des pigeons est interdit. Les peines prévues sont : un an de prison et dix mille marks d'amende.

Les démonstrations publiques sont interdites pour le 21 Juillet, fête nationale belge.

Sont défendus en particulier :

1. Les réunions publiques, cortèges, rassemblements du public, etc.
2. Tout pavoisement d'édifices publics ou privés.
3. L'ornementation de monuments ou la décoration démonstrative des rues.

4. La fermeture des magasins, cafés, etc, à des heures exceptionnelles.

Les peines prévues sont : six mois de prison et deux mille marks d'amende.

Les Hutois vont chercher le beurre à la campagne. « Promenade hygiénique à double but. »

Une ligue de consommateurs est créée pour examiner les moyens à employer pour ramener les prix à un taux plus raisonnable.

La Place Pierre l'Ermite est désignée pour la vente du beurre, mais on ne voit pas de beurre. Les marchands de beurre ont choisi Ahin.

Le comité du ravitaillement offre aux habitants cinq kilos de pommes de terre à vingt centimes le kilo.

Le cercle symphonique Art-Musique-Chant fondé en 1915 sous l'initiative de Monsieur Adolphe Pruvot et dirigé par lui, organisait le dimanche 30 Juillet 1916 un concert artistique de bienfaisance, au profit des orphelins de la guerre et des enfants nécessiteux des miliciens de la ville de Huy.

Au programme :

Finale de la suite algérienne de Saint-Saëns ;

Symphonie inachevée de Schubert ;

Poète et Paysan de Suppé ;

Ballet Egyptien de Luigini ;

Deux auteurs allemands, un français et un italien.

Le local des Amateurs n'a jamais été aussi bondé de spectateurs. On remarquait la plupart des membres du conseil communal, les sommités politiques et

artistiques. Les deux premières rangées des fauteuils d'orchestre étaient occupées par les officiers boches.

Aux derniers accents du Ballet Egyptien, la foule manifestait son admiration aux musiciens et à leur chef d'orchestre. Celui-ci donna ordre à ses hommes de se lever et de jouer les Crâmnignons liégeois avec la finale des Valeureux Liégeois. A ce moment, l'enthousiasme était à son comble ; les spectateurs chantaient, sautaient, jetaient des fleurs à l'orchestre, même les officiers allemands jetaient des fleurs et applaudissaient de toute leur force. Malheureusement, après le concert, les Allemands se concertèrent et ayant sans doute trouvé que l'air « Les Valeureux Liégeois » était un hymne national, ont fait arrêter Monsieur Pruvot, le chef d'orchestre. Il subit un interrogatoire qui dura trois heures et c'est grâce à l'intervention d'un concitoyen que la chose en resta là. La société fut condamnée à cinquante marcks et il fut interdit à toutes les sociétés de la ville de donner audition pendant trois mois.

C'est de ce cercle qu'est issue l'école de musique de Huy.

Août 1916. Un arrêté boche saisit tous les stocks de tissus, de bonneterie, tricot, ruban.

Les marchands de beurre ont élu quartier à Statte.

Les fausses nouvelles disent que les Allemands vont évacuer la Belgique ; les boches ne sont pas contents, font des arrêtés disant qu'il n'en est rien, les propagateurs de fausses nouvelles seront sévèrement punis.

Le Cercle Comœdia se voit retirer l'autorisation

accordée, au sujet de la matinée de bienfaisance du 15 Août. On devait jouer les Cloches de Corneville.

On doit tondre les moutons avant le 30 septembre pour éviter que la laine n'atteigne pour le printemps une longueur ne convenant pas à la filature !! La laine provenant de cette tonte reste saisie.

Tous les propriétaires de bateaux ou barques à voiles ou à rames doivent être en possession d'un permis de circulation ou de stationnement délivré par le Hafenampt compétent, même si ceux-ci sont inutilisés ou stationnent à vide.

Un arrêté allemand prescrit la déclaration des stocks de cuivre et d'étain.

Dans les hôtels et restaurants, on ne peut plus servir qu'un seul plat de viande par repas.

Les scènes tumultueuses qui se produisaient tous les mercredis sur notre marché ont fait disparaître le beurre de notre ville. L'autorité communale et la ligue des consommateurs tâchent d'améliorer la situation en ce qui concerne la vie chère.

« Y parviendront-ils ? »

Septembre 1916. La ligue des consommateurs de Huy lance l'appel suivant à la population : « Consommateurs ! Si vous constatez qu'un commerçant vend ses produits avec un bénéfice malhonnête, ou qu'il est accapareur ; si vous constatez qu'on transporte en fraude des marchandises dont le transport libre n'est pas autorisé (farine, pommes de terre, etc.) dénoncez ces agissements anti-humanitaires au siège social de la ligue ».

De lâches individus, sous le couvert du plus abject

anonymat, lancent des accusations les plus calomnieuses sur leurs concitoyens. Ce qui détermine le Kreischef à adresser à l'autorité communale la lettre suivante :

« Le nombre des dénonciations anonymes augmente de jour en jour. En considération de ce fait, je tiens à faire connaître publiquement mon opinion : Je considère le dénonciateur anonyme, délateur de la plus lâche espèce, comme un individu de la classe la plus basse et la plus canaille existante. Malheureusement, on ne réussit que trop rarement à le connaître et à le traiter de la façon que mérite sa conduite.

» Il ne reste donc qu'à donner à sa dénonciation la valeur qu'elle comporte, c'est-à-dire à la considérer en général, comme non existante. Je vous prie de faire connaître de la façon appropriée à la circonstance, mon opinion à ce sujet à vos administrés.

» Von Rohrscheidt. »

Les vingt-six œufs se payent à huit francs.

Le beurre doit parvenir directement des fermes à l'hôtel de ville ; on promet un quart de kilo à chaque habitant.

Octobre 1916. La tenderie aux petits oiseaux est interdite ; seule la capture des grives à l'aide de lacets est permise.

Dix enfants dont l'état réclame beaucoup de soins partent pour la Hollande.

Le conseil communal a adopté un règlement proposé par la ligue des consommateurs, obligeant tous les commerçants de la ville à afficher bien en vue,

à leurs vitrines, les prix des marchandises exposées en vente.

L'acier rapide est saisi.

Les vingt-six œufs coûtent onze francs.

Le 28 octobre devait se produire dans une série de représentations au Kursaal, un grand singe parfaitement dressé auquel les affiches donnait le nom de « Jupiter ». Ce jour, je me trouvais au cinéma Palace où la 1<sup>re</sup> rangée de chaises était toujours réservée par les officiers boches. Quand j'y allais je me plaçais volontiers derrière cette rangée, afin de pouvoir écouter ce que racontaient ces messieurs. Je me trouvais donc assis ce soir derrière Balsler, celui qui se vantait, d'avoir fait brûler Neufchâteau, qui ne voulait pas passer où les sales belges avaient craché et qui ne donnait pas de permission à ceux qui ne le saluaient pas, le fameux commandant du Meldeamt en un mot. Un autre officier vint s'asseoir à côté de lui. Balsler tirant de sa poche une carte postale dit à son voisin : « Voici une carte que je viens de recevoir ; comme elle est écrite en français, langue que j'ignore et que vous connaissez, veuillez me dire ce qu'il y a d'écrit là-dessus. » L'officier qui avait une fort mauvaise vue, car il portait de grosses lunettes, devait tenir la carte bien haut pour pouvoir la lire de sorte que moi qui ai des yeux de lynx, j'avais lu et relu la carte bien avant lui. Voici ce qu'elle contenait :

Monsieur Balsler,

Il vient d'arriver à l'hôtel Catoul un individu qui n'a ni passeport ni carte d'identité. Veuillez le faire arrêter tout de suite. Signature illisible.

Dès que l'officier eut lu, il traduisit le contenu à Balser ; celui-ci quitta immédiatement la salle et alla requérir un sergent et un soldat armé pour cueillir le soi-disant espion.

Arrivé à l'hôtel Catoul, le sergent demanda la carte d'identité à tous les clients qui, heureusement pour eux, se trouvaient en ordre ; comme le sergent et le soldat allaient se retirer, quelqu'un leur dit qu'il y avait encore dans une salle voisine un client qui n'avait ni passeport ni carte d'identité. Immédiatement on le fit introduire et l'on vit arriver Jupiter, un orang-outang. Les deux boches confus virent qu'on se fichait d'eux et allèrent raconter la chose à Balser qui n'en rit pas, lui. Comme le lendemain, tous les officiers de la garnison se moquaient du fameux commandant, celui-ci jura de se venger de celui qui l'avait mystifié.

Pendant plusieurs mois, il rechercha parmi les signatures du Meldeamt s'il ne trouverait pas l'écriture de celui qui s'était payé sa tête ; il fit même enfermer pendant plusieurs heures un brave hutois lui disant d'avouer qu'il ne serait pas puni, mais celui-ci ne voulut jamais avouer une chose dont il était parfaitement innocent. Balser dut donc quitter la ville sans jamais avoir su le nom de son mystificateur. Maintenant que la guerre est finie et que les boches ne sont plus là pour fusiller personne, si Balser le désire toujours, qu'il se présente lui-même chez moi et je lui dirai ce nom qu'il a tant désiré connaître.

Novembre 1916. Un arrêté allemand dit que tout producteur de pommes de terre, quelle que soit la

superficie du terrain qu'il a cultivé, doit déclarer la production exacte de sa récolte de l'année auprès des autorités communales.

Le rutabaga, qui était presque sans valeur avant la guerre, est devenu un important élément de notre nourriture, et après beaucoup d'autres marchandises l'objet sur lequel se jettent les accapareurs.

Un avis du ravitaillement dit que toute personne convaincue d'avoir trafiqué avec les denrées alimentaires, quelles qu'elles soient, provenant des magasins de ravitaillement, sera privée de la denrée de la nature de celle qui, aura été saisie, pour la durée totale du fonctionnement de l'œuvre.

La pénalité atteindra non seulement l'acheteur et le receleur, mais aussi leur famille entière. Les noms des délinquants et la nature du délit seront, en plus, portés à la connaissance du public par voie d'affiches.

Au magasin du ravitaillement on peut se procurer des rutabagas à raison de quinze centimes le kilo et deux kilos par personne ; deux cents grammes de saindoux à quarante-cinq centimes la ration ; cinq cents grammes de riz à trente-trois centimes et trente grammes de café moulu à sept centimes la ration ; sucre scié, quatre cents grammes à vingt-sept centimes la ration.

Le rationnement en pain est de deux kilos et demi par personne et par semaine. Dans les hôtels, restaurants, cafés, etc., on ne peut plus se servir de lard ou de graisse fondue pour la préparation des viandes.

Une contribution de guerre est imposée aux neuf provinces de la Belgique. Elle s'élève à cinquante

millions de francs par mois, payables comme quote-part aux frais d'entretien de l'armée et aux frais d'administration du territoire occupé.

Il est interdit de donner les pommes de terre comme aliments aux animaux.

Les objets en cuivre, étain, bronze et laiton pourront être expropriés à partir du 15 décembre 1916, au profit de l'administration militaire allemande suivant un arrêté paru.

XXVI.

Les Déportations

C'est à ce moment que l'Allemagne fait en Belgique, la plus vile, la plus scandaleuse des choses qui aient marqué l'occupation : nous voulons parler des déportations.

« J'ai traduit d'un livre allemand, fait par un Allemand, le récit de ces déportations.

Je me borne à reproduire :

« LE BATAILLON DES TRAVAILLEURS CIVILS

» Il n'existe pas un crime, aussi grand et aussi terrible parmi toutes les guerres, et il ne reste plus aucune honte à commettre par le militarisme prussien.

» La formation du bataillon des travailleurs civils est une honte qui poursuivra l'Allemagne impérialiste dans l'histoire des siècles. Car, ce n'était rien autre que la réintroduction de l'esclavage sous la forme la plus dure.

» Depuis le commencement de la guerre, le militarisme prussien a déjà employé aux travaux forcés dans les pays occupés les ouvriers belges et les hommes et femmes françaises, surtout dans les champs d'opération derrière le front.

» En automne 1916, ces travaux forcés étaient organisés et centralisés à la manière prussienne sur l'ordre de Ludendorf. Cette organisation marcha avec une rapidité teutonne et les chômeurs étaient poussés vers le front de l'Ouest pour travailler comme des esclaves sous le commandement militaire.

» Les communes furent forcées sous les plus terribles menaces de livrer la liste des chômeurs, et les Allemands de leur côté formèrent également une liste qui englobait non seulement les chômeurs, mais tout le monde.

» En octobre 1916, un ordre obligeait tous les habitants de quinze à quarante-cinq ans, à se présenter à une place désignée par les barbares, munis d'un chapeau, d'un foulard, d'un costume, d'une paire de bottines ou sabots, de deux chemises, d'une paire de bas, d'un caleçon, d'une vareuse, d'un couteau, d'une cuillère et de deux couvertures. Les pauvres gens qui avaient déjà appris à connaître la cruauté allemande s'y rendaient le cœur gros ; ceux qui ne voulaient pas entrer dans cet esclavage étaient arrachés la nuit de leur lit et conduits sous bonne escorte au lieu de rassemblement.

» Quelques centaines de soldats du Landsturm, des prolétaires allemands en costume de soldat, surveillaient leurs frères de travail, avec des armes chargées et baïonnette au canon. Beaucoup de ces sol-

datés avaient les larmes aux yeux et se mordaient les lèvres à sang, dans une colère impuissante ; ils n'avaient rien à dire, ils devaient obéir et se taire, le militarisme prussien était tout puissant.

» LA DÉPORTATION DES ESCLAVES !

» Les rues des villes montrèrent à la fin de 1916, des processions terribles ; des centaines de prolétaires d'entre quinze et quarante-cinq ans, souvent affaiblis par la faim et les privations ; pouvant à peine traîner derrière eux leur besace, étaient poussés en avant vers le lieu de rassemblement par des « gris » à cheval ; des deux côtés de ces transports d'esclaves marchait la police militaire, revolvers et fusils armés. Ils poussèrent, avec des menaces sauvages, des coups de pieds et de poings, les malheureux qui n'avançaient pas assez vite.

Des centaines de femmes et des jeunes filles couraient en pleurant derrière ce triste convoi qui rappelait l'image terrible de la Sibérie des Tzars.

C'étaient des fiancés, des frères, des époux, des pères que l'odieux prussien avec son poing de fer leur arracha pour conduire en esclavage. Des vieux et des vieilles les suivaient en pleurant accompagnant leurs fils peut-être pour la dernière fois.

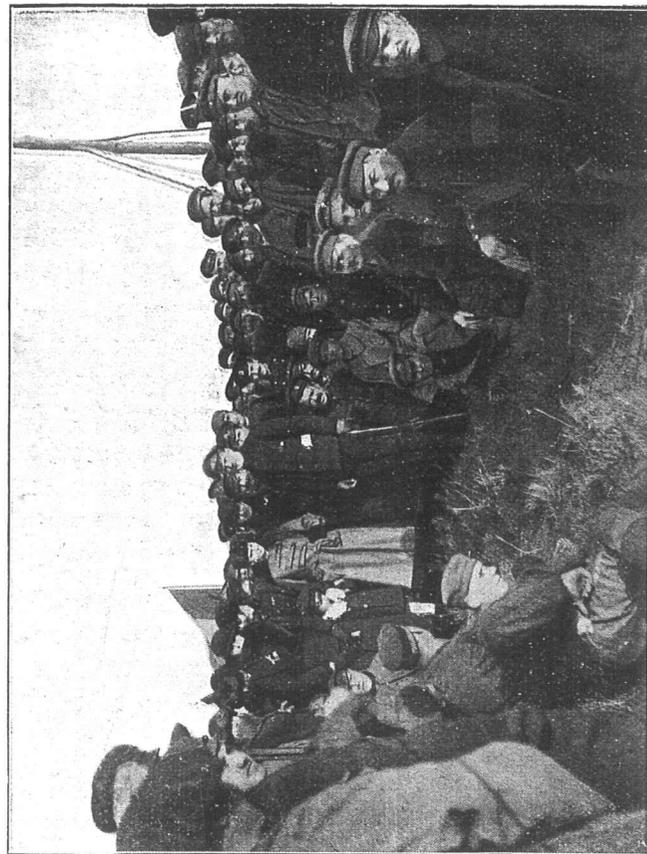
« De vaillants gendarmes de guerre, qui occupaient pendant toute la guerre leur belle force dans les étapes en faisant enrager la population désarmée, retenaient les vieilles mères loin de leurs fils en les frappant du sabre. Des scènes plus atroces se jouèrent plus tard dans les gares de chemins de fer où les esclaves modernes étaient entassés dans des

wagons à bestiaux, qui les conduisaient dans un endroit inconnu du front. Aucun des soldats allemands qui assistaient comme spectateurs muets, n'oubliera jamais de sa vie, les cris sauvages et les malédictions que les mères, sœurs, épouses et fiancées faisaient entendre quand les êtres aimés étaient poussés dans les wagons à bestiaux, pareils aux bœufs que l'on conduit à l'abattoir; serrés comme des harengs, pour aller vers le triste sort où beaucoup ont trouvé une mort prématurée et terrible.

» LES MENSONGES

» Le militarisme prussien ne se préoccupait pas plus de ce que le récit de ces barbaries inouïes faisaient le tour de la presse à travers le monde civilisé, qu'il ne s'était arrêté à l'opinion de celui-ci sur la guerre sous-marine. Il ne faisait valoir rien pour arrêter cette injustice, mais au contraire faisait imprimer dans les journaux, que l'organisation du bataillon des travailleurs civils apportait la tranquillité dans les pays occupés et qu'en même temps, ces chômeurs étaient protégés par les Allemands qui les empêchaient ainsi de mourir de faim. Après ces considérations, si une occasion se présentait pour infliger une amende à l'une ou l'autre commune pour la moindre bagatelle, tous les moyens publics devaient être employés pour faire payer jusqu'au dernier centime.

» Si le prussien ne pouvait endormir la conscience du monde par ses mensonges, il y parvenait chez le peuple allemand, grâce à sa crédulité qui admettait tout ce que lui contait sa grave presse, par ordre de



Le groupe des Prisonniers russes à la forteresse

son gouvernement criminel, mais ne croyait pas un mot des horreurs que son puissant militarisme commettait journellement en pays occupés....

» LE SERVICE DES ESCLAVES

» Pour faire un semblant d'humanité, ces malheureux travailleurs étaient visités par un médecin militaire pour voir s'ils pouvaient supporter le service qu'on allait exiger d'eux. Cette visite était une comédie ; tous ces gens faibles et mal nourris étaient trouvés aptes pour être militarisés ; seuls les forts malades du cœur et les grands estropiés étaient renvoyés. Les autres étaient envoyés au bataillon, où ils étaient employés pour la construction des routes et des chemins de fer.

» Une triste perspective attendait le pauvre chômeur dans ce bataillon. Il devait travailler très tôt le matin et très tard le soir, pour gagner vingt-cinq pfennings par jour et une nourriture « de cochon » à laquelle maints vagabonds affamés n'auraient pas touché. Des coups de poing, des coups de pied, des coups de bâton et des coups de baïonnette étaient les moyens employés pour donner du courage et pour remettre sur pieds ces faibles et ces épuisés qui tombaient en défaillance. Si deux de ces malheureux ne parvenaient pas à traîner un rail de chemin de fer, on leur attachait le rail au cou avec des fils de fer et on les « chatouillait » avec la baïonnette jusqu'à ce qu'ils avançassent, souvent sans haleine, l'écume à la bouche et les yeux hagards ; la nuit, ils étaient entassés comme des harengs dans des maisons ou des fabriques où manquait souvent

le toit et toujours sous la surveillance des soldats choisis expressément pour ce service de bourreau.

» Celui qui voulait s'évader était fusillé sur place ; il n'y avait aucun moyen de sortir de cet enfer ; seule la mort était la libératrice. Le feu de l'artillerie, les avions et les explosions de munitions faisaient le vide dans les rangs de ces malheureux esclaves ; mais le plus souvent la faiblesse et la faim, car c'étaient celles-ci qui faisaient le plus de victimes. Les médecins donnaient toujours comme motif : Faiblesse de cœur.

» On n'annonçait pas la mort aux parents ; ceux-ci, usant de leur droit d'écrire mensuellement, adressaient une carte postale à leur cher enfant ; cette carte revenait avec la mention : « Décédé ». De longues semaines après, on invitait la mère, le père, la femme ou la fiancée à la commandanture pour leur remettre le pauvre trousseau laissé par le mort, sans leur dire comment il était mort et où il était enterré. Cela arrivait journellement dans toutes les commandantures.

» LES CHASSES AUX HOMMES

» Le grand nombre des chômeurs et de gens sans moyens d'existence ne suffisait pas au colosse militaire ; les travailleurs de vingt à vingt-cinq ans étaient conduits en esclavage en 1917, et l'âge était reculé jusque soixante ans. Comme le nombre de prolétaires s'épuisait, on s'attaqua aux bourgeois, négociants, fabricants, juges, médecins, directeurs, etc.

» Le bataillon des travailleurs civils donna l'occasion à certains officiers allemands de se débarrasser des

bourgeois belges qui ne leur plaisaient pas. Il arriva qu'un officier ayant porté ses yeux sur la fiancée ou la femme d'un belge, le faisait transporter dans l'esclavage, pour faciliter ses désirs honteux. Pendant la nuit, ces hommes étaient arrachés de leur lit et conduits à l'endroit où ils devaient « crever » dans la misère. C'est au printemps 1918 que la déportation atteignit son maximum. C'était alors la plus mauvaise période pour ceux qui avaient de quinze à soixante ans ; ils n'étaient plus sûrs devant les bourreaux allemands, qui leur faisaient la chasse. Dans les cafés, dans les cinémas, sur la rue, on arrachait les hommes des bras de leurs femmes pour les conduire en esclavage ; des camions automobiles parcouraient les villages à la recherche d'hommes de quinze à soixante ans, et il arriva un moment, où l'on ne voyait plus un seul habitant de cet âge dans la rue. Cela ne servait à rien ; la nuit, ils étaient arrachés de leur lit par la police militaire et conduits vers la mort.

» Seule, une partie de la province de Liège a été épargnée par toutes ces misères. »

Ainsi s'exprime l'ouvrage

\* \* \*

Décembre 1916. L'œuvre du vieux vêtement distribue des sabots aux familles nécessiteuses.

Les Allemands défendent la circulation en vélo.

Sur le marché, les œufs se cotent treize francs cinquante les vingt-six. Le beurre en a disparu.

Au ravitaillement, chaque habitant peut se procurer quatre kilos de pommes de terre.

Une saisie de sept cents kilos de beurre permet d'en distribuer quelques grammes par habitant.

La déportation des chômeurs vers l'Allemagne m'a fourni une nouvelle besogne. Chez moi, ce fut une procession de gens venant demander que je fasse mon possible pour les faire exempter. Or, je n'étais pas fort bien vu de l'officier Balser, préposé à cette indigne besogne. Je n'ai même pu obtenir l'exemption de mon fils. Toutefois, les Hutois n'ayant pas été envoyés en Allemagne, il m'arriva des gens des environs pour faire revenir les leurs; il y en avait même de Jodoigne, Gembloux et de tous ces environs qui avaient entendu parler de moi, et qui sont venus me trouver pour faire revenir les leurs. J'ai pu tout de même en faire revenir une trentaine.

XXVII.

1917... et la guerre dure toujours !

Janvier 1917. Toutes les briques réfractaires doivent être déclarées.

Un arrêté allemand stipule que quiconque, dans le territoire occupé, aura provoqué intentionnellement une inondation ou se sera rendu coupable d'agression ou de résistance, sera puni de la peine de mort.

Le marché des légumes est fort calme, les œufs se vendent encore douze francs les vingt-six. Du beurre, on n'en voit plus.

Certains individus se présentent chez les particuliers pour visiter les maisons, se disant membres de la ligue des consommateurs. Dans certaines places, ils ont enlevé quelques kilos de pommes de terre, dans d'autres, les maigres réserves destinées à secourir la famille. Ces individus ne sont que de vulgaires accapareurs nullement membres de la ligue des consommateurs, ou des gens au service des Alle-

mands. Je m'occupe toujours de la distribution des lettres venant du front, et je m'intéresse activement au passage des jeunes gens qui veulent rejoindre l'armée belge.

Février 1917. La Meuse à différents endroits est complètement gelée sur de grandes étendues.

On doit déclarer tous les objets achevés de cuivre, étain, nickel et bronze.

Un comité local se forme en prévision du départ éventuel des chômeurs pour l'Allemagne, pour leur venir en aide à leur départ et pendant leur séjour en Allemagne.

L'ancienne banque nationale est transformée en chaufferie public.

Le Comité de l'œuvre du coin de terre est constitué. Il fait un appel pressant auprès des propriétaires de terrains incultes, en vue d'en obtenir pour des nécessiteux qui seraient chargés de les cultiver.

Le comité de secours s'est vu obligé de prendre certaines mesures contre diverses familles secourues, faisant un abus excessif de la fréquentation des cinémas.

Le Comité de secours fait distribuer du lait condensé.

La ville est plongée la nuit dans l'obscurité; les tuyaux conducteurs du gaz sont gelés; des bornes-fontaines le sont également.

Il est interdit de fabriquer du savon.

A partir du 1<sup>er</sup> mars 1917, les exploitations industrielles quelconques, notamment les fabriques, ne pourront continuer à travailler qu'avec l'assenti-

ment du chef de l'administration civile. Il faut entendre les ateliers qui occupent plus de douze ouvriers, les entreprises qui utilisent des moteurs de plus de cinq HP. ou qui consomment plus de cinq tonnes de charbon ou autres combustibles. Il est défendu également de construire de nouveaux bâtiments industriels.

A la suite de toutes les vexations occasionnées par les arrêtés et la ligue des consommateurs envers les marchands de beurre, d'œufs et de légumes, les marchés du mercredi n'existent plus que de nom.

On ne voit plus arriver de marchands sur la Place Verte.

Les habitants de Huy sont obligés d'aller pédestrement faire le tour des villages pour acheter, et Dieu sait à quel prix, quelques kilos de farine ou de pommes de terre ou du beurre pour ne pas mourir de faim. En revenant avec les marchandises, celui qui n'est pas rusé se les fait enlever par les Allemands. J'ai vu pas mal de gens partir le matin et revenir sans marchandise le soir mais nantis d'un procès-verbal des boches.

Un arrêté allemand exige la fermeture de toutes les écoles jusqu'à nouvel ordre. Les magasins doivent fermer à six heures, il est fait exception pour les pharmacies et les magasins de denrées alimentaires. L'éclairage des vitrines est interdit d'une façon absolue; l'éclairage à l'intérieur doit être limité à raison d'une lampe, ceci pour économiser le charbon.

(Les Allemands auraient pu dire qu'ils conserveraient tous les charbons pour l'Allemagne, ç'aurait été plus véridique).

Mars 1917. Par ordre de l'autorité occupante, tous les hommes dont l'âge ne dépasse pas quarante ans, domiciliés à Huy, ou y résidant depuis un certain temps, sont astreints à la surveillance des bureaux de contrôle.

La ration de pain est de deux et demi kilogs par habitant et par semaine.

La distribution de pains hollandais donnait souvent lieu à des scènes écœurantes ; la foule se pressait souvent une heure avant la distribution et à l'arrivée du camion amenant le pain, c'était une mêlée indescriptible ; chacun se ruait sur le camion pour être servi le premier, les femmes et les enfants étaient écrasés ; le spectacle de cette foule en furie à l'assaut d'un morceau de pain, était réellement lamentable.

Un arrêté allemand concernant la contrebande est affiché : Tous les véhicules qui peuvent servir à la contrebande des marchandises ou des lettres, parce qu'ils possèdent des doubles fonds, des sièges à double fond, des parois latérales ou supérieures doubles, des coffres etc., ne pourront plus circuler.

Avril 1917. Le rationnement en pain absolument insignifiant et le manque total de pommes de terre qui depuis quelques semaines n'ont plus été distribuées au ravitaillement ont placé un grand nombre de ménages dans une situation critique ; le riz est également rare ainsi que les haricots ; beaucoup de familles doivent consommer durant plusieurs jours de la semaine des betteraves ou des rutabagas.

Beaucoup de ménages ne mangeaient que ce que le ravitaillement pouvait leur procurer et comme les

ractions n'étaient pas grosses, beaucoup n'avaient à manger réellement que trois jours sur sept ; c'était terrible de voir de jeunes gaillards de quinze à vingt-cinq ans diminuer de poids à vue d'œil, et cette famine en a décidé beaucoup à passer la frontière.

Les Allemands obligent les habitants à livrer les cuivres, et, si satisfaction n'est pas donnée, ils enlèveront eux-mêmes ces cuivres. En cas d'enlèvement par contrainte, aucune indemnité n'est accordée. Les peines prévues sont : deux ans de prison ou plus et vingt mille marks d'amende.

En ce moment, chacun cherche une bonne place pour cacher les objets en cuivre. On les enfouit, on les emmureille, on les porte dans des endroits écartés et quand les Allemands viendront, on dira : Nous n'avons pas de cuivre.

Une nouvelle œuvre fait son apparition : c'est l'œuvre des dîners économiques subsidiée par la ville. Environ quatre mille personnes reçoivent le dîner dont les prix varient suivant la fortune des habitants ; il y a des dîners à trente, septante et à nonante centimes. Les cuisines sont installées dans le local des Amateurs, le service des repas se fait au foyer du théâtre. On peut manger le dîner sur place ou l'emporter.

La ville a donné son adhésion à la société coopérative « La boucherie économique » qui vient de se constituer.

Il résulte du rapport de la ville qu'au 31 décembre 1916, la population de Huy s'élevait à quatorze mille cinq cent nonante-trois habitants, sept mille

quatorze masculins, sept mille cinq cent septante neuf féminins.

En 1916, on a enregistré cent trente-six naissances, deux cent onze décès, quarante-cinq mariages, trois divorces.

Le beurre est toujours rare et le peu qu'on peut s'en procurer coûte quinze francs le kilo. Les œufs coûtent de douze à quatorze francs les vingt-six.

Mai 1917. Les Allemands attirent l'attention du public sur le fait que les chômeurs belges se trouvant en Allemagne ne peuvent écrire qu'une carte postale par semaine et ne peuvent recevoir qu'une carte postale et un colis par semaine, durant leur séjour dans les camps. Ces restrictions ne sont pas applicables aux travailleurs belges qui se trouvent en Allemagne, sans être internés dans les camps.

Quiconque prête intentionnellement son concours à dissimuler un militaire appartenant à une nation en guerre avec l'Allemagne, soit en le logeant, soit en lui procurant des effets d'habillement ou les aliments nécessaires à son entretien etc, sera puni de trois mois de prison. Si ce faisant, le coupable a eu l'intention de favoriser une puissance étrangère ou de nuire aux forces militaires allemandes, la peine appliquée sera celle de mort.

Les différentes écoles ont repris leurs cours ordinaires.

Beaucoup de ménages élèvent des cochons, même au centre de la ville.

Le bureau de l'œuvre des prisonniers est transféré, rue du Marché.

Un arrêté des Allemands dit : « Le Gouvernement belge a jugé opportun de communiquer par un décret spécial qu'il vient de publier, des peines très sévères contre tous les Belges, qui collaborent avec le pouvoir occupant, notamment à l'exécution des réformes apportées dans l'administration des territoires occupés. Comment le Gouvernement belge espère-t-il appliquer ce décret ? Il oublie que la convention de la Haye, qu'il invoque à tout instant, ne lui laisse aucun droit sur le territoire occupé et que ces décrets n'ont pas la moindre valeur en tant qu'ils se rapportent à ce territoire, qui ne se trouve pas sous sa juridiction. Quelles que puissent être les intentions du Gouvernement belge à cet égard, il aurait en tout cas tort de partir de ce principe que le gouvernement allemand laissera anéantir l'œuvre de la séparation administrative commencée sous son égide. Les garanties réelles que nous exigerons seront telles qu'elles permettront le libre développement de cette réforme. Nous ne permettrons pas davantage que les Belges qui, pour réaliser des aspirations justifiées et anciennes déjà, travaillent à cette œuvre, aient à craindre de ce chef la moindre mesure de représailles. »

Un autre arrêté ordonne la déclaration des pins, des épicéas, des mélèzes, des sapins, des troncs de peupliers, d'ormes et de frênes.

Le ravitaillement distribue cent grammes de beurre par personne aux prix de soixante-neuf, septante-cinq et septante-sept centimes la ration.

Les marchés des mercredis sont assez bien fournis en légumes et œufs, les transactions sont calmes.

Juin 1917. La population hutoise se plaint de la mauvaise qualité du pain ; beaucoup de personnes ne parviennent pas à le digérer ou en sont incommodées.

Toute la laine rembourant les matelas et les coussins, peu importe qu'elle soit pure ou mélangée à d'autres matières, est saisie et doit être livrée suivant un arrêté allemand. La laine sera payée à un mark cinquante jusqu'à quatre marks, le kilo. S'il n'est pas satisfait à l'arrêté dans le délai prévu pour la livraison, on procédera à l'enlèvement par contrainte.

Les personnes malades, celles âgées de plus de soixante-cinq ans et les enfants de moins de cinq ans, pourront obtenir du pain blanc.

Tous les bandages pneumatiques doivent être livrés à la caserne de la gendarmerie de Huy.

Deux cent quatre-vingt-six familles de la commune de Huy comprenant mille deux cent cinquante-six personnes ont planté cette année des pommes de terre.

Un arrêté allemand dit : Afin d'empêcher les hausses injustifiées et l'exploitation de la population, ne peuvent exercer le commerce que les commerçants patentés avant août 1914. Toutefois le commissaire civil pourra accorder des autorisations « A ceux qui désirent travailler pour les Allemands. »

Le ravitaillement distribue sept cents grammes de sucre scié par habitant.

Sur le marché de la place Verte, les légumes sont exposés en grande quantité.

Un service de bateaux pour voyageurs est organisé entre Huy, Andenne et Namur.

En ville, les fausses nouvelles continuent. Les pessimistes alarment les optimistes. Je remets souvent les choses dans l'ordre réel, à savoir que les Allemands ne gagneront jamais la guerre. Des députés Allemands disent d'ailleurs à la chambre allemande que celui qui croit à une victoire allemande c'est un fou.

Ce mois, se présente chez moi un individu envoyé par un industriel de la ville. Il me dit qu'il désire passer la frontière et que M. B. industriel à Huy lui avait conseillé de s'adresser à moi parce que j'avais de bons « tuyaux » pour tenter l'aventure. Cet homme ne me revenait pas pour un sou. En tout cas, je commence mon interrogatoire :

— Pourquoi voulez-vous passer la frontière ?

— Pour rejoindre l'armée belge.

— Que faisiez-vous avant la guerre ?

— J'étais gendarme à Chimay.

— Alors, vous avez bien connu mon frère, il était commandant là-bas ? (Ceci n'était pas vrai, mais c'était pour chercher à savoir à qui j'avais à faire).

— Je dois vous dire, me dit l'individu, que je ne suis pas resté longtemps à Chimay, j'ai fait plusieurs brigades.

J'étais fixé, je voyais dans cet homme un boche et non un Belge désirant se faire soldat. Je lui dis : « Monsieur, pour passer la frontière, c'est bien simple ; vous allez suivre la Meuse jusque Maestricht et vous êtes en Hollande.

— Et si je suis arrêté par les Allemands.

— Ça, c'est votre affaire.

— Oh ! vous connaissez d'autres moyens plus faciles pour aller en Hollande, vous passez beaucoup de monde à ce qu'on m'a dit, et vous allez m'aider également à rejoindre l'armée belge. »

Et, pendant trois quarts d'heure, cet homme m'a scié pour que je fasse le nécessaire pour le faire passer la frontière; mais comme j'étais à peu près fixé sur ses intentions criminelles, je l'ai mis à la porte.

Deux jours après, j'apprends par un sous-officier de la Commandanture, que j'avais été bien près d'être pincé, qu'un individu appelé Douhard, un belge au service de la police allemande, avait été désigné pour me prendre en flagrant délit, et que c'était heureux pour moi, d'avoir deviné en lui un traître et de ne pas lui avoir donné le moyen d'aller en Hollande.

Juillet 1917. Une pétition circule en ville et est destinée au comité local de secours et d'alimentation.

» Les soussignés se permettent de vous envoyer la présente requête dans laquelle ils vous prient de ne voir aucune réclamation, mais bien une demande d'explications.

» Il leur revient que du lard, du saindoux et des féculents sont arrivés à destination du comité de ravitaillement et que toutes ces denrées sont destinées exclusivement aux dîners économiques. N'est-ce pas là une mesure arbitraire ?

» Certes, les personnes qui participent aux dîners

économiques sont dignes d'intérêt, mais elles ne constituent pas la grande majorité des habitants de Huy; dès lors, les personnes plus nombreuses qui, pour des raisons diverses, et qui ne doivent pas entrer en ligne de compte, n'y vont pas, sont lésées et n'ont pas droit aux rations de lard, saindoux et autres.

» Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, d'avoir deux poids et deux mesures, mais il est bon de rappeler la vieille maxime : « Tous les Belges sont égaux devant la loi » ce qui veut dire : Tous les Belges sont égaux devant les répartitions des vivres.

» Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien examiner cette question et que vous vous ferez un plaisir de lui donner la suite qu'elle réclame, et ce, par la voie de la publicité. Nous aurons alors à examiner si vos raisons sont plausibles et admissibles. »

Depuis quelque temps on s'est plaint de la mauvaise qualité de la farine, qui présente une odeur assez forte. Ce n'est pas une avarie, mais une imprégnation, donc cette farine n'est pas nuisible à la santé !!

Au ravitaillement, on peut se procurer un peu de beurre, pommes de terre et légumes à des prix raisonnables.

Le sel fait défaut et atteint les prix forts.

Les Allemands, manquant de cuir, volent les carnassières de cuir aux enfants allant à l'école. Les gosses, prévenus, ont caché soigneusement leurs mallettes de cuir et les ont remplacées par de la toile cirée.

Août 1917 La fréquentation abusive du cinéma par les personnes secourues a provoqué, de la part des comités de secours, le texte de l'affiche suivante, qui a été placardée dans les locaux de distribution et en ville :

» Il est pénible de constater combien de secourus, malgré nos remontrances, fréquentent encore le cinéma.

» Il n'est pas digne pour des gens de cœur, par les temps où nous vivons, d'employer ainsi les secours distribués pour une tout autre destination. Le rouge de la honte devrait monter au front de ceux qui présentent ainsi aux guichets des cinémas, l'argent qui leur a été remis par le Comité de secours pour les aider à endurer les souffrances que nous traversons. A ceux-là nous faisons un dernier appel à leurs sentiments d'honnêteté et de loyauté. Nous ne doutons pas qu'il sera entendu avant que nous soyons obligés de prendre des mesures de rigueur qui s'imposeraient, s'il en était autrement. »

Les Allemands établissent un impôt annuel sur la fortune mobilière à charge de toute personne physique qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, a la qualité d'habitant du royaume ou séjourne dans le pays depuis un an.

Les journaux censurés mentionnent journellement les noms des gens belges tués ou blessés par les attaques aériennes effectuées par les alliés !!!

Toutes les étoffes et vêtements confectionnés et autres produits textiles doivent être déclarés aux Allemands. L'amende infligée aux récalcitrants sera

de deux ans de prison et de cinquante mille marks d'amende.

A la suite d'un arrêté pris par le comité national donnant droit à une ration supplémentaire aux ouvriers, un mouvement de protestation s'est formé et la lettre suivante a été adressée au comité national de secours et d'alimentation :

» Une fois de plus, votre comité vient de prendre au sujet de la ration supplémentaire de pain, un arrêté qui lèse la classe des employés et petits bourgeois ; une fois de plus, vous frappez cette partie de la population pour laquelle, depuis que votre comité fonctionne, il n'y a eu que mesures d'ostracisme et de rigueur. Il nous semble pourtant, Messieurs, que nous avons, autant que quiconque, droit à la vie, et vos instructions successives paraissent vouloir nous la refuser. Serait-ce parce que nous avons toujours souffert en silence, acceptant bénévolement et sans nous plaindre notre rôle de sacrifiés ? Serait-ce parce que manquant d'organisation, on n'a jamais consenti à compter avec nous ? Mais la souffrance réveille les énergies et nous sommes à présent décidés à lutter pour obtenir tous nos droits. Croyez-vous donc, Messieurs, que parce qu'étant employés, nous ne devons pas manger ? Vous nous refusez la ration supplémentaire de pain, mais par quoi la remplaçons-nous, les denrées étant introuvables ou hors prix ? Devons-nous, par votre faute, donner une excuse au commerce honteux de la fraude et payer au décuple la farine que, pour nous vendre, on aura frustrée à votre comité ? Vous serez ainsi responsables de cet état de choses, puisque, sans clients,

les trafiquants n'auraient pas de raison d'être.

» Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir revenir sur votre décision et de considérer égaux devant la faim tous les Belges qui, aux termes de la Constitution, doivent l'être devant la loi. Si vous nous refusez satisfaction, nous nous verrions forcés de commencer une campagne auprès de nos collègues, membres ou employés des différents comités, afin de protester contre tout ce qui paraît devenir un véritable parti pris envers la grande famille des besogneux. Nous espérons que nous ne serons pas obligés d'en venir à cette extrémité ».

Les cyclistes n'ayant plus de bandages en caoutchouc, roulent avec des bandages en cordes, en bois ou en fer. On les entend venir de loin.

Septembre 1917. Le Bourgmestre informe la population que la circulation en ville est interdite de minuit à cinq heures du matin. Les restaurants, cafés, cinémas etc. doivent être fermés à onze heures.

Une affiche allemande annonce que tout propriétaire de charrettes ou véhicules pouvant servir au transport de troncs d'arbres est obligé de déclarer le nombre des charrettes ou véhicules et le lieu où ils se trouvent.

Pour suppléer à la rareté et quelquefois à l'absence totale de la levure ordinaire, les magasins de ravitaillement mettent en vente un produit américain appelé « Levure sèche ».

L'association des cafetiers, hôteliers et restaurateurs fait parvenir au comité de la ligue des consommateurs une grande quantité de sucre, provenant des rations

supplémentaires qui leur sont accordées. Cette association s'est engagée à faire ces versements chaque mois.

Les Allemands fixent le prix des pommes de terre prises chez le cultivateur à vingt francs les cent kilos. Mais à ce prix on n'en trouve nulle part et pour en avoir, on doit payer cinquante à soixante-cinq francs les cent kilos.

Octobre 1917. Est saisi le tabac cultivé dans le territoire du Gouvernement général pendant l'exercice de la récolte de 1917. La saisie s'étend à tout le tabac indigène et non travaillé des récoltes antérieures qui se trouve encore dans le territoire.

Il est interdit de consommer, d'acheter ou de vendre le tabac saisi.

Par suite de la hausse des chaussures en cuir, plusieurs personnes se promènent avec des semelles en bois.

Par suite du manque des produits servant à l'alimentation des enfants, la crèche avait dû être fermée. Elle vient de réouvrir ses portes.

Tous les chiens ayant quarante centimètres de hauteur sont saisis. Les bourgmestres doivent remettre avant le 3 novembre prochain aux commandatures locales, les listes des chiens soumis à la saisie. Pénalité: cinq ans de prison ou plus et deux mille marks d'amende.

Les chiens doivent être présentés aux jours qui seront portés à la connaissance des intéressés dans les diverses communes et aux endroits qui seront indiqués à cette fin ; ils seront examinés par une

commission spéciale qui, le cas échéant, les réquisitionnera aux prix qu'elle fixera elle-même à cette occasion.

Les chaussures doivent être déclarées lorsqu'il y a plus de cinq paires d'une même qualité de cuir ou autres tissus.

Les réfugiés français nous arrivent par milliers ; beaucoup sont logés dans les communes environnant Huy. Le spectacle est triste. Les malades et les plus âgés sont transportés en charrettes. Les habitants de la ville les ravitaillent. Les réfugiés se plaignent beaucoup de la brutalité des Allemands.

Les œufs coûtent dix-huit francs cinquante les vingt-six. Le fromage cinq francs cinquante le kilo. A la campagne, on peut se procurer du beurre à trente francs le kilo.

Les marchés de Huy sont assez bien fournis en légumes et fruits.

Le conseil communal nomme quatre agents auxiliaires, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la guerre, en remplaçant quatre agents atteints par la limite d'âge.

Novembre 1917. La laiterie d'arrondissement reçoit septante vaches pleines provenant de l'œuvre de la Boucherie économique.

Un arrêté allemand (ou plutôt une réclame commerciale), nous engage à ne pas nous procurer des clenches de portes, espagnolettes, à des prix usuraire chez les marchands. Les Allemands livreront eux-mêmes ces objets à des prix raisonnables !!!

Deux gros convois de réfugiés français sont partis

vers la Suisse ; d'autres convois d'évacués ont été ravitaillés à leur passage à Huy. Ils ont été hospitalisés dans les locaux de l'école normale, où ils ont reçu de la soupe et du pain.

Celui qui est obligé de faire un voyage en ville pendant la soirée est forcé de se servir d'allumettes pour retrouver sa maison : les Allemands défendent de faire de la lumière ; toutes les fenêtres doivent être voilées avec du papier gris ; les Allemands craignent les avions des alliés.

Beaucoup de jeunes gens français viennent chez moi et me disent que les Allemands ne veulent pas les laisser aller en France à cause de leur âge ; j'étais parvenu après quelques démarches à gagner à ma cause des sous-officiers. Je leur versais quelques marks et eux s'assuraient le concours des convoyeurs des trains de réfugiés français en destination de la Suisse.

Il est à noter que les Allemands n'acceptaient pas pour le rapatriement les hommes de seize à cinquante cinq ans, qui auraient d'autant plus désiré retourner en France non occupée, qu'ils auraient pu ainsi entrer à l'armée.

J'accompagnais les réfugiés au train à Huy, à Amay, à Modave et à Statte.

Deux jeunes hutois, Adolphe Schœnmackers, fils de M. l'architecte Schœnmackers, rue du Marché, et Guillaume Derriks, fils de Monsieur le juge des enfants Derriks, actuellement Président du tribunal, rue Portelette, décidèrent d'accord en cela avec leurs parents, de ne pas attendre que les dix-sept ans

fussent sonnés pour tenter de passer la frontière et rejoindre l'armée belge. C'était chose bien décidée, dans ces familles, que les enfants ne signeraient pas au contrôle allemand. En novembre 1917, ils furent amenés à s'aboucher avec une organisation de Bruxelles, mais le projet avorta, des traîtres ayant livré aux Allemands le secret de ce comité et en ayant fait arrêter les dirigeants.

Ils furent ensuite mis en rapport avec une dame de Liège qui s'occupait également de faire passer la frontière aux jeunes gens. Le passage devait se faire par le nord de la province d'Anvers; rendez-vous fut pris à Anvers. Le 5 juin 1918, les deux jeunes hutois accompagnés de trois autres jeunes gens et d'une dame rencontrèrent place de Meir à Anvers les deux individus qui étaient soi-disant les passeurs de l'organisation. Tout ce monde s'embarqua vers quatre heures du soir en tram pour Brasschaet et de là suivit à pied la route de Wuestwezel (village) situé à la frontière hollandaise où l'on arriva vers minuit.

Les guides étaient des traîtres. Ils conduisirent le groupe à un poste allemand, en mains de la police secrète. Schœnmackers, Derriks et leurs compagnons furent internés directement à la prison cellulaire d'Anvers. Ils y restèrent jusqu'au mois de septembre 1918. A cette époque, ils furent transférés en Allemagne au camp de Celleschloss (Hanovre).

Ils en revinrent après l'armistice fin novembre 1918.

Leurs pères, MM. Louis Schœnmackers et Joseph Derriks, furent l'un et l'autre arrêtés également pour avoir favorisé la tentative de passage de leurs fils.

Ils furent détenus tous deux à la prison d'Anvers pendant trois mois et condamnés chacun à trois mille marks d'amende.

Décembre 1917. Le service des travaux publics de la ville porte à la connaissance de la population qu'il lui est désormais impossible de faire procéder au lavage des rues, étant dépourvu de joints et raccords en caoutchouc pour la tuyauterie et ne pouvant plus s'en procurer.

Le comité de ravitaillement informe la population qu'exceptionnellement cette semaine, et à la suite de circonstances spéciales, il ne sera pas délivré de farine. Chaque ménage devra acheter la ration de pain à laquelle il a droit chez les boulangers.

Les journaux censurés ne paraissent plus que sur une simple feuille à cause de la crise du papier.

Les graines de tous genres ont subi une forte hausse. Un kilo de graines de carotte se vend deux cent cinquante francs. Un kilo d'oignons, trois cents francs. Un kilo de poireaux, cinq cents francs. Un kilo de céleris, mille francs. Un kilo de betteraves fourragères cinquante francs.

Le bourgmestre a fait afficher un avis engageant les habitants, le soir, par suite de l'insuffisance de l'éclairage des rues et des véhicules, à circuler sur les trottoirs et à tenir toujours leur droite.

Dans la Meuse, les Allemands font sauter à la dynamite les derniers vestiges de l'ancien pont de fer détruit en Août 1914. De nombreux riverains profitent de l'occasion et sillonnent la Meuse en barquette pour en retirer les poissons tués par les explosions.

Les tissus, objets de bonneterie et de rubanerie, sont saisis.

Le linge de lit, de table et de ménage doit être déclaré aux Allemands.

Un millier de réfugiés français nous arrivent.

L'hiver est très dur ; de fortes gelées et beaucoup de neige ; ce n'est pas pour adoucir la vie sous l'occupation.

Les œufs se payent 26 frs les 26, le beurre 40 frs le kil., le lard 45 frs, les pommes de terre 6 frs, la viande 30 frs, le miel 12 frs 50, le poisson de Meuse 10 frs, le pétrole 25 frs le litre. Le pain se paye 11 frs le kilo.

J'ai eu quelque peine à faire passer en Suisse la femme d'un officier français qui m'avait demandé de lui faire rejoindre son mari en France. En effet, arrivé à la gare d'Amay, pour prendre le train, il se trouvait justement au contrôle un sous-officier du Meldeamt de Huy où cette dame avait à se présenter tous les mois. Le sous-officier me dit : « Cette dame ne peut pas quitter la Belgique ; elle est domiciliée à Huy et inscrite comme étrangère au Meldeamt ». Je saisis mon type par le bras et je lui offre une grande goutte, puis deux et, après une heure, je lui dis : « Vous n'avez qu'à prendre votre crayon et faire une barre sur le nom de Madame et personne ne la demandera jamais ». Ensuite je fais marché avec lui, pour laisser passer la dame. Je lui donne vingt marks et il ferme les yeux. Vers la soirée, je suis appelé ainsi que la dame auprès du lieutenant pour recevoir le billet pour la Suisse. Je refuse le mien, en disant au lieutenant que je ne partais pas, que j'accompagnais seulement la dame jusque Amay, pour qu'on prenne

soin de son bagage, où se trouvait du linge fin... (que les Allemands ne devaient pas voir, c'étaient des documents secrets). Le lieutenant me conseille de m'arranger avec les soldats pour qu'ils ne déjetent pas trop le linge de cette dame, mais je fourre à chaque soldat cinq marks et les deux malles sont portées précieusement dans le wagon sans passer par la visite. Et trois jours après, j'étais informé que la dame était arrivée en Suisse.

Je remettais à chaque personne qui partait par mon intervention un petit carré de carton sur lequel, aussitôt arrivée en Suisse, elle devait mettre un signe convenu entre nous, et le remettre au convoyeur du train, qui me le rapportait trois jours après. Dès que le signe se trouvait sur le carton, j'étais assuré que la personne était arrivée en Suisse et je pouvais remettre le prix convenu pour le transport. Jamais aucune personne partie avec mon concours n'a été inquiétée en cours de route et pour cause, le prix du voyage se payait seulement après l'arrivée en Suisse et au moyen du petit carton et du signe convenu, j'étais fixé sur l'arrivée des partants.

Les Allemands accordaient jusque maintenant aux confiseurs, deux sacs de sucre cristallisé par mois, pour être travaillé dans leur atelier. Comme président de la Société des confiseurs, je recevais tous les mois tous les sacs de sucre à mon adresse pour faire le partage avec les autres confiseurs. Il nous arrivait donc chaque fois un wagon, que nous faisons transporter par camion dans mon magasin de confections, où il n'y avait plus de marchandises. C'est là que le partage se faisait.

XXVIII.

**La délivrance approche !**

Janvier 1918.

Aucune personne ne sera admise à l'hôpital sans être munie d'un certificat du bureau du rationnement déclarant qu'elle ne sera pas ravitaillée chez elle pendant son séjour à l'hôpital.

Le public est informé que les bons des villes françaises ne sont acceptés en aucun cas dans les magasins communaux, sauf ceux présentés par les évacués français.

La Meuse était gelée en plusieurs endroits et, à la suite de l'abondance de neige, la ville est de nouveau inondée.

Le beurre manque totalement ; les œufs sont rares et chers. Beaucoup de gens ont faim.

Un arrêté allemand annonce la nomination des fonctionnaires aux ministères wallons en vue de la séparation administrative entre les provinces wallonnes et flamandes.

Les chevaux sont presque tous réquisitionnés. La plupart des attelages que l'on rencontre sont traînés par des bœufs et des vaches.

Février 1918. Un arrêté allemand prescrit de procéder à un recensement des chevaux et du bétail.

Le prix des dîners économiques est augmenté.

Tous les arbres non abattus des forêts, ainsi que ceux qui se trouvent isolés ou font partie de parcs, jardins d'agrément ou plantations analogues sont saisis.

*Une Conférence sur la Guerre et la Paix !*

En 1917 commençait à se développer en Belgique, la campagne activiste et défaitiste qui, inspirée par les Allemands et faite avec la complicité de mauvais belges, avait pour but de semer la division et le découragement au sein de la population.

Ayant perdu tout espoir de l'emporter par les armes, sentant que la situation allait devenir désespérée pour eux si la guerre se prolongeait encore quelques mois, les Allemands voulaient par cette campagne préparer le terrain à la nouvelle offensive de paix qu'ils se proposaient de faire dès qu'ils auraient remporté un succès un peu marquant sur le front Ouest. Ils espéraient obtenir ainsi une paix de compromis à la faveur de la démoralisation que la longue durée de la guerre et la réussite de leurs attaques répétées devaient produire, pensaient-ils, chez les peuples alliés.

Il est de fait qu'à ce moment une certaine lassitude commençait à se faire jour chez certains éneuvés, découragés de voir la guerre s'éterniser, les mois succédant aux mois, les années s'écoulant dans les pires viscissitudes sans qu'un changement favorable vint transformer en réalité les espoirs qu'on avait

fondés. Cette lassitude, exploitée habilement, pouvait provoquer un mouvement d'opinion irrésistible de nature à augmenter les embarras des Alliés et les amener à composer avec l'ennemi. Au début de 1918, cette propagande funeste battait son plein et répandait sur le pays son souffle empoisonné, aussi nuisible moralement pour la population que l'étaient physiquement pour nos soldats les gaz délétères que les Allemands, lançaient vers leurs tranchées. Son action s'essaya dans notre région où la population faisait montre d'un patriotisme éprouvé et opposait aux tracasseries allemandes une résignation goguenarde.

Vers la fin de janvier 1918, on pouvait voir sur les murs de la ville et des environs une affiche annonçant pour le dimanche 10 février à onze heures dans la salle du Cinéma Winter une conférence publique par un sieur Ruscart sur « la Guerre et la Paix ». L'annonce de cette conférence avait rendu perplexe une grande partie de la population ; elle avait provoqué une certaine hostilité, qui se manifesta par la lacération des affiches et par l'apposition sur celles-ci d'allusions injurieuses à l'adresse du conférencier. En effet, ce Monsieur, absolument inconnu dans la région, ne pouvait être qu'un traître à la solde des Allemands et agissant de concert avec eux pour développer des théories défaitistes allant à l'encontre des intérêts de la patrie. Sans doute, chez nos concitoyens dont les longues années de guerre et les déceptions éprouvées n'avaient pas affaibli le patriotisme ni fait perdre la foi en la victoire finale, les tentatives défaitistes étaient vouées à un échec

certain. Encore ces théories malsaines pouvaient-elles faire beaucoup de mal, rencontrer çà et là un terrain propice, trouver un certain écho auprès de ceux qui aspiraient à voir prendre fin cette guerre interminable et qui, pour mettre un terme à leurs épreuves, n'étaient pas loin d'admettre qu'on fit quelques concessions à l'ennemi.

Toujours est-il qu'il était profondément vexant pour les bons patriotes de voir, sans rien pouvoir faire pour les en empêcher, des Belges se livrer pendant cette période critique à de pareilles manœuvres au profit de l'ennemi. Quel parti y avait-il lieu de prendre en l'occurrence ? D'aucuns estimaient qu'il ne fallait rien faire pour ne pas grossir cette affaire et éviter des misères avec les Allemands. D'autres s'étaient promis de manifester leur réprobation et de faire du chahut à la conférence.

Au jour indiqué, le conférencier s'amène. La salle du Winter se remplit ; la rue est en rumeur, les passants s'arrêtent, un groupe de jeunes gens stationnent à l'entrée et munis de sifflets font un bruit assourdissant. A l'intérieur de la salle, le calme règne pendant une bonne partie de la conférence. Mais à un moment donné, l'orateur sort une phrase particulièrement injurieuse, en cette circonstance, pour les bons patriotes. Des protestations éclatantes s'élèvent, des colloques animés se produisent ; partisans et adversaires de l'orateur sont près d'en venir aux mains. M<sup>r</sup> Goujon, commissaire d'arrondissement, qui était entré dans la salle quelques instants auparavant, intervint pour rappeler l'assemblée au calme en annonçant qu'il prendrait la parole après Ruscart.

Monsieur Goujon dit que le moment est mal choisi à cette heure critique où tous les Belges devraient être unis dans les mêmes aspirations, dans le même désir en la victoire qui leur apportera la libération de la patrie, de se livrer à une propagande en faveur du pacifisme.

Oui, dit-il, tous nous voulons la Paix ! Mais nous ne voulons pas d'une paix quelconque ; il faut que le tort qui nous a été fait soit réparé, que notre pays retrouve son indépendance. M<sup>r</sup> Goujon termine en faisant un appel à l'union de tous les Belges.

D'autres orateurs ont encore pris la parole.

Après la conférence, la salle s'évacue, un rassemblement se forme devant l'établissement et les landsturm requis en toute hâte ne parviennent pas à le disperser. Et sous la protection des baïonnettes allemandes, le conférencier a repris le chemin de la gare suivi par la foule énervée et malgré « les vieux paletots » il y eut échange de horions.

En tout cas, Ruscart n'est plus revenu à Huy pour donner des conférences et la campagne commencée pour la paix allemande a avorté. M<sup>r</sup> Goujon a dû comparaître devant le Kreischef. Celui-ci qui avait le sens de l'opportunité et était mécontent qu'on eut organisé cette réunion sans lui demander son avis, eut le bon esprit de ne donner aucune suite à cette affaire.

L'organisation de cette conférence avait été faite par les soins de l'administration civile.

\* \* \*

Les confiseurs ne peuvent plus obtenir du sucre à travailler. Considérés par les Allemands comme

n'ayant plus de matériel de cuivre, ils ne sont d'ailleurs plus autorisés à travailler. Les Allemands ont choisi trois confiseurs en Belgique, qui, seuls, sont autorisés à fabriquer pour tout le pays, et au lieu de recevoir chaque mois deux sacs de sucre, les confiseurs reçoivent chacun deux cents kilos de bonbons ; comme nous sommes en ville sept confiseurs, nous recevons mille quatre cent kilos quelquefois deux mille kilos de bonbons, et par suite de la difficulté des transports parfois les provisions arrivaient pour deux mois, soit donc quatre mille kilos dont le partage s'effectuait toujours dans mon magasin de confections.

C'est à la suite de ces revirements dans le travail de la confiserie que je suis nommé inspecteur des prix. Voici ma nomination :

« Union des patrons confiseurs, section de Liège : Conformément aux instructions de la Zuckerverteilungsstelle in Belgien à Bruxelles, (centrales des sucres) en date du 4 Décembre 1917, M. Jean Schaefer, rue Mounie à Huy, a été nommé par l'assemblée générale de l'Union des Patrons confiseurs, section de Liège, du 12 février 1918 en qualité d'inspecteur, avec la mission de vérifier les prix de vente des articles de confiserie chez tous les débiteurs de ces articles. En vertu des instructions ci-dessus, il est autorisé à s'assurer, par tous moyens de contrôle, chez n'importe quel négociant, de l'observation des prix établis pour le commerce de la confiserie par l'autorité occupante.

Suivent les signatures :

Le Président,	Le Secrétaire,	Le Trésorier,
FRAIKIN.	ACKERMAN.	LEJEUNE.

Mars 1918. Le comité national impose aux enfants fréquentant les écoles, l'obligation formelle de consommer la miche à l'école. Les comités locaux ont reçu des instructions sévères à ce sujet et aucune exception ne peut-être admise à la règle établie.

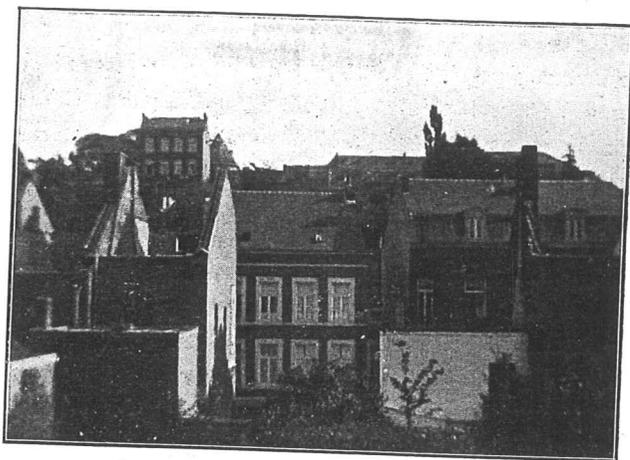
Un avis allemand : Par dérogation aux dispositions concernant les passeports, un passeport est nécessaire pour se rendre de l'arrondissement de Verviers dans le restant du territoire du Gouvernement général, et vice versa. (La présence de l'Empereur d'Allemagne à Spa nécessitait ces mesures) !

Le tribunal de Huy suspend ses audiences et ses travaux à la suite d'un désaccord avec les Allemands.

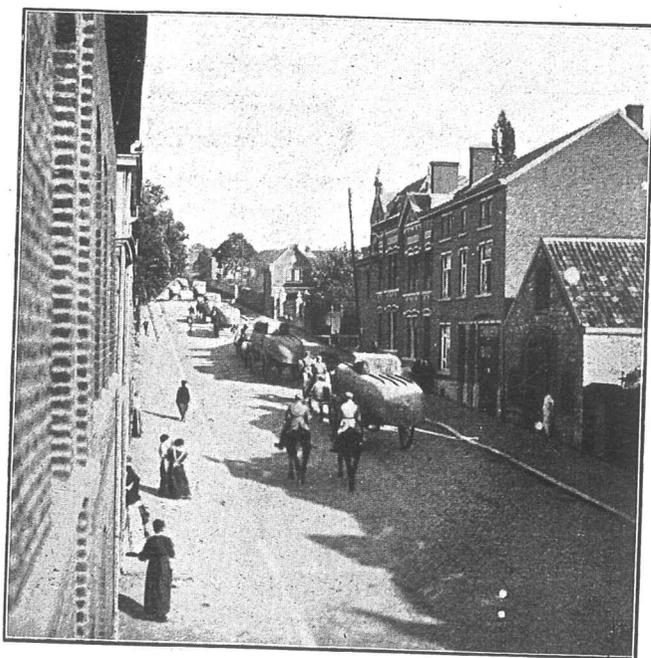
Le 19 février 1918, nous apprenons la démission provisoire de nos magistrats. Le tribunal et le parquet réunis en assemblée générale avaient décidé de cesser leurs fonctions et de suspendre leurs travaux ; cette décision fut notifiée, séance tenante, à l'occupant. On se rappelle l'incident qui provoqua cette grave détermination. Les menées des activistes à la solde de l'ennemi tendant à la séparation complète de la Flandre et de la Wallonie, menaçaient nos institutions et jetaient le trouble dans le pays. La cour d'appel de Bruxelles en vertu d'anciens décrets, enjoignit au Parquet de poursuivre ces fauteurs de trouble. Borms et d'autres activistes furent arrêtés.

L'autorité allemande, usant d'un coup de force fit relâcher ses bons amis, s'empara du dossier et procéda à l'arrestation de plusieurs conseillers de la cour qu'elle déporta en Allemagne.

La Magistrature belge tout entière se solidarisa,



Groupe de maisons incendiées rue des Jardins



En novembre 1918 : Nach Berlin !

protesta énergiquement contre cette atteinte violente à ses droits et prérogatives et dans un geste magnifique d'indépendance et de fierté, jeta sa démission provisoire à la face du Teuton. Nous étions sans magistrats.

La ration de pain est réduite à deux cent cinquante grammes par jour et par habitant.

L'œuvre du sou du Passe-Temps au profit de l'œuvre du Secours Discret est instituée et placée sous la garantie de l'administration communale.

Sur l'ordre du commissaire civil, ses contrôleurs ont saisi leur marchandise à la plupart des marchands d'œufs qui ne purent procurer les pièces attestant qu'ils étaient déjà patentés avant le mois d'août 1914.

Les Allemands attirent à nouveau l'attention du public sur l'inobservance de l'arrêté prescrivant le voilage des lumières. Il a été constaté que les fenêtres de nombreuses habitations n'étaient pas du tout ou étaient insuffisamment protégées et que la lumière des appartements était parfaitement visible de l'extérieur. Pour une dernière fois, on rappelle les habitants aux prescriptions édictées en cette matière. Seront donc punis avec sévérité tous ceux qui, à dater de ce jour, contreviendront aux dispositions. Les habitants sont donc tenus de voiler les fenêtres de façon à ce que le moindre rayon lumineux ne soit visible de l'extérieur.

Avril 1918. Les opérations militaires restent à peu de chose près. les mêmes qu'il y a trois ans, c'est-à-dire, on n'avance ni d'un côté ni de l'autre, mais

à la chambre allemande, les députés socialistes proclament depuis un an, que celui qui croit à une victoire allemande peut être considéré comme fou : ils disent également que l'armée allemande n'a plus d'hommes capables pour continuer la guerre ; qu'il se trouvait dans l'armée quarante pour cent de syphilitiques et que le restant était composé de vieillards et d'enfants. Malgré la démoralisation des journaux censurés, j'avais pleine confiance pour l'avenir et j'avais raison.

Des pièces de cinquante centimes en zinc sont mises en circulation.

Le comité de secours et de ravitaillement se charge du ressemelage des chaussures.

Toutes les chicorées sont saisies.

Beaucoup de gens prétendent que le beurre sert à fabriquer le savon ; c'est à cette cause que l'on doit la rareté de ce produit.

Un arrêté allemand concernant la continuation de l'exercice de la justice répressive belge : Eu égard à l'inaction de la justice belge, les Allemands obligent les bourgmestres et commissaires de police à continuer leurs services comme par le passé.

Un coup de main anglais contre la côte belge transforme les pessimistes en optimistes ; la nouvelle est accueillie à Huy avec une grande joie et colportée de bouche à bouche avec frénésie. Tout le monde avait hâte de sortir des griffes boches, et ces nouvelles remettaient le moral pour quelque temps.

Le 30 avril 1918, alors que M. le professeur Mathieu de l'Ecole normale remplaçait le Directeur absent,

un soit-disant inspecteur de dessin nommé par le ministère de Namur, le sieur Bataille, se présenta à l'Ecole normale de Huy dans le but d'inspecter sa branche. Il ne s'attendait pas à la réception qui lui fut faite.

La voici, telle que me l'a contée M. Debonnier, alors élève à l'Ecole normale, aujourd'hui professeur à Huy : « Notre très estimé faisant-fonctions de directeur apprenant l'entrée de cet intrus à son établissement, licencia toutes les classes. De son regard désappointé, le fonctionnaire sans patrie suivit notre défilé dans les corridors de l'école. Dans la rue, des élèves de l'athénée stationnaient. L'inspecteur sortit à son tour et remonta l'Avenue Chapelle tandis que tous ensemble nous le huions. Il redescendit par la rue Vankeerberghen et nous le suivîmes dans la rue des Rôtisseurs, lui criant dans l'oreille : « Hou ! hou ! Traître ! Vendu ! A mort ! A mort ! » Il ne se sentait probablement pas à l'aise, car il se dirigea vers la rue de Namur et entra au café Félicien. Cinq étudiants de l'Athénée et de l'Ecole normale l'y suivirent. Feignant l'étonnement sur ce qui lui arrivait, il questionna les jeunes gens ; ils lui répondirent par des haussements d'épaule, des sourires ironiques et des réflexions mordantes. Notre inspecteur ne se fit pas prier et sortit ; nous le suivîmes encore. Il arrêta un officier allemand, le commandant de Seilles, en promenade à Huy, lequel nous fit signe de décamper. Certains s'apprêtaient à reculer. Je leur dis : « Allons donc, tas de couards » Nous suivons les deux camarades en faisant un chambard de tous les diables. Au moment où j'articule un formidable

houhou ! je me sens empoigné vigoureusement à l'épaule. Je me retourne et j'aperçois deux soldats allemands qui me demandent : « Que faites vous ? — Je ne fais rien. — Vous sifflez ? — Marchez votre chemin. » J'avance rue Mounie quand j'entends courir derrière moi un de mes deux allemands qui me prie de le suivre. Je le suis ainsi que le commandant de Seilles et notre inspecteur. L'officier me confisque ma carte d'identité, me dit de rentrer chez moi et d'attendre de ses nouvelles.

Vers cinq heures, deux allemands, baïonnette au canon, se présentent à ma maison et m'emmènent à la Kommandanture où j'ai à subir en présence de l'inspecteur emboché un interrogatoire très serré. M<sup>r</sup> Mathieu et M<sup>r</sup> Lecloux, préfet d'Athénée, ont été également tous deux arrêtés. Emprisonnés, ils furent relâchés après un jour et demi. Quelques jours après, quatorze normalistes se dénoncèrent comme ayant pris part à la manifestation et vinrent me rejoindre à la gendarmerie pendant quatorze jours.

Mai 1918. L'administration communale porte à la connaissance de la population qu'à partir de ce jour il ne sera plus délivré de certificats permettant d'obtenir du Meldeamt un permis de voyage qu'aux personnes suivantes :

1. Aux commerçants patentés qui pourront prouver l'utilité de leur voyage en dehors des limites de l'arrondissement et seulement pour les besoins de leur commerce de denrées dont la vente est autorisée.
2. Aux employés et aux ouvriers travaillant en

déhors de l'arrondissement et munis d'un certificat de leur patron ou d'un contrat de travail.

3. Aux représentants et voyageurs de commerce qui exerçaient leur profession avant le 1<sup>er</sup> Août 1914 et à ceux dûment autorisés par le commissaire civil en vertu de l'arrêté du 10 juin 1917.

4. Aux personnes qui, pour des raisons de famille ou autres motifs plausibles, prouvent que leur présence en dehors de l'arrondissement est absolument nécessaire.

Il est inutile de se présenter si on ne se trouve pas dans une des catégories ci-dessus.

On annonce l'institution de tribunaux allemands en matière répressive.

Juin 1918. C'est au mois de juin 1918 que j'ai fait passer les derniers réfugiés pour la France, et parmi ceux-ci se trouvaient trois hutois qui sont passés également par la Suisse, grâce à mon intervention, pour se rendre en France.

Un arrêté allemand défend aux hôteliers, restaurateurs, etc., de se servir de linge de table.

Un accord est intervenu entre le gouvernement belge et le gouvernement allemand relatif à la libération réciproque des prisonniers civils.

Pour arrêter la mendicité toujours croissante et pour assurer la bonne conservation de la récolte, il est ordonné jusqu'à nouvel avis :

« Toute circulation de la population en dehors de la banlieue d'une localité est interdite de dix heures et demie du soir jusque quatre heures du matin ».

On peut se procurer un peu de tout au ravitaillement : beurre, saindoux, lard, chicorée, etc., et même des harengs.

Juillet 1918. Le comité de ravitaillement rappelle au public qu'il est interdit aux boulangers de délivrer du pain sans bon.

On signale en ville l'arrivée « non désirée » de la grippe espagnole. Le corps de police est attaqué le premier, puis de nombreux habitants sont atteints de ce mal, genre peste.

Les Allemands saisissent les appareils d'éclairage et les autres objets en cuivre, nickel, laiton, bronze se trouvant dans les ménages, ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, et les habitants sont forcés de les livrer tout de suite.

Tout tenancier d'hôtel ou de maison de logement, hébergeant la nuit, une personne civile devra dans les vingt-quatre heures après l'arrivée de cette personne transmettre une déclaration par écrit à la commandanture.

En 1916, il restait en circulation un seul train de Huy à Liège et de Liège à Huy. Il fallait huit heures en tram pour faire le trajet de Ans (Liège) à Statte par Oreya-Waremme. Maintenant les Allemands suppriment complètement les vicinaux et arrachent les rails pour faire de la mitraille.

La poste fonctionne régulièrement, mais les lettres doivent rester ouvertes.

Août 1918. De nombreuses personnes me demandent encore de les faire passer en France. Je trouve qu'il ne vaut plus la peine, la guerre est à sa fin.

La commission de concentration du lait établie par l'administration communale se réunit avec les propriétaires de vaches pour fixer le prix du lait. Chaque producteur doit fournir quarante-cinq litres de lait par semaine et par vache au prix de nonante centimes le litre.

De nombreux soldats allemands désertent. J'en ai vu vingt en une fois partir le soir de Huy pour aller en Hollande. J'étais au courant de ces désertions ; les soldats s'adressaient souvent à moi pour être renseignés de quelle façon ils pouvaient se rendre plus facilement en Hollande. La commandanture interdisait à tout civil d'acheter des objets d'habillement et d'équipement militaire. Les personnes chez qui on trouvera de tels objets seront rendues responsables. Les objets oubliés ou perdus par des soldats dans les quartiers, hôtels ou autres endroits, doivent être signalés aussitôt au poste le plus proche. « Le vrai but de cette affiche était d'empêcher la population de vendre aux soldats allemands, des effets civils dont ceux-ci se servaient pour désertir ».

Un après-midi, je vois arriver un vieillard, paraissant âgé de septante-cinq ans ; il venait de Grand-Hallet, il avait fait six lieues à pied. C'était en 1916 : Monsieur Schaefer, me dit-il, j'ai entendu parler de vous, il paraît que vous faites beaucoup de bien aux gens, en parlant pour eux aux Allemands. Sur ma réponse affirmative, il me dit : « Voici ce qui m'amène. Je suis veuf depuis quelque temps et père d'un jeune homme qui a dix-huit ans ; il s'est laissé entraîner par des amis pour passer en Angleterre et se mettre à la disposition de l'armée belge. Je le

croyais bien arrivé chez les Alliés, quand je reçus une lettre de lui qui m'a fort étonné, dans laquelle il me dit qu'il a été fait prisonnier à la frontière et qu'il se trouve en Allemagne. Ne pourriez-vous pas intervenir auprès des autorités allemandes pour faire revenir mon fils de captivité ? Vous me feriez un grand plaisir ; vous me sauveriez la vie, car depuis que je sais que mon fils est en Allemagne, je ne fais plus de bien, je ne dors plus ; j'ai confié mon chagrin à des amis, et l'un de ceux-ci qui vous connaît particulièrement bien, ayant servi avec vous au 11<sup>e</sup> régiment de ligne à Liège, m'a dit de venir vous trouver de sa part, que vous m'aideriez à faire revenir mon fils. » J'acceptai de m'employer aussitôt que possible, mais ne le connaissant pas, j'exigeai un certificat du bourgmestre de sa commune, certifiant que son fils avait bien voulu passer la frontière et qu'il se trouvait réellement en Allemagne.

« Monsieur, me dit le vieillard, je marcherai nuit et jour pour que cela aille vite ! » Et le surlendemain, le pauvre homme m'apportait les pièces demandées. Dès le soir même je m'occupais de son fils, et quinze jours après, vers huit heures du soir, entra chez moi un beau gars qui venait me remercier. C'était le jeune homme de Grand-Hallet, rentré la veille. Allons, dis-je, cela n'en vaut pas la peine, je suis content d'avoir réussi ; je pourrais de cette façon encore essayer pour d'autres. Et effectivement, du village de Grand-Hallet, j'ai fait revenir successivement cinq jeunes gens qui se trouvaient en Allemagne comme prisonniers civils et j'ai pu en faire revenir également d'autres localités. Le dernier était de Mar-

chin, il se trouvait en Allemagne depuis quelques mois et avait écrit à sa mère qu'il mourait de faim : il avait voulu également partir pour s'engager et avait été arrêté juste au moment où il allait atteindre la frontière hollandaise.

Mais quand j'allai trouver l'officier, cela n'alla pas facilement. Je crois, déclara-t-il, que vous avez envie de faire revenir tous les Belges qui se trouvent en Allemagne ; c'en est trop ». Sur mes instances pressantes : « Eh bien, dit-il, je m'occuperai encore de celui-ci, mais tâchez de ne plus venir pour des rapatriements, car je me verrai forcé de vous les refuser ». Quelques jours après, j'avais le plaisir de recevoir la visite de la vieille femme et du jeune homme, retour de captivité.

Pendant les quatre années d'occupation, j'ai pu sauver beaucoup de citoyens qui étaient en défaut vis-à-vis des Allemands, soit pour leurs pigeons, soit pour avoir correspondu avec le front, soit pour « grossièretés » envers les Allemands, etc. Je n'ai pu sauver tous ceux qui étaient punis, mais j'ai eu le bonheur de réussir quelques fois.

Les Allemands nous défendaient de pêcher près des ponts et près des écluses ; il fallait rester éloigné de cent mètres de ces travaux d'art ; or, un jour, je me trouvais dans ma barquette en dessous des voûtes tout près du pont ; en face de moi, se trouvaient deux autres pêcheurs, Dewael et Bronze, et, sans qu'on pût se douter qu'on était surveillé, arriva un sous-officier en barquette ; il longeait le quai ; des gens sifflaient de l'autre côté de la Meuse ; nous levons les « guêtres » ; mes deux pêcheurs se sau-

vent par une des branches du Hoyoux et moi par l'autre, mais je restai toutefois en vue de façon à être aperçu du garde allemand ; de cette façon, s'il venait vers moi, les deux autres pêcheurs avaient le temps de se sauver par le Pont des Veaux.

Le sous-officier, dès qu'il me voit, arrive en ligne droite sur moi et me dit : « Vous pêchez près du pont ? » Je lui répons : « Et qu'est-ce que cela fait ? — C'est défendu. — C'est bien possible », et je me fis passer pour un Allemand. « Oh ! dans ce cas, c'est bon. Mais où sont les deux autres pêcheurs ? » me dit-il. — « J'étais seul, répondis-je. — Non, dit-il, vous étiez trois ». — Vous rêvez. — Non, non, j'en ai vu deux sur la même barquette et vous seul en face des deux autres — Impossible, dis-je, j'étais tout seul, d'ailleurs, vous n'en voyez pas d'autres ici ». Et le sous-officier s'en alla étonné de cette métamorphose.

Quelque temps après, c'était l'ouverture de la pêche dans le Hoyoux, sept pêcheurs se trouvèrent au Pont des Veaux. Arrive le garde allemand, il ne connaissait pas un mot de français et demandait les cartes d'identité des pêcheurs. Ceux-ci m'appellent et je m'explique avec le garde ; il me dit que les ordres étaient formels ; on ne pouvait pas pêcher près des ouvrages d'art. Je lui demande si les cabinets d'aisance étaient des objets d'art en Allemagne ! « Eh bien, dis-je, voyez-vous ici autre chose ? » Il rit et s'en alla, et ne vint plus, ni seul ni avec des camarades... pour voir les ouvrages d'art du Hoyoux.

A l'entrée de l'île, les musiciens allemands don-

naient régulièrement deux concerts par semaine, le mercredi et le samedi. Les Hutois n'assistaient jamais à ces concerts.

L'épidémie de grippe prend le caractère de calamité publique.

Le Bourgmestre vient de faire afficher un arrêté dans lequel, après avoir constaté que le mal toujours croissant doit être combattu par tous les moyens possibles, prend les dispositions suivantes :

Art. I. Les spectacles de tous genres, cinémas, représentations théâtrales, conférences, etc., sont interdits.

Art. II. Il en est de même des cortèges funèbres ; seuls les parents des défunts peuvent assister aux enterrements.

Art. III. Les contrevenants aux dispositions qui précèdent seront punis des peines de police.

La réquisition des chevaux et des chiens donna souvent lieu à des spectacles écœurants ; les Allemands saisissaient parfois des animaux, que les propriétaires préféraient conserver, d'où des scènes fort tristes, quand les gens demandaient pour pouvoir conserver leur cheval ou leur chien, et que les Allemands les repoussaient brutalement. Un jour, une petite fille de Vaux-Borset vint me trouver et me dit en pleurant, que les Allemands lui avaient pris son chien ; elle l'avait amené à la caserne d'Alne et les Allemands l'ont saisi. La gamine pleurerait de si bon cœur, que je l'accompagnai à la caserne pour tâcher de lui faire rendre son chien ; en route, je lui demande, puisqu'elle tenait tant à sa

bête, pourquoi elle l'avait déclarée ; mais Monsieur, mon chien est tellement laid, que je pensais que les Allemands allaient me rechasser avec lui, et ils l'ont conservé.

J'arrive à la caserne ; près de la porte d'entrée se tenaient environ une centaine de curieux ; à l'intérieur de la cour se trouvaient les propriétaires de chiens qui n'avaient pas encore passé la visite, à gauche sous un hangar se trouvaient une trentaine de chiens sous la garde d'un allemand.

La visite se faisait derrière la caserne, où étaient installés un capitaine, un lieutenant et un vétérinaire ; je m'adresse au capitaine qui me remballa grossièrement, le lieutenant me fait un signe qui voulait dire : inutile d'insister, vous ne gagnerez rien. Je reviens dans la cour et je demande à la petite fille où est son chien ; elle me montre sous le hangar la neuvième bête attachée, un grand griffon à longs poils. Je combine un plan qui réussit à merveille. Je m'adresse à la jeune fille et je lui dis : « Je vais tâcher d'éloigner le gardien ; serez-vous assez franche, quand le gardien sera parti, pour aller détacher votre chien et vous sauver avec lui. — Oui, me dit-elle. — Bon, je vais éloigner l'Allemand et quand vous verrez que nous serons partis, vous détacherez le chien, vous vous sauverez hors de la caserne, et vous irez vous cacher quelque part loin des environs. » Je préviens les curieux de ce que j'allais faire leur disant qu'ils devaient laisser un passage libre et surtout, si la chose réussit, ne faire aucune manifestation, qu'il fallait absolument le plus grand silence, pour ne pas attirer l'attention des Allemands.

J'avais dans ma poche une lettre écrite en français ; je ramasse un petit carton bleu par terre sur lequel j'écris le mot « Goby ». Ce mot n'avait aucune signification, mais le carton devait me servir pour amuser le gardien. Je me rends derrière le hangar et je soulève une pierre, sous laquelle je dépose le petit carton ; je reviens près de la fillette et je lui dis : Attention, je vais partir derrière le hangar avec l'Allemand et aussitôt que vous ne nous verrez plus, vous irez détacher votre chien et vous filerez sans vous retourner et surtout ne m'attendez pas à la porte. Je prends dans ma poche la lettre, une lettre qui n'avait encore rien à voir dans la réquisition des chiens, mais que j'allais traduire à ma façon à l'Allemand. Je me présente devant le gardien des chiens et je lui demande en lui présentant la lettre, s'il sait lire le français ; non, me dit-il ; eh bien, voici ce qu'un ami m'écrit ; il se trouve au front et il habitait cette caserne avant la guerre, et je lis : Avant mon départ pour la guerre, j'ai caché une carte derrière le hangar ; elle se trouve en dessous de la deuxième pierre à gauche du mur et contre le hangar ; je demande à l'Allemand si je pouvais aller derrière le hangar pour voir si c'est vrai que ce soldat avait bien caché là un carton, comme il le prétend. L'Allemand me dit : C'est fort douteux, le carton sera détruit depuis si longtemps et il me suit derrière le hangar ; moi, pour faire durer la scène plus longtemps, je relis la prétendue lettre du soldat pendant que l'Allemand soulevait les pierres ; à gauche contre le hangar, lui dis-je ; le voilà à la pierre où j'avais caché le carton ; il la soulève et le retire et me le passe. Je lis tout haut « Goby » Je

ne comprends rien. — Ni moi non plus, me dit l'Allemand et c'est étonnant comme ce carton s'est bien conservé en dessous de cette pierre. — N'est-ce pas, lui dis-je ; l'Allemand allait se retirer, je le retiens encore un peu en lui montrant de quelle façon ce soldat avait placé le carton et pourquoi il avait choisi cette place. Et comme cette scène avait duré deux ou trois minutes, je laisse partir l'Allemand et je me rends dans la cour de la caserne ; je ne vois plus la fillette et la neuvième place occupée par son chien était vide. Les curieux qui se tenaient près de la porte d'entrée me disent : elle est partie avec son chien. Et moi aussi, je suis parti, pour ne pas devoir donner d'autres explications aux Allemands. En tout cas, le tour joué avait bien réussi et je suis certain que la jeune fille ne m'en a pas voulu et qu'elle ne pleure plus son chien.

Les mois d'août, septembre, octobre n'ont pas apporté de changements dans la situation des vivres ; tout était rare et cher, seulement chacun sentait venir la fin de la guerre.

C'étaient surtout les soldats allemands qui en avaient assez de la guerre et c'est par vingt, trente, journallement, qu'ils quittaient Huy pour se sauver en Hollande. Beaucoup parvenaient à passer la frontière, d'autres n'étaient pas aussi heureux : ils étaient alors conduits sous bonne escorte à la forteresse de Huy, qui servait de prison aux récalcitrants cueillis parmi les révoltés et les déserteurs, augmentant sans cesse dans les lignes allemandes au front occidental et dans les étapes. Ces « clairvoyants » qui n'espéraient déjà plus en la victoire du kaiser, étaient

obligés de se mettre sur les épaules de lourds sacs remplis de sable et avaient comme corvées de parcourir en courant le périmètre du terre-plein du fort. Leurs stimulants étaient : Le chien, la baïonnette, le fouet et la faim.

La grippe espagnole qui sévissait depuis le mois de juillet en notre ville a fait énormément de victimes : En 1918, le mouvement de l'état-civil est de cent dix-huit naissances, nonante-un mariages, un divorce, trois cent soixante-neuf décès plus sept morts-nés, quinze décès de zéro à un an.

L'excédent des décès sur les naissances en 1918 est de deux cent cinquante-et-un.

En 1866 (année du choléra) il y a eu 393 décès.

En 1867 id. id. 327 décès.

En 1918, année de la grippe espagnole, il y a eu 369 décès.

Les causes des décès cette année sont :

Débilité congénitale, ictère et sclérome et vices de conformation 5 ; rougeole 10 ; fièvre typhoïde 1 ; diphtérie 8 ; grippe 44 ; érysipèle 2 ; tuberculose des poumons 42 ; autres tuberculoses 7 ; alcoolisme aigu 1 ; cancer et autres tumeurs malignes 16 ; méningite simple 12 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau 33 ; maladies organiques du cœur et des vaisseaux 55 ; bronchite et broncho-pneumonie 8 ; pneumonie-pleurésie 42 ; diarrhée et entérite (au dessous de deux ans) 1 ; hernies, obstructions intestinales, foie 2 ; diabète 3 ; néphrite aiguë et maladie de bright 7 ; septicémie puerpérale et éclampsie 1 ; vieillesse, débilité sénile 26 ; tétanos 1 ; autres causes de

décès 16 ; suicides 3 ; accidents 8 ; causes de décès non spécifiées ou mal définies 10. Total 369.

Les cas de gripes continuent à se multiplier, mais les médecins constatent que leur caractère ne présente plus autant de gravité. Outre le dévouement inlassable du corps médical hutois et des sœurs de charité, la population admire la conduite toute d'abnégation de M<sup>lles</sup> Mariette Manne et Maria Simon, infirmières.

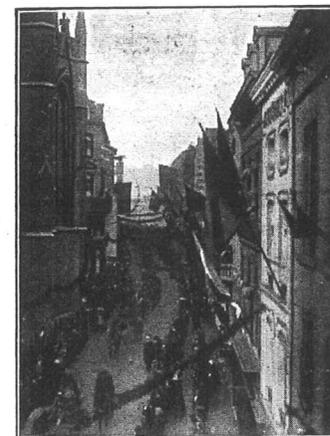
La population de la ville de Huy était au 31 décembre 1917, de 14589. Et le 31 décembre 1918, notre ville comptait 14277 habitants dont 6873 masculins et 7404 féminins.

La ville a payé pour les différentes réquisitions faites par les Allemands : objets mobiliers, aliments, literies, moyens de transports, logements de soldats, officiers dans maisons louées ; charbon, bois, éclairages, main d'œuvre pour déblayage de la rue des jardins etc., etc., pour près d'un million de francs.

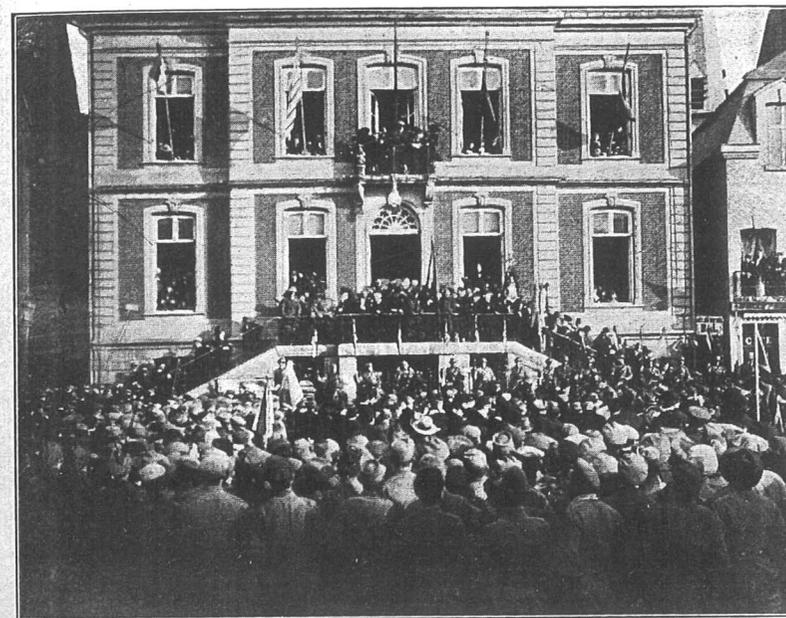
En voici le détail :

Objets mobiliers, aliments, literies	fr. 234.443,70
Réquisitions de moyens de transport	31.649,70
Logement des officiers dans les hôtels et des bureaux dans des maisons louées	206.753,73
Chauffage et éclairage	275.737,73
Réquisitions de main d'œuvre	1.944,72
Dégâts aux bâtiments communaux.	106.985,47
Amende infligée à la ville (coup de feu de Statte)	9.375,00

Il faut y ajouter des réquisitions et frais divers trop



A l'armistice : L'arrivée des premières troupes anglaises à Huy



La réception des troupes anglaises à l'hôtel de ville

longs à détailler pour une bonne centaine de milliers de francs.

Les réquisitions des cuivres, étain, bronze etc. constituèrent un véritable vol organisé et non pas des réquisitions. En effet, si certains soldats chargés de visiter les maisons s'acquittèrent de leur tâche sans rigueur, conseillant même parfois de ne pas déclarer les objets en cuivre, d'autres obéissant à l'esprit de rapine qui caractérise les boches, se livrèrent à des perquisitions minutieuses, vidant les meubles, soulevant les planchers, sondant les murs, etc. Il n'y a pas un endroit où ne se soit présenté un sous-officier Allemand muni d'un bon de réquisition et même parfois sans bon. Les métaux trouvés étaient enlevés tout simplement sans aucun paiement, les autres payés bien en dessous de leur valeur. Quant aux objets d'un certain mérite artistique, ils étaient mis soigneusement à part et faisaient l'objet d'un « bedit gommerce » fructueux ou étaient expédiés en Allemagne chez les parents des préposés au service de l'enlèvement des cuivres.

Ces réquisitions ont commencé dès 1917, quand les Allemands manquèrent de vivres, de vêtements, de matières premières pour les services de la guerre.

Les Allemands se sont livrés à des dévastations systématiques dans toutes les industries, prenant les plus belles machines et brisant les autres, pour se débarrasser de notre concurrence.

Je lisais régulièrement la Gazette de Cologne (quatre éditions par jour), et le Vorwaerts. Ceux qui savaient lire entre les lignes sentaient de jour en jour davantage que les Allemands allaient à leur ruine.

Chez moi, tous les jours et même deux fois par jour, c'était une procession de gens qui venaient aux nouvelles.

Quand j'avais à faire à des pessimistes qui prétendaient que l'Allemagne avançait partout et qu'elle allait gagner, je me chamaillais volontiers avec eux, car il y avait de ces pessimistes si enfermés dans leurs idées noires, qu'ils auraient découragé les plus optimistes.

J'avais beau m'ingénier à propager des idées contraires, c'est-à-dire répandre la certitude que les alliés avaient la victoire assurée depuis longtemps et que cela éclaterait subitement comme un coup de foudre ; j'avais néanmoins souvent tâche difficile. Pourtant ces gens savent maintenant dire que j'avais raison et que mes prédictions se sont toujours accomplies.

Je peux dire que j'ai maintenu le moral chez beaucoup de gens qui, après avoir gagné des idées noires en parlant avec un pessimiste, reprenaient courage et confiance après notre conversation.

Dès la première heure du matin, on me demandait des nouvelles ; je courais chercher mes journaux à la poste et je dois, en passant, rendre hommage à M. le Percepteur, aux employés et aux facteurs, qui me reçurent toujours avec complaisance et me donnaient immédiatement mes journaux pour aller communiquer les nouvelles en ville.

Il est à noter aussi que les journaux qui s'imprimaient en Belgique occupée étaient tellement déprimants que beaucoup qui les lisaient ont payé cher

leur curiosité. Ces journaux étaient comme les pessimistes de la ville : quand les Allemands annonçaient un succès, cela était vrai ; le succès revenait-il aux Alliés, il fallait, à leur avis, voir ce qu'il y avait d'exact dans la nouvelle et attendre la fin des événements. Un des journaux imprimés en Belgique ne donnait même pas le communiqué belge, ni l'américain, ni celui de la Palestine, ni celui de la Mésopotamie.

Ces journaux avaient toujours plus de colonnes pour les mensonges Allemands que pour les vérités des Alliés. Il me semble que c'est le vrai moment de répéter que ces journaux étaient bien néfastes pour certains Belges.

A côtés des journaux censurés, nous recevions de temps en temps en lecture, « La Libre Belgique », « Le Courrier de la Meuse, » « Le Flambeau » et des « journaux français » introduits en fraude dans nos murs. Aussi les Allemands mettaient de fortes peines à ceux qui étaient trouvés porteurs de ces journaux, qui nous réconfortaient beaucoup et par là-même ennuyaient les Allemands. Beaucoup d'habitants de notre ville ont payé cher le transport des journaux défendus par les boches.

## XXIX.

### La Débâcle

La guerre va finir ! que nous reste-t-il, sauf l'honneur ? Les usines dévastées, beaucoup de gens appauvris, les arbres coupés, les chevaux, les chiens et vaches transférés en Allemagne.

Et les troupes allemandes retournent d'après le plan « conçu d'avance » en bon ordre, non à Paris, mais chez elles à Berlin. Ce ne sont plus ces troupes arrogantes de 1914 et 1915, les boches ne commandent plus ni n'ordonnent ; ils « prient » maintenant. Quelle différence ! Le colosse est dompté ! quelle défaite, quelle humiliation pour une forte armée comme l'armée allemande de devoir baisser la tête devant ces gens qu'ils ont martyrisés pendant cinquante mois. Ils repassent, et il en est dans les troupes qui croient que les Allemands retournent chez eux victorieux !. Un officier vient me dire que si les troupes qui arrivent du front maintenant se savaient perdues, il ferait encore chaud en Belgique. On les voit repasser en ville en vraie déroute. Beaucoup de

soldats n'en peuvent plus, la plupart n'ont même plus d'armes et chose incroyable, j'ai vu plusieurs infirmiers... sans fusils. Ce n'est plus comme au commencement de la guerre, où les infirmiers étaient tous armés.

Dès avant la signature de l'armistice, des mouvements de troupes, de charroi surtout se dirigeant vers l'Allemagne semblaient indiquer déjà vers quelle solution on marchait. Mais dès lundi 11 novembre 1918, jour de l'entrée en vigueur de l'armistice, le mouvement s'est accentué et en notre ville, jour et nuit, ce n'a plus été qu'un cortège presque ininterrompu d'automobiles, de camions automobiles, charrettes de tous genres traînées par des chevaux souvent amaigris, fourbus ou galeux, des ânes, des bœufs, des chiens et même par des soldats. De temps à autre, une colonne d'infanterie entrecoupait le défilé des véhicules.

Quelle impression étrange vous laissait cette retraite hâtive qui ressemblait plus à un déménagement précipité qu'à une marche de troupes régulières !

Pas ou peu d'officiers, mais en revanche, beaucoup de cocardes rouges et la plupart des véhicules arborant le drapeau de la révolution.

Que l'on était loin, en voyant l'état du matériel, le laisser-aller, le tohu-bohu général, de l'impression redoutable, que nous avaient produite les colonnes allemandes à leur entrée en Belgique. Ce n'est pas alors que nous aurions vu des conducteurs de véhicules de guerre affublés de vêtements de peau de mouton et la tête couverte d'une vieille buse, se

donnant les allures d'un « gugusse » de cirque. Quantum mutatus !

Le découragement, l'indiscipline avait réellement gagné les soldats, détruit leur soumission vis-à-vis de leurs officiers, enlevé la notion du respect des choses appartenant à leur pays. Devant les yeux mêmes de leurs chefs qui n'auraient vraisemblablement osé s'y opposer, il y en avait qui offraient en vente à la population non seulement des objets de pillages antérieurs, mais tout ce qui, dans leurs effets même, pouvait leur procurer un peu d'argent. Beaucoup brisaient leurs armes ou les jetaient dans la Meuse.

En ville, leur attitude vis-à-vis de la population fut en général très correcte. A peine, dans certaines maisons, quelques représentants de la « haute culture » descendirent-ils jusqu'à souiller à la façon dont certains l'avaient fait au passage de 1914, les maisons où ils avaient logé. Mais ce ne fut là que de très rares exceptions.

Depuis jeudi 14 novembre, le passage est devenu presque nul, hier, les derniers cavaliers semblent être passés par Huy.

Dans les campagnes, les troupes ne furent pas toujours aussi calmes et beaucoup de paysans se virent enlever, cochons, bœufs, chevaux, denrées alimentaires, parfois même avec menaces.

Il y a encore assez bien de troupes allemandes dans certaines communes du Condroz, à Nandrin, notamment. Elles pillent carrément, enlevant tout ce qu'elles peuvent ; fourrage, froment, avoine, betteraves. Il y a des fermiers qui sont obligés de vendre

tout leur bétail parce qu'on leur a enlevé toute la nourriture.

Les jours qui précédèrent l'armistice des scènes particulièrement pittoresques furent à signaler.

Au port Lebeau, près du quai Dautrebande, était amarrée une bélande chargée de toute espèce d'objets enlevés, paraît-il dans les pillages du côté de Valenciennes. Les soldats ont mis le bateau en nettoyage réglé et procédé à la vente de tout ce qu'il contenait. Les objets les plus variés ont été offerts à ceux qui acceptaient de les acquérir : du linge, de la vaisselle, des tentures d'ameublement, du matériel de bureau, des machines à écrire, du papier, du vin, du froment, etc. Cela dura deux grands jours ; lorsque les acheteurs n'acceptaient pas le prix fixé, les objets étaient jetés à la Meuse.

Le lendemain, ce fut au tour d'un bateau d'équipements militaires, vêtements, chaussures et linges neufs destinés à l'armée allemande d'être dévalisé. Il paraît que dans l'impossibilité de transporter plus loin ce fourniment, les officiers préférèrent le laisser partager par les troupes. Bien qu'ancré au large en face du passage d'eau des « trois arbres » le bateau ne tarda pas à être assailli par des quantités de soldats qui, à l'aide de barques, l'abordèrent. Une fois hissés sur la bélande, ils allaient faire leur choix, se déshabillaient, revêtaient les linges, bottes et vêtements neufs et jetaient les vieux à l'eau d'où, plus bas, les retiraient quelques Hutois qui s'étaient hasardés dans des barques ; ce fut, pendant une journée entière, une scène digne du cinématographe.

Parfois, des soldats parvenaient à quitter le bateau avec plusieurs paires de bottes, capotes, chemises. Dès l'arrivée dans les rues écartées, tout cela était offert en vente à la population. On obtenait parfois une paire de superbe bottes neuves pour cinq marks.

Samedi, ce fut au tour d'une péniche contenant toutes espèces d'alcool à être mise en coupe réglée ; on vendait par cinq, dix, vingt litres de « schnaps », cognac, etc.

Le danger d'un tel débit pouvait être grand. Il y avait tout à craindre si les soldats se laissaient aller à s'enivrer ; sous l'influence de la boisson, on pouvait redouter des scènes tragiques comme celles qui marquèrent les premiers jours de l'invasion. Il n'en fut rien heureusement.

Les quatre derniers ! C'était le 23 novembre 1918 ; la retraite ou plutôt la débandade des fameuses armées allemandes que nous avions vues passer si puissantes en 1914, arrivait à sa fin ; depuis plusieurs heures, plus rien ne se montrait dans la direction Namur-Liège.

Me trouvant avec d'autres badauds qui, comme moi, attendaient inutilement rue du Pont, je vis tout à coup au bout de la rue de Namur, un peloton de quatre individus marchant en forme de losange. Intrigué, j'attendis et lorsqu'ils furent arrivés près de la Collégiale, j'eus l'explication de leur singulier ordre de marche.

Le premier traînait derrière lui (signe évident d'une marche forcée, non plus « nach Paris » mais bien « nach Berlin »), un âne, dont le dernier tenait la

queue d'une main et de l'autre poussait l'animal qui devenait assez rétif et par moment refusait d'avancer. A droite se trouvait un caporal tenant le bât à deux mains pour maintenir en équilibre la charge qui se trouvait dessus. A gauche marchait tristement un adjudant porteur d'un revolver et d'une besace d'où sortait quelques chiffons de papier ; sur le côté plié de l'un de ceux-ci, on pouvait lire le mot « Kapout ».

Dire en voyant ce groupe quel était le plus âne des cinq était chose impossible.

Ils arrivèrent rue du Pont, cahin-caha ; deux heures et demie sonnaient à l'hôtel de ville.

Coin du Pont, arrêt. L'adjudant, prenant sa jumelle, lorgna le Pont, la Meuse et le quai Dautrebande, ne sachant de quel côté se diriger. Il avait beau interroger la foule qui s'était amassée à cet endroit et demander : « Nach Berlin », personne ne lui répondait.

Pendant ce temps, l'âne auquel on avait un peu lâché la bride, prenait ses ébats. Tout à coup, importuné par un rappel à l'ordre de son conducteur de tête, il lança une ruade qui atteignit en pleine poitrine le soldat qui se trouvait en serre-file et le renversa sur le pavé.

Aux cris poussés par le malheureux, le sergent, qui n'avait rien vu, se retourna et, voyant son camarade par terre, saisit son revolver en criant : « Encore des francs-tireurs dans ce petit village ! » Mais le soldat renversé, à la vue du revolver, cria à son adjudant : « Nichts francs-tireurs, c'est l'âne qui m'a fait tomber. » Comme les boches se préparaient

à administrer une râclée à maître aliboron, un homme courageux s'avança et saisissant le licol du baudet, emmena celui-ci dans la direction de Tihange.

Quand les Allemands, revenus de leur stupeur, voulurent reprendre leur compagnon, celui-ci avait disparu. Et le quatuor boche, tout penaud, continua sa marche « nach Berlin ». Qu'est-il devenu ? Dieu seul le sait. »

XXX.

#### Etats-Majors clandestins

Trompé d'une part par les canards d'envergure « lancés aux quatre coins de la ville de Huy par des illettrés, des loustics et même des personnes haut-placées » - d'autre part par la presse censurée, quelques compagnons, parmi lesquels M. Wesmael, comptable chez M. Lebon, avaient décidé spontanément de constituer un « Etat major » qui connut à l'instar de tant d'autres, l'espoir, la discussion et le déboire pour aboutir enfin à la récompense morale apportée par la victoire.

Lors de la déroute germanique à la Marne, en septembre 1914, les journaux de Berlin avouaient cette défaite, tandis qu'en Belgique la presse censurée restait complètement muette. La Gazette de Francfort, feuille démocrate, en même temps que la révolutionnaire Gazette populaire de Leipzig furent les deux principaux journaux d'Allemagne qui osèrent insérer dès le début de 1915, les fautes accumulées par le militarisme prussien jusqu'à la fin des hostilités.

escorte de sept hommes y compris le Hauptmann, à Moha, à six kilomètres de Huy. Une perquisition sommaire fut faite en son domicile et les « bons-boches » retournèrent bredouille.

Il fut libre et, de suite, fut constitué le troisième état-major, devant la porte d'entrée de la poste de Huy-Nord. Celui-ci dura jusqu'à la fin de la guerre.

En juillet 1918, les Allemands venaient d'enfoncer les lignes avancées françaises en Champagne. Berlin annonçait des milliers de prisonniers et des canons. Beaucoup de monde se trouvait ce soir à l'état-major ; surgit le major de Huy-Nord, le type le plus classique du militarisme prussien ; sous l'impression de cette dépêche triomphante, il lançait au traducteur, en langue teutonnes, les yeux inondés de joie débordante : « C'est bon », « La France capout, la guerre va finir ! » Le traducteur de l'état-major riposta en français. Mécontent sans doute de la réponse en une langue qu'il détestait, le Hauptmann entama la discussion avec le traducteur en un mauvais français, lui reprochant de n'avoir pas parlé l'allemand, étant donné qu'il pouvait traduire pour autrui et que bientôt tout le monde serait forcé de s'exprimer en german.

La réponse fut catégorique, railleuse, cinglante, si bien que le major, moins persuadé des prédictions victorieuses pour sa patrie, s'en alla pour ne plus revenir. En effet, quarante-huit heures après, l'armée du Kronprinz, complètement surprise dans un véritable piège, fut quasi écrasée sous un ouragan d'obus de tous calibres, de telle sorte que la der-

nière bataille de Champagne fut le prélude décisif de la grande défaite des puissances centrales.

L'armistice survint et nos rôles de traducteurs et de « chefs d'états-majors clandestins » s'éteignirent peu à peu pour disparaître enfin avec le retour de la paix tant désirée.

En 1918, les établissements d'enseignement furent transformés en lazarets ; l'école normale, l'école d'application, l'école moyenne, l'athénée, étaient remplis de blessés allemands, et les convalescents se promenaient en ville tous les après-midis dans des accoutrements carnavalesques.

En 1918, il a été créé à la Neuville-lez-Huy, un camp de prisonniers, où furent internés plusieurs centaines de soldats italiens. Ceux-ci étaient dans la plus profonde détresse, manquant de vivres, de linges, de vêtements, de chaussures. Les habitants les avaient ravitaillés les premiers jours, mais brusquement, les Autrichiens ne permirent plus à personne l'entrée du camp.

MM. Mottart et Raquet m'ont demandé de les accompagner au camp de la Neuville, comme traducteur. Nous avons fait sans succès plusieurs démarches auprès du commandant autrichien pour qu'il revienne sur sa décision. C'est alors que j'ai fait la connaissance d'un sous-officier de garde, lequel à certaines heures indiquées et, en l'absence des officiers, m'autorisa à pénétrer dans le camp pour remettre des vivres et des vêtements aux prisonniers. Cela a duré plusieurs mois, temps pendant lequel le sort de ces malheureux a été quelque peu adouci.

En septembre 1918, j'ai « enlevé » du camp trois sous-officiers italiens, que j'ai recueillis chez moi et hébergés jusque l'armistice.

J'étais dans des conditions spécialement favorables pour faire ce que j'ai fait pour mes concitoyens pendant la grande guerre. Je connaissais à fond la langue allemande et je possédais un passe-port en blanc qui m'eût permis, en cas d'alerte, de gagner la Hollande.

XXXI.

### Les services d'espionnage

Corps d'observations anglais (district de Huy). Notice historique sur le service. M. l'abbé Alfred Houyet, professeur à St-Quirin, chef du C. O. A. (Huy), me dit : C'est en août 1917 qu'on nous a fait l'honneur de nous inviter à organiser le service territorial d'espionnage dans la région de Huy. En nous proposant la chose, on nous disait que notre mission n'était pas tant d'exercer une surveillance sur le trafic des chemins de fer, mais plutôt de contrôler et d'identifier les troupes ennemies revenant du front, pour se reposer et se reformer, et de donner à leur sujet les précisions qui nous sont indiquées par les circulaires émanant de l'état-major.

Jusque fin 1918, nous n'avons eu que des troupes d'occupation faisant la surveillance des lignes et des ponts ; ces troupes étaient bien, de temps en temps, à intervalles plus ou moins réguliers, relevées par d'autres, mais venant, elles aussi, du territoire du Gouvernement général de Belgique occupée ; par conséquent, leurs mouvements n'avaient, conformé-

ment aux instructions reçues, aucun intérêt pour l'espionnage.

Monsieur l'avocat Dijon, soldat au 14<sup>me</sup> de ligne, blessé à Liège en août 1914 et réformé, était seul au courant de la chose et devait nous suppléer éventuellement.

Aux derniers jours de septembre 1918, subitement, de nombreuses armées sont annoncées, les grands établissements de Huy : Ecole normale des garçons, Athénée, Ecole moyenne, Ecoles primaires, salles de spectacles (sauf les cinémas !!), l'Institut des sœurs de Sainte Marie, le Collège St-Quirin, reçoivent l'ordre d'évacuer et de se tenir prêts à être occupés.

Lors de notre visite à Liège, notre chef d'Etat-major, Monsieur Dewez, nous donna l'ordre d'organiser d'urgence des boîtes à lettres qui assureraient la transmission rapide des plis entre Namur et Liège, les communications pouvaient devenir subitement difficiles entre ces deux points ; on craignait alors chaque jour que la région de Huy ne devînt zone d'étape. Après des démarches non fructueuses auprès de plusieurs personnes, nous réussîmes à installer les boîtes à lettres de Huy chez les Révérendes Sœurs St-Charles, rue de Statte 139. La sœur supérieure, française, et surtout la sœur assistante, suisse, assumèrent cette mission. Un membre de l'Etat-Major à qui nous avons soumis la chose, nous avait dit qu'une personne appartenant à une nationalité neutre pouvait nous rendre des services particuliers.

Par mesure de sage prévoyance, l'Etat-major nous donna l'ordre de rapprocher les points de contact entre Liège et Huy et entre Huy et Namur ; nous

créâmes les boîtes à lettres de Gives chez M. le vicaire Mommer (Unité 783) et chez M. l'avocat Fiévez d'Amay.

En présence des graves nécessités du moment, nous avons renforcé considérablement notre personnel, choisissant pour la surveillance de Huy d'abord quelques Messieurs dévoués et intelligents, donnant nos préférences à des gens âgés et sérieux parmi lesquels MM. Gillet, Vanderhoven, Vincart, Reuliaux, Lepage ; pour la surveillance des campagnes, Messieurs les curés et instituteurs nous ont aidés et ont spécialement soigné les rapports sur la mentalité des troupes, rapports que nous leur avons demandés.

Comme une circulaire nous avait fait part de l'importance particulière à donner à tout ce qui concernait les champs d'atterrissage et d'aviation, nous avons détaché pour cette mission délicate, Monsieur le professeur Abbé Tomsen, correspondant au « *Cosmos* » (articles scientifiques) et auteur d'un ouvrage sur le système C. G. S.

Grâce à certaines manœuvres, ce dévoué collaborateur était parvenu à fixer son domicile, après l'évacuation du Collège St-Quirin, dans la maison privée où les officiers aviateurs avaient leur mess.

Personnellement, nous qui avons vu tous nos collaborateurs à l'œuvre, nous croyons en toute justice devoir ici leur rendre cet hommage. Nous n'avions qu'un mot à dire : immédiatement, et ils se mettaient à l'œuvre pour battre la région ou pour passer les nuits, comme cela a été fait, quand l'Etat-major avait fait renforcer la surveillance des ponts, établissant ainsi des « zones de barrage ».

Désirant fournir des renseignements tout à fait précis, nous avons établi sur les mêmes routes plusieurs postes d'observation : nous pouvions ainsi contrôler le travail de nos agents et arriver par conséquent à la plus grande exactitude possible. Ayant été brutalement et en deux heures expulsés du collège St-Quirin, nous avons transporté notre G. R. G. chez notre collaborateur M. l'avocat Dijon; c'est là qu'avec lui et M. le professeur Thomsen, nous avons rédigé tous nos rapports et pris toutes décisions utiles au sujet du bon fonctionnement du service.

M<sup>lle</sup> Marie Dijon avait bien voulu accepter la charge de conserver les documents compromettants, et, selon les prudentes indications de l'E. M., de féminiser avec l'aide de M<sup>lle</sup> Alice Knops les différents rouages du service dans le cas où les hommes eussent été déportés.

LE SERVICE D'AVIATION. — Monsieur l'Abbé Alph. Tomsen, professeur de mathématiques supérieures, au Collège St-Quirin, à Huy, me dit :

Vers la mi-octobre 1918, lorsque les troupes commencèrent à affluer dans la région, nous fûmes chargés par M. l'abbé Houyet de nous renseigner sur les mouvements des troupes, et tout spécialement sur les positions et installations des champs d'aviation.

Après un entretien avec M. Brüssel, aviateur allemand du camp d'aviation n° I, et séjournant sous le même toit que nous, nous allâmes inspecter un champ d'atterrissage situé au dessus de Corphalie. Nous en avons dressé un plan. Dans la suite, ce champ fut surveillé particulièrement.

Nous apprîmes de ce même M. Brüssel, que tout le matériel d'aviation, qu'on devait débarquer à Corphalie, serait immédiatement expédié sur Berlin; ce qui s'est réalisé.

Les fouilles opérées dans l'appartement de M. Brüssel, de ses bagages et du casino de ses aviateurs ne nous fournirent malheureusement aucun renseignement. Les entretiens, plusieurs fois répétés avec M. Brüssel, ne nous prouvèrent qu'une chose : une évolution rapide de la mentalité allemande; d'arrogance elle passa à une tolérance protectrice, pour arriver à la platitude; personnellement, il n'aura rien fait pour maintenir le Kaiser.

Nous visitâmes par 5 fois le champ d'aviation de Clavier dont nous avons dressé le plan. D'après les renseignements obtenus d'officiers du camp d'aviation n° I, ce champ d'aviation aurait dû être installé à la Haute-Sarte, mais le projet fut abandonné; nous ignorons les motifs.

De tous les champs d'aviation, celui de Clavier fut le mieux monté. De là devaient partir des avions de chasse et de bombardements, si la guerre se fut prolongée.

Dans les derniers jours qui précédèrent l'armistice, on y construisit des tentes et on y accumula du matériel à la gendarmerie et au moulin.

La surveillance du champ n'était cependant pas très sévère et il paraît bien n'avoir été qu'un champ d'école d'aviateurs. A Tinlot, durant quelques jours, il y eut des avions.

On eut l'intention d'installer un champ d'aviation

à Couthuin, mais il n'y eut jamais aucun appareil ni aucun atterrissage.

A Petit-Warêt, peu de jours avant l'armistice, les Allemands établirent un poste de signalisation d'avions, composé de quatre autos et de quatre cerfs volants.

Un poste de signalisation composé de trois soldats, un sergent, se trouvait à St-Léonard, au camp de Corroy. Le corps d'observation du service anglais était composé comme suit.

District de Huy, service d'observations territoriales.  
Commandement : MM. Alfred Houyet, Jean Dijon, Alphonse Tomsen.

1<sup>er</sup> Escouade : Huy (ville) MM. René Reuliaux, Joseph Ponsard, Louis Vanderhoeven, Ambroise Leen, M<sup>lle</sup> Anna Schonmann, Auguste Smets, Jean Daxhelt, M<sup>lle</sup> Jenny Mottard, M<sup>lle</sup> Clothilde Bossy, Joseph Piron.

2<sup>e</sup> Escouade : Amay. MM. Albert Fievez, Fernand Pagnoul, Raymond Dubois, M<sup>lle</sup> Marg. Fievez.

3<sup>e</sup> Escouade : Gives. MM. Pierre Mommer, François Gillet, Henri Mazure, Léon Rennesson (français).

4<sup>e</sup> Escouade, volante : MM. Jean Vincart, Hypolite Hamoir, Lucien Smal, Jules Lepage.

5<sup>e</sup> Escouade, escouade de transmission : M. Paul Derroitte et M<sup>lle</sup> Alice Knops.

6<sup>e</sup> Escouade (auxiliaire) : M<sup>lle</sup> Marie Dijon, MM. Arthur Dautrebande, Hyacinthe Demaret.

XXXII.

### Nos Héros

J'ai dit plus haut, que 72 hutois ont perdu la vie pour la défense du sol belge. Voici les noms :

Annaert Joseph.	Delfosse Léon.
Baillet Omer.	Delhauteur Léopold.
Bazeil Willy.	Delloye Georges.
Beaufays Oscar.	De Ruyter Gaston.
Berthelier Raoul.	De Vick Paul.
Bisqueret Edmond.	Doha Georges.
Bovenisty Romain.	Dormal Oscar.
Brocal Fernand.	Dubois Marcel.
Charlier Joseph.	Feron Camille.
Cheslet J.	Foncoux Eugène.
Clerbois Georges.	Fourneau François.
Courtois Marcel.	Gathot Théophile.
Dabompré Emile.	Genot Léopold.
Dabompré René.	Gillit Octave.
Dédouaire Jules.	Glaudin Arthur.
Degée Joseph.	Hallin Alfred.
Dejasse Désiré.	Hanus Jean-Baptiste.

Hennevaert François.	Martin François.
Heynen René.	Mignolet Joseph.
Ionckers Albert.	Mottet Oscar.
Jadot Fernand.	Nokin Guillaume.
Kerstens Edmond.	Nollet Ernest.
Kirten Léon.	Parmentier Henri.
Laurent Edouard.	Peters Alphonse.
Lecoq Henri.	Piette Georges.
Lefèvre Jean.	Poty Ulysse.
Lemmens Hubert.	Preud'homme Charles.
Lepinois Georges.	Puche Léopold.
Libion Fernand.	Ramelot Lucien.
Macorps Arthur.	Robin Jean.
Mahy Alfred.	Sarton Edouard.
Maillard Fernand.	Smal Joseph.
Maquet Fernand.	Sohy Albert.
Maréchal Florent.	Stalport Arthur.
Marichal Gaston.	Wathelet Vital.
Marichal Maurice.	Wauthier L.

A côté des héros ci-dessus, d'autres ont payé de leur vie ou de leur liberté les services rendus à la patrie. Ils ont été, dans les geôles allemandes, soumis aux plus odieux traitements.

Parmi ceux-ci signalons : Oscar Lelarge, qui fut fusillé.

André Lugen, condamné deux fois à mort.

Joseph Defeld, chef de gare à Statte, condamné à quinze ans de travaux forcés.

Joseph-Julien Solheid, cordonnier à Statte, qui, après quatre mois de détention, fut condamné à mort le 21 février 1918. Il fut grâcié le 15 Mars et sa

peine commuée en travaux forcés à perpétuité. L'histoire de cette grâce est tout un poème... tragique et met en lumière l'astucieuse mentalité boche. Dès que l'on connut la condamnation qui frappait Solheid, ses amis tentèrent toutes les démarches, firent jouer toutes les influences possibles pour lui sauver la vie. Ils eurent la chance de réussir et la grâce fut accordée tant à lui qu'à ses compagnons « par la haute bienveillance » (??) du gouverneur de la Belgique Von Falkenheim. Toutefois, le message ne devait arriver à la prison qu'à six heures et demie alors que les malheureux avaient passé par le peloton d'exécution à cinq heures et demie... tout comme cela s'était passé pour Miss Cavell et d'autres.

A cinq heures et demie, en effet, on avait fait sortir les prisonniers de leur cellule et on les avait « collés au mur ». Les soldats allemands étaient devant eux n'attendant plus que l'ordre de faire feu. Or, en Allemagne, l'auditeur militaire doit assister à l'exécution. Retenu à l'audience par le procès Colleaux, croyons-nous, l'auditeur ne put venir et au tout dernier moment fit savoir que l'exécution était remise au lendemain matin. On réintégra les condamnés à mort dans leurs cellules. Peu de temps après arrivait l'avis de grâce de Von Falkeinheim qui par suite de cette circonstance imprévue produisait tous ses effets... Ce à quoi ne s'attendait nullement le gouverneur.

L'affaire était si bien réglée dans ses moindres détails par le machiavélisme allemand qu'ici, à Huy, le kreischef annonça « la bonne nouvelle » de la grâce de Solheid, tout en regrettant que l'avis en

fut arrivé trop tard, c'est-à-dire alors que le peloton d'exécution venait de terminer son œuvre !

Voilà à quoi Solheid dut la vie. Toutefois, peu s'en fallut qu'après avoir échappé si extraordinairement au peloton d'exécution, il ne trouva une mort autrement pénible en prison, Lui, qui, depuis quatre mois, couchait sans la moindre couverture par les froids d'hiver sur les dalles bleues de la prison anversoise, fut transféré dans les humides cachots de la prison de Vilvorde et le régime qu'il y dut subir fut tel que cet homme fort qui pesait cent quarante kilos avant son emprisonnement n'en pesait plus que soixante-neuf à sa libération.

Ce simple détail est suffisamment édifiant.

Ajoutons que tous les membres de la famille Solheid : Madame, ses deux fils Carl et Albin et sa fille Olga, furent détenus pendant plus de trois semaines dans les prisons de Liège et d'Anvers.

Avec les condamnés politiques hutois, signalons aussi le nom d'un ancien concitoyen, Fernand Savinien qui, à Liège, rendit de grands services à l'espionnage allié et, condamné à mort par les Allemands eut la chance, également, de voir sa peine commuée en travaux forcés.

Fern. Savinien fut aidé dans sa besogne d'espionnage par son frère, Gustave Savinien, de Huy.

D'autres personnes furent envoyées en Allemagne pour avoir transporté des lettres en Hollande, tels M. Joseph Thonet et M<sup>me</sup> Socku, et un grand nombre de jeunes gens pour avoir tenté de passer la frontière et d'aller se mettre au service de l'armée belge.

Le nombre des personnes belges, françaises, italiennes et russes à qui j'ai fait passer la frontière (hollandaise et suisse) y compris les prisonniers que j'ai fait revenir de l'Allemagne s'élève à mille six cent quatre-vingt-deux. Ce qui fait un peu plus d'un homme par jour pendant les cinquante-un mois de guerre.

Fin Novembre 1918. L'heure de la délivrance a sonné. Le souffle de la liberté gonfle les cœurs et nous inonde de bonheur, l'enthousiasme trop longtemps contenu n'attend que le moment propice pour éclater en chants de victoire, en fanfares d'allégresse. Aussi que les premiers mots qui sortent de notre bouche rendent d'abord hommage à notre armée et à notre Roi. A notre Roi Albert I et à notre Reine Elisabeth qui, en ces longs jours de dures épreuves, ont avec une intrépidité fière et courageuse fait si consciencieusement tout leur devoir ; à notre armée, trop petite armée, malheureusement, mais non moins vaillante, qui, avec une fermeté inébranlable, avec un héroïsme farouche a su défendre pied à pied puis reconquérir brillamment le sol sacré de la patrie, foulé par l'envahisseur barbare !

Inclinons-nous pieusement sur ceux des nôtres qui l'ont couvert de leur sang, sur ces héros obscurs tombés glorieusement au champ d'honneur ; sur ces invalides, sur ces blessés, sur ces meurtris, sur ces martyrs d'une cause si chère, dont le noble sacrifice, les indicibles souffrances ont payé notre actuelle joie. A eux le témoignage de notre suprême admiration et de notre éternelle reconnaissance.

Adressons également un cordial souhait de bien-

venue en ces contrées à nos braves alliés qui ont aidé si vaillamment à la défense de notre pays et lui ont dans sa détresse tant prodigué de témoignages de réconfortante sympathie et de puissante protection !

Leurs infatigables et constants efforts, leur persévérante abnégation, leur indomptable intrépidité, ont détruit cette redoutable engeance du militarisme prussien, dont le but primordial consistait en la conquête du monde et l'asservissement des nations.

Aujourd'hui, c'en est fait de ces rêves insensés pour le plus grand soulagement de l'humanité menacée et des nationalités opprimées.

L'heure de la justice des peuples a sonné.

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.	
I. L'ultimatum allemand et la violation de notre territoire . . . . .	1
II. De la mobilisation à l'arrivée à Huy des premiers uhlands . . . . .	7
III. Les instructions gouvernementales . . . . .	13
IV. Les premiers uhlands . . . . .	23
V. L'arrivée des troupes allemandes . . . . .	26
VI. Les otages et les premières mesures allemandes . . . . .	37
VII. Comment je devins interprète. . . . .	43
VIII. Un homme pendu . . . . .	49
IX. Une nuit tragique . . . . .	52
X. Les incidents de la chaussée de Waremmé . . . . .	69
XI. Interprète... mais en faveur des Belges . . . . .	74
XII. Fonctions délicates . . . . .	79
XIII. Où j'ai sauvé deux Hutois qui allaient être fusillés . . . . .	106
XIV. Comment Huy connut la victoire de la Marne . . . . .	115
XV. Mentalité allemande . . . . .	119
XVI. L'on sauve qui l'on peut . . . . .	123

XVII. La rue Neuve menacée . . . . .	128
XVIII. La nouvelle Commandanture à la gare du Nord . . . . .	131
XIX. Nouvelle menace d'incendie . . . . .	137
XX. L'arrivée du Kreischef. — Les réquisitions	142
XXI. Arrestations de Hutois. . . . .	149
XXII. Mort pour la Patrie . . . . .	153
XXIII. L'espionnage à Huy . . . . .	157
XXIV. Les petits faits de 1915 . . . . .	166
XXV. 1916 sous l'occupation . . . . .	175
XXVI. Les déportations . . . . .	189
XXVII. 1917... et la guerre dure toujours. . . . .	197
XXVIII. La délivrance approche . . . . .	218
XXIX. La débâcle . . . . .	244
XXX. Etats-majors clandestins . . . . .	251
XXXI. Les services d'espionnage . . . . .	257
XXXII. Nos héros . . . . .	263

